



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 mars 2023
à 18h 00 à l'hôtel de Ville

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 21 mars 2023 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Etienne LENGEREAU**, Maire.

Présents (41) : M. Etienne LENGEREAU, Mme Claude FAVRA, M. Thierry VIROL, Mme Marie COLAVITA, M. Patrice CARRE, Mme Charlotte BAELDE, M. Pascal HUREAU, Mme Gwenola RABIER, M. Patrice ONDOUA, Mme Colette AUBRY, M. Jean-Yves VERZEELE, Mme Stéphanie BUJON, M. Paul-André MOULY, M. Jean-Pierre DAVIAUD, Mme Carmelina de PABLO, Mme Liliane GRAÏNE, Mme Françoise DECORDE, Mme Elisabeth ROSSIGNOL, M. Eric CASTIGNOLI, M. Karim TAKI, Mme Isabelle LEMEE, M. Patrick XAVIER, M. Jacques MELEDJE, M. Thomas BRIET, Mme Yén-Lan NGUYEN, Mme Laurianne ROSSI, M. Matthieu DEVRIENDT, M. Maxime VETILLARD, M. Charles SELVACOMAR, M. Antoine BOUCHEZ, M. Christophe CARLI-SASSOE, M. Joaquim TIMOTEO, Mme Juliette MEADEL, M. Goulwen LE GALL, Mme Flora CLAQUIN, Mme Anne-Laure CROCHAT, Mme GALA VELOSO, M. Cyril PASTEAU, M. Aurélien SAINTOUL, M. Laurent BARCESSAT, Mme Isabelle PAILLARD.

Donnant pouvoir (4) :

Mme Marie-Sophie LESUEUR à M. Etienne LENGEREAU
Mme Amina SAMBOU-HONORE à Mme Claude FAVRA
Mme Cécile RENARD-DELAUTRE à M. Goulwen LE GALL
Mme Patricia BDIAS à Mme Marie COLAVITA

Absents (0) :

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. KUPECEK, M. PIOT, Mme LAIDI BOUIMA, M. RENAULT, Mme CORNILLET, M. CHARTIER, Mme HENRI, M. DEDOH.

Cabinet du Maire : M. MAGRO, M. DEMARET, Mme BUCK

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur VETILLARD** est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la séance du 15 décembre 2022	7
Décisions	8
ESPACES PUBLICS ET MOBILITES	29
1 – Concours Montrouge verte et fleurie	29
2 – Protocole d'accord à conclure avec la RATP, RATP Habitat pour la végétalisation d'une façade aux abords de la nouvelle station de métro Barbara	30
2 – Adhésion de la commune à l'association des villes et des communes pour le prolongement de la ligne 4 du métro	34
AMENAGEMENT URBAIN	38
1 - Bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune de Montrouge en 2022	38
2 - Acquisition auprès du Département des Hauts-de-Seine du bâtiment sis 43-47 avenue Henri Ginoux (Montrouge) affecté à la Protection Maternelle et Infantile	40
3 - Avis sur la création d'une chambre funéraire par OGF au 130, rue Maurice Arnoux	45
SANTE	47
1 - Convention de partenariat avec l'association Résicard relative à la mise en place de parcours d'éducation thérapeutique pour des patients atteints de polyopathologies	47
2 - Convention de partenariat avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse pour le financement des prestations de service d'aide et d'accompagnement à domicile	48
3 – Convention cadre avec la faculté dentaire Paris Cité portant sur l'accueil d'étudiants stagiaires de 6ème année pour la réalisation d'actions de prévention ou de missions en santé publique	51
ÉDUCATION	52
1 – Subvention bacheliers 2023	52
2 – Subventions écoles privées 2023	56
3 - Convention relative à la participation financière aux frais de scolarité entre la commune de Bourg-la-Reine et la commune de Montrouge	61
4 - Convention relative à la prise en charge des prestations liées aux activités péri et extrascolaires des classes spécialisées ULIS et UPE2A entre les villes de Montrouge et de Bourg-la-Reine	61
COMMANDE PUBLIQUE	64
1 – Actualisation des tarifs de stationnement payant sur les voies ouvertes à la circulation publique	64
2 - Actualisation des tarifs des parcs de stationnement souterrain	65
3 - Avenant n°2 au contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du foyer polyvalent de loisirs dénommé Espace Colucci	67
4 - Concession de service relative à la fourniture, l'installation, la gestion et l'exploitation du mobilier urbain d'affichage de la Ville de Montrouge. Approbation du choix du délégataire. Autorisation donnée à M. le Maire de signer le contrat de délégation avec le candidat retenu	69

FINANCES	73
<i>1 - Approbation du rapport 2022 de la commission locale des charges transférées instituée entre Vallée Sud Grand Paris et ses communes membres</i>	73
<i>2 - Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme d'HLM Vilogia dans le cadre de la réhabilitation de 28 logements situés 44-46 rue Barbès</i>	75
<i>3 - Prix accordés aux lauréats de la 8e édition des Trophées des Jeunes actifs Montrougiens (T-JAM) 2023</i>	77
<i>4 - Fixation du taux d'imposition de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale</i>	78
AFFAIRES DIVERSES	81
<i>1 – Aide financière accordée à l'association ACTED pour le soutien en faveur des victimes des séismes en Turquie et en Syrie</i>	81
VŒUX AJOUTÉS A L'ORDRE DU JOUR	85
<i>1. Politique de l'eau</i>	85
<i>2. Reconnaissance faciale</i>	88
QUESTIONS DIVERSES	90

(La séance du Conseil municipal, présidée par M. le Maire Étienne LENGEREAU, est ouverte à 18 h00.)

M. le Maire.- Nous sommes 35 présents, 4 représentés. Le quorum est atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Avant de dérouler notre ordre du jour, nous allons rendre hommage à notre ancien collègue, M. Patrick ROBINEAU. Comme vous le savez, M. ROBINEAU est décédé le 29 janvier dernier à l'âge de 75 ans. Il a été conseiller municipal pendant 25 ans, de 1983 à 2008, élu sur les listes de gauche successives pendant les mandats des maires Henri Ginoux et Jean-Loup Metton.

Durant l'ensemble de sa présence au Conseil municipal, il a siégé au sein de la commission chargée des travaux de l'urbanisme et de l'environnement.

Son engagement en tant que membre du Parti communiste français mais aussi en tant qu'adhérent de la CGT l'a mené sur de nombreux terrains, la lutte contre les fermetures d'entreprises, la défense du service public et du logement social, le prolongement de la ligne 4 du métro.

De 1993 à 2007, il a également été chargé de mission auprès de la députée de la onzième circonscription des Hauts-de-Seine, la nôtre, Janine JAMBU.

Très impliqué dans la vie locale, tôlier chaudronnier de profession, il a vécu une quarantaine d'années rue Périer avec son épouse, Catherine, et ses deux enfants, Stéphane et Natacha.

En votre nom à tous, j'adresse à sa famille ainsi qu'à ses proches les condoléances de l'assemblée, et je cède la parole à M. TIMOTEO, qui souhaite s'exprimer aussi à cette occasion.

M. TIMOTEO.- Chers collègues, je voudrais avoir quelques mots simples et sincères pour saluer la mémoire de Patrick ROBINEAU et exprimer également toute ma sympathie à sa famille, à Catherine, à ses amis et camarades qui sont dans la salle ce soir.

Patrick ROBINEAU était l'homme des engagements pour les autres et au service des valeurs de gauche, tombé dans l'engagement syndical à la CGT, en même temps que dans l'engagement politique au Parti communiste. Patrick était un vrai militant de gauche, un militant insatiable qui n'avait besoin ni de tribune ni de prendre la lumière pour défendre ses convictions et combattre avec force toutes les formes d'injustices.

Pour lui, la solidarité n'a jamais été un slogan, mais bien un combat de tous les jours.

Patrick était un syndicaliste chevronné, lui qui avait démarré sa vie avec un CAP boulangerie-pâtisserie en poche pour finalement travailler dans la métallurgie, il connaissait sans doute bien plus que d'autres ici ce qu'est et ce qu'était la valeur travail. Celle qui doit se marchander avec un patron, celle qui conduit à la lutte pour défendre de meilleures conditions de vie.

Il en connaissait quelque chose, celui qui s'était illustré dans la bataille des 10 de Renault, bataille pour le droit syndical, mais aussi mobilisation et résistance à la politique d'abandon industriel du site des usines Renault à Boulogne-Billancourt.

Quelques années plus tard, c'est aussi le combat aux côtés des cheminots de Montrouge Châtillon pour défendre les services publics. Quelques années plus tard encore, en 1995, c'est celui contre la réforme Juppé sur les retraites. Je sais que s'il avait été encore là parmi nous, on aurait pu compter sur lui à nouveau pour porter le combat contre le projet de réforme actuelle.

Patrick ROBINEAU était aussi l'élu municipal, le responsable politique que certains d'entre nous ont connu, avec plusieurs mandats de conseiller municipal d'opposition à partir de 1983, réélu à

chaque élection sur des listes de rassemblement de la gauche, secrétaire de la section du PCF dans les années 80 aux côtés de la députée Janine JAMBU, avec laquelle il travaillera avec les autres élus de gauche à l'arrivée du métro à Montrouge.

Il était un élu et responsable politique avec lequel, je dois le reconnaître, je pouvais ne pas toujours être en accord, mais dont je respectais l'analyse politique, parce qu'il était de ceux dont une véritable charpente idéologique fondait encore son engagement. Et même si dans cette enceinte, il lui est arrivé d'élever la voix ou d'exprimer avec passion ses positions, ce n'était pas comme certains peuvent le faire aujourd'hui pour rechercher la *punchline* ou la petite phrase à reprendre par la presse, mais bien souvent pour dire et dénoncer l'injustice et le manque de considération des plus fragiles dans les décisions qui pouvaient être prises, avec notamment un engagement très fort sur les questions de logement social et contre les expulsions locatives.

Patrick ROBINEAU a été de toutes ces batailles, de toutes les batailles, celles que l'on peut mener au nom d'une organisation politique et syndicale, celle qu'on peut mener même au sein de ces organisations pour construire de nouvelles orientations ou imaginer de nouveaux horizons. Il en a gagné quelques-unes, mais malheureusement pas celle contre la maladie. Gardons de lui le souvenir d'un homme droit, un homme engagé pour la justice et la fraternité, aux convictions chevillées au corps.

Salut Robi, adieu camarade.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Je vous propose d'observer une minute de silence à la mémoire de Patrick ROBINEAU.

(Debout, l'assemblée respecte une minute de silence.)

M. le Maire.- Nous devons désigner à présent un secrétaire de séance au sein de l'assemblée.

Je propose la candidature de M. Maxime VETILLARD. Êtes-vous d'accord ?

(Maxime VETILLARD est désigné secrétaire de séance.)

Merci à lui.

Je vous informe que nous allons avoir une nouvelle collègue dans notre assemblée puisque Mme RENARD-DELAUTRE nous a annoncé sa démission de notre Conseil, qui sera effective à partir du 1^{er} avril 2023.

Elle m'a envoyé le message suivant, que je vous lis :

« Monsieur le Maire, je ne pourrai malheureusement pas être présente au prochain Conseil du 30 mars pour adresser mes remerciements aux conseillers ainsi qu'à l'administration, et je vous saurai gré de bien vouloir les leur transmettre ».

C'est fait. Lors du prochain Conseil, c'est-à-dire au mois de juin, nous aurons parmi nous une nouvelle collègue.

Je voulais vous informer que nous avons reçu plusieurs propositions de vœux. Quatre sont présentés par M. PASTEAU et un par M. TIMOTEO. Nous en avons discuté avec la majorité.

Je propose que deux de ces vœux soient inscrits à notre ordre du jour et que nous en discutions lors des questions diverses à la fin du Conseil. Le premier est le vœu de M. TIMOTEO relatif à la préservation de l'eau et le second est un vœu de M. PASTEAU sur la reconnaissance faciale. Ces deux vœux sont recevables, dans la mesure où ils concernent directement les affaires municipales.

Les trois autres vœux de M. PASTEAU ne seront pas retenus. Le premier, relatif à la réforme des retraites, n'a rien à faire avec les affaires locales, le deuxième sur la proposition d'une mission d'information sur la gestion des ressources humaines de la Ville est réservé aux politiques publiques et concerne directement le fonctionnement interne de la mairie, et le troisième sur le changement du nom de la place Cresp relève de la fameuse mission pilotée par Mme FAVRA, qui s'en occupera.

Nous inscrivons ces deux vœux à l'ordre du jour en fin de Conseil.

Ensuite, je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Y a-t-il des questions sur ce procès-verbal ?

Mme MEADEL.- Je voulais m'inscrire pour dire une communication dans le cadre de l'ordre du jour, et après vos communications.

M. le Maire.- Vous la ferez en fin de séance.

Mme MEADEL.- Comme vous, il y a un parallélisme des formes.

M. le Maire.- Vous la ferez en fin de Conseil municipal lors des questions diverses. Nous avons un ordre du jour, fixé par le maire, et donc, nous le suivons. Vous ferez votre communication en fin de conseil.

M. LE GALL.- Pourquoi faites-vous des communications en début de séance ? Je ne vois pas pourquoi vous nous refusez cette possibilité, alors que vous formez un certain nombre d'élus sur la démocratie participative. Il serait intéressant que l'on puisse s'exprimer en début de séance comme vous le faites dans les autres instances et les autres Conseil municipaux.

M. le Maire.- Parce que c'est le maire qui fixe l'ordre du jour.

M. LE GALL.- C'est cela, votre démocratie participative.

Mme MEADEL.- Je comprends que le maire décide de tout, nous le savons, nous ne sommes pas des débutants. Nous demandons juste le droit de nous exprimer avant 2 h du matin, avant la fin du Conseil municipal, parce que nous avons des choses à dire. Il n'y a pas de quoi avoir peur.

M. le Maire.- Nous n'avons absolument peur de rien. Nous déroulons l'ordre du jour. Vous allez vous exprimer sur chacun des points de l'ordre du jour, et ensuite, nous aurons un débat sur les questions diverses. C'est ainsi que cela se passe à chaque fois et cela se passera très bien.

Mme MEADEL.- Je veux que les Montrougiens sachent que...

M. le Maire.- Je vous donnerai la parole si vous la demandez. Nous avons un ordre du jour, nous le déroulons. Il n'y a aucune raison que ce Conseil dure plus tard que la normale. Vous aurez la parole lors des questions diverses.

Mme MEADEL.- Pourriez-vous nous éclairer ? Comment se fait-il que d'habitude, vous démarriez toujours votre Conseil, avant même le début de l'ordre du jour qui nous a été communiqué 15 jours avant le Conseil, par toute une série de communications (sur lesquelles il n'y a pas de vote, mais c'est votre droit) ? Pourquoi votre opposition n'aurait-elle pas le droit aussi de s'exprimer à travers quelques communications, bien entendu pas aussi longues que les vôtres, mais nous pouvons, nous aussi, nous exprimer tranquillement et communiquer ce que nous avons à dire, qui n'est pas infamant, qui sont des questions sur la vie locale.

M. le Maire.- Vous avez la parole lors de ce Conseil à chaque délibération, ainsi que lors des questions diverses. Nous déroulerons les choses dans cet ordre.

Mme MEADEL.- Bel exemple de démocratie locale !

M. le Maire.- Absolument pas, nous sommes là pour parler de tout, mais dans l'ordre que nous avons défini.

(Brouhaha dans le public.)

Le public ne prend pas la parole. Je vous remercie.

(Vives protestations dans le public.)

Madame MEADEL, on respecte, dans le calme et la sérénité. Nous avons un ordre du jour, vous aurez la parole lorsque nous serons arrivés aux questions diverses.

(Vives protestations dans le public.)

Monsieur, j'ai dit à Mme MEADEL qu'elle aura la parole lorsque son moment sera venu.

Mme MEADEL.- Nos concitoyens ont le souhait de m'entendre, non seulement moi, mais d'autres ici...

M. le Maire.- Visiblement, vous avez la volonté... vous êtes une responsable politique, vous êtes responsable, nous devons avoir une séance dans la sérénité, le respect des uns et des autres et des institutions. Je comprends que vous souhaitiez parler, que vous ayez des choses à dire mais vous les direz au moment opportun lorsque nous aurons déroulé notre ordre du jour.

Cela va bien se passer, dans le calme et la sérénité, si vous le voulez bien.

Mme MEADEL.- Mais cela se passe toujours très bien.

M. le Maire.- Nous avons un Règlement intérieur, c'est le maire qui vous donne la parole, vous ne la prenez pas de façon intempestive. Vous avez la volonté de parler, je l'entends, mais nous allons dérouler ce Conseil dans le calme et la sérénité.

Compte rendu de la séance du 15 décembre 2022

M. le Maire.- Nous allons approuver le procès-verbal de la séance précédente.

M. BOUCHEZ.- J'allais vous poser une question préalable à mon intervention. Allez-vous voter pour ce compte rendu ou demander son report ?

Ma question vous surprend ?

M. le Maire.- Je vous demande d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Quelle est votre question précise ?

M. BOUCHEZ.- La question est de savoir si vous maintenez le vote sur le compte rendu.

J'ai trois remarques à faire. La première est une correction à demander à la page 8 : vous indiquez 2 votes en ce qui me concerne, pour l'adoption du compte rendu, « ne participe pas au vote » et « contre ». Vous savez bien que l'on ne peut voter qu'une seule fois. Je vote « contre ».

La deuxième porte sur le fait qu'à la relecture attentive du compte rendu, nous pouvons nous apercevoir qu'il n'est pas répondu à de très nombreuses questions, que les informations ne sont pas données aux élus pour avoir un jugement éclairé. De nombreuses promesses de documents sont énoncées, mais il s'avère qu'elles ne sont pas souvent réalisées. Je propose donc qu'en fin de compte rendu soit fait un récapitulatif des demandes et engagements pour faciliter le suivi et leur réalisation par les services.

La troisième remarque concernerait un oubli dans le compte rendu. J'ai bien relu à plusieurs reprises les pages 60 et suivantes concernant les subventions aux associations et le budget. À aucun moment, vous ne faites référence à un report des subventions non accordées aux

associations en comparaison des budgets votés en décembre 2022 par rapport à décembre 2021, malgré les différentes questions posées par moi-même et mes collègues de l'opposition.

Dans une tribune du *Montrouge Magazine*, nous avons dénoncé ces baisses. Lors de réunions auprès d'associations, vous avez déclaré que ces allégations étaient des contrevérités. Je ne retrouve pas dans le compte rendu la preuve que c'étaient des contrevérités. Est-ce donc un oubli dans le compte rendu qui nous est présenté, ou, ce qui serait dommageable pour les Montrougiens, qu'ils pensent que vous racontez des carabistouilles ?

M. le Maire.- Merci. Nous tenons compte de vos observations. Sur la question des associations, nous vous avons dit que les montants qui leur sont versés n'avaient pas diminué par rapport à l'année 2019. Les années 2020 et 2021 étaient des années Covid-19, nous avons fait des subventions exceptionnelles aux associations. Mais vous voulez toujours nous faire croire que nous avons baissé ces subventions, ce qui n'est pas vrai. Je vous le répète. Tout cela est chiffré et documenté.

Y a-t-il d'autres observations sur le compte rendu ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BDIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU

Arrivée de Mme BAELDE qui avait donné pouvoir à M. HUREAU

Décisions

M. le Maire.- Sur les décisions que vous avez reçues, y a-t-il des observations ?

Mme MEADEL.- Une question qui porte sur la décision DC-2022-220, avenant numéro 1 au marché de prestation intellectuelle pour l'étude de programmation urbaine de l'îlot Marne-Brossolette à Montrouge, dont l'objet était de prendre en compte un changement de personnalité juridique du titulaire, la société MADE IN, suite à des changements.

Je vais les grouper, parce que j'ai aussi une remarque sur la 2022-199, avenant au marché de prestation intellectuelle pour l'étude de programmation urbaine de l'îlot Marne-Brossolette. J'ai une question globale sur cette localisation qui relève d'un projet concernant le réaménagement du marché de la Marne, puisqu'à la fin de l'année 2021, la majorité municipale a voté un protocole d'accord qui liait la mairie et les Éditions législatives. L'objectif du protocole était de penser un projet d'aménagement sur les deux parcelles.

En janvier 2023, des habitants, qui représentent les conseils syndicaux riverains, ont été conviés à une présentation de maquette dont j'ai là l'une des projections, et ils ont eu de drôles de maquettes avec des projets un peu curieux. Vous voulez construire une tour de plus de 15 étages, drôle de tour à cet endroit qui plonge dans l'ombre une grande partie de ses riverains, environ 300 personnes. Cela ressemble à un projet d'un autre âge. Vous savez à quel point nous sommes très attachés, à L'Avenir n'attend pas, aux arbres, aux conditions de vie, à la préservation des conditions de vie des habitants. Ce projet un peu curieux n'intégrait pas de perspectives pour travailler sur la baisse de la température, sur la lutte contre la canicule, sur la préservation des espaces verts pour les enfants.

Cela ressemble un peu à la Grande Motte sans la mer, à des cités extrêmement denses, à rebours complet de ce qui est attendu aujourd'hui par les habitants, et surtout, par les Montrougiens.

Vous indiquez dans ce projet que vous allez construire une crèche. Nous avons quelques questions que vous n'avez pas élucidées : est-ce que ce sera une crèche municipale ou une crèche privée d'entreprise réservée à quelques-uns ?

Toujours lors de la présentation de votre projet et de vos maquettes, vous avez donc exposé un projet de densification qui, à notre avis, n'est pas le bienvenu, puisque Montrouge est déjà l'une des villes les plus denses de France, et qui pose un problème de justice, un problème d'équilibre, un problème aussi de respect des conditions de vie des riverains qui habitent là, qui n'ont pas envie de se voir plonger dans l'obscurité.

Ce 25 mars, une centaine d'habitants se sont réunis, des membres de notre équipe étaient présents, dont Mathieu LEPRINCE, qui ont recueilli leur désarroi et leurs inquiétudes. Certains sont présents ce soir, on les en remercie car ils doivent être associés aux décisions du Conseil municipal. Je vous en parle ce soir, car au fond, ils ne sont pas opposés par principe à votre projet. Ils demandent, un peu comme nous, premier groupe d'opposition de la ville, d'être respectés et écoutés. Je crois que la démocratie actuelle s'enrichirait s'il y avait un peu plus de respect et d'écoute.

Ils souhaiteraient que vous fassiez la transparence sur votre projet. Pour le moment, ils ont un peu le sentiment que vous mijotez un projet en cachette. Ce n'est sans doute pas la réalité. Nous sommes prêts à faire confiance, toujours, même au bout de trois ans de mandat municipal où nous n'avons jamais été entendus, nous sommes toujours positifs. Nous souhaitons aller de l'avant.

La question que l'on peut se poser est : quand allez-vous enfin tenir compte de l'avis des concitoyens ? Quand allez-vous les recevoir, les écouter, les entendre faire prévaloir l'intérêt de la ville, son intérêt général, exiger éventuellement de SOHP la bonne utilisation d'un boni, qui est finalement le patrimoine des Montrougiens ? Quand allez-vous ainsi informer, coconstruire, respecter, dire ce qu'il y a dans l'état de la déclaration de projet, et tenir compte des conséquences de ce projet sur la vie quotidienne de nos concitoyens ?

M. le Maire. - Merci.

(Applaudissements dans le public.)

Pour votre gouverne, puisque vous avez l'air de bien connaître les dossiers, vous nous avez interrogés sur le projet Marne-Brossolette. Ce n'est pas le projet des Éditions législatives, c'est un autre projet. Je vais vous répondre sur les deux.

Le projet Marne-Brossolette est un îlot situé à l'extrémité nord de l'avenue de la Marne et de l'avenue Brossolette, qui est aujourd'hui assez dégradé dans certains endroits, et donc, nous avons lancé un projet de renouvellement urbain avec plusieurs partenaires. C'est donc ce projet qui fait l'objet de l'étude que vous citez, qui est portée par nos prestataires, notamment la société MADE IN.

Ce projet se déroule et nous venons de lancer une consultation auprès de tous les habitants du quartier pour savoir quelles sont leurs attentes. L'objectif est de renouveler cet espace urbain, cet îlot, que chacun connaît, d'y construire des logements nouveaux, rénovés, de nouveaux commerces, de nouvelles activités, et de recomposer l'ensemble des espaces publics qui sont autour et qui vont de l'avenue Pierre-Brossolette jusqu'à la place Jean Jaurès, qui comprennent le triangle Pelletan Bert Verdier. Il va se passer beaucoup de choses dans ce quartier dans les mois et années qui viennent, de nouveaux commerces s'installent, de nouveaux espaces verts vont être créés. Nous avons préempté une maison avenue Verdier pour y faire un nouvel espace vert. De nouveaux équipements vont également s'installer.

Ce quartier Marne-Brossolette, cité dans la décision que vous évoquiez, est en plein essor.

Par ailleurs, vous nous interrogez sur le projet des Éditions législatives. Il faut que chacun entende ici de quoi il s'agit. Nous avons déjà délibéré pour entériner le protocole d'accord entre la Ville et la société Lefèvre Sarrut, qui possède les Éditions législatives. Comme vous le savez, les Éditions législatives vont quitter Montrouge, vieille entreprise qui était là depuis plus de 50 ans, qui occupe une parcelle d'environ 8 000 m². Nous avons saisi l'opportunité de discuter avec eux pour faire un projet commun sur à la fois leur parcelle et la nôtre, celle sur laquelle est situé le marché de la Marne.

L'objectif de ce partenariat est de construire un projet intelligent, correspondant à l'attente des Montrougiens. Ce quartier est totalement minéral aujourd'hui, et avec ce projet, nous allons créer un espace vert de plus de 4 000 m², un nouvel espace vert. Nous allons construire de nouveaux équipements publics, une nouvelle crèche, un nouveau marché, un marché couvert, beaucoup plus qualitatif que celui qui existe, de nouveaux commerces, et créer une voie qui reliera l'avenue de la Marne à l'avenue Pierre-Brossolette.

C'est un projet vraiment positif. Je crois que si les Éditions législatives faisaient leur projet dans leur coin, sans nous, ce serait un projet totalement privé, et la Ville n'a pas les moyens d'avoir un projet ambitieux sur sa parcelle, qui fait moins de 3 000 m². La réunion des deux parcelles et la définition d'un programme ambitieux nous permettront de répondre aux attentes des habitants et de renouveler tout ce quartier situé à quelques centaines de mètres de la future gare Châtillon Montrouge qui accueillera bientôt, en 2025, la ligne 15 du Grand Paris Express.

C'est un projet important pour notre ville. Je crois que c'est une vraie chance de pouvoir dialoguer avec la société Lefèvre Sarrut.

Nous avons sollicité – sur la base d'un programme qui a été délibéré et voté, tout cela est parfaitement transparent – des promoteurs privés pour qu'ils nous présentent des projets. Plusieurs ont concouru, huit en première phase, quatre en deuxième phase. Nous sommes en phase de sélection du lauréat. Il y a encore quelques étapes à franchir, parce que c'est un projet compliqué, ambitieux, c'est un grand projet.

Il y a quelques étapes encore à franchir, cela n'est pas fait, mais dès que cela le sera, je l'espère, avant l'été, nous serons en mesure de présenter ce projet à tous les riverains, à tous les Montrougiens, et évidemment, nous en débattons.

Vous parlez de densité. Nous sommes une ville dense, mais il ne vous aura pas échappé que la ville de Montrouge est une ville qui attire. Beaucoup de gens souhaitent s'y installer, c'est normal, il y fait bon vivre. On y trouve des commerces, des logements, des espaces verts, et de plus en plus de gens veulent s'installer à Montrouge. La densité que vous semblez critiquer, nous l'assumons, car dans une ville aux portes de Paris desservie par deux métros, bientôt trois, la densité est un atout, mais il faut qu'elle soit bien organisée et qu'elle corresponde aux attentes des habitants.

Dans ce quartier, nous aurons beaucoup plus de qualité de vie, d'espaces verts, de commerces, d'équipements publics, comme je l'ai indiqué.

Ce projet est positif, parfaitement transparent. Nous avons délibéré ici sur le processus d'élaboration du projet, sur la manière dont le lauréat sera choisi et dont il sera présenté.

Ne brûlons pas les étapes. Je pense que d'ici l'été, nous aurons l'occasion de vous présenter largement ce très beau projet. Nous en débattons et je suis certain qu'une large majorité des Montrougiens l'approuveront.

Y a-t-il d'autres questions sur les décisions ?

Arrivées de Monsieur SAINTOUL et de M. SELAVACOMAR

M. BOUCHEZ.- C'est une décision 2022-213, à la fois pour le public et pour les collègues autour de la table, qui concerne une étude sur le logement à Montrouge. Ce n'est pas mal, parce que cela fera un complément par rapport aux remarques qui ont été faites et les réponses que vous avez données.

Je tiens d'abord à remercier Mme Lydie HENRI d'avoir transmis cet appel d'offres. Je faisais la remarque tout à l'heure selon laquelle nous n'avions pas toujours les documents. Cette fois, nous l'avons eu, je tiens à la remercier.

M. le Maire.- Nous nous y étions engagés lors de l'AP3C. Vous l'avez demandé, nous vous l'avons transmis, nous le faisons à chaque fois.

M. BOUCHEZ.- Pour une fois, vous l'avez fait, c'est bien. Ce n'est pas toujours le cas.

Deuxième chose, ce document date de début 2022, me semble-t-il. Je voudrais souligner la qualité et l'intérêt de ce document auprès de mes collègues, il mérite donc d'être diffusé et étudié.

Tout le monde n'a pas pu le consulter, je l'ai travaillé un peu et j'ai cru comprendre que la rédactrice était Mme Marine ROUX Je voudrais également la remercier et la féliciter.

Toutefois, depuis la rédaction du document, certaines données ont évolué et j'aimerais apporter une contribution complémentaire. Tout d'abord, la population a non seulement cessé de progresser, mais elle a baissé de 4 % sur les trois dernières années. C'est un point très important, indiqué en page 6. Vous disiez que tout le monde était intéressé pour venir à Montrouge, apparemment, ils sont peut-être plus nombreux à en partir qu'à y arriver.

Cette baisse de population est essentiellement causée par les flux migratoires négatifs. Si auparavant, environ 4 000 personnes quittaient la ville chaque année, le flux s'est nettement accentué sur ces deux dernières années. Je l'avais souligné en Conseil d'administration du CCAS, je vous le redis en Conseil municipal, parce que tout le monde n'en a pas forcément conscience.

Certes, le nombre des personnes par foyer baisse légèrement, mais nous avons aussi un changement dans l'usage de l'habitat. Malgré les constructions, le nombre de résidences

principales stagne, voire diminue légèrement. Le nombre de logements vacants, et surtout, le nombre de résidences secondaires et occasionnelles progresse sensiblement.

En AP3C, vous avez indiqué qu'il y avait 1 763 résidences secondaires, je relève dans les documents INSEE, 1 179 en 2019 et 667 en 2013. Vous voyez l'énorme progression de ce poste. C'est pourquoi je vous ai demandé l'évolution des redevances touchées par les organismes de type Airbnb pour vérifier l'hypothèse d'un fort développement de ce type de location. Or vous ne m'avez pas transmis l'information. Nul n'est parfait.

C'est un point extrêmement important.

La mise en place de la ZFE, ainsi que les contraintes de performance énergétique doivent être prises en compte dans cette étude.

En effet, près de 75 % de notre habitat a plus de 25 ans et il sera difficile de louer en résidence principale les logements classés « G » et « H » prochainement. Cela ne risque-t-il pas de favoriser la location temporaire non soumise à ces contraintes de performance énergétique ? Quel va être l'impact sur l'évolution de la population de Montrouge ?

Vous indiquez aussi dans l'appel d'offres votre souhait d'étudier l'hypothèse de l'accroissement de la densité de 15 %. Je le dis clairement, parce que vous n'avez pas lu le document, c'est clairement demandé, passer de 25 000 habitants/km² à 28 750 habitants/km². Est-ce vraiment votre projet ? Est-ce le souhait des Montrougiens ?

À la lecture du document, j'ai beaucoup de questions à poser, ce serait trop long.

En revanche, je vais vous demander deux choses. Premièrement, qu'un représentant de l'opposition soit associé étroitement à ce projet, afin que nous coconstruions un projet concerté fait de compromis que nous expliciterions en Conseil municipal.

Deuxièmement, que la présentation des résultats de la mission 2, c'est-à-dire un point intermédiaire, soit faite à tous les élus et que cela ne soit pas simplement une éventualité, comme indiqué dans le document.

L'opposition cherche à être constructive et à ces conditions, sinon, nous serons dans l'obligation d'être critiques une fois que tout sera quasiment figé.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Le document dont il est question est un appel à projets pour une étude sur le logement. Vous nous avez félicités de lancer cette étude, nous vous en remercions. Il est en effet très important, vu l'évolution démographique, vu les contraintes sur ce domaine essentiel pour chacun de nos concitoyens, d'avoir une vision claire et précise de la manière dont le logement fonctionne ici dans notre ville, mais aussi en relation avec nos voisins du territoire et de la métropole du Grand Paris. C'est un très beau projet.

Évidemment, les résultats de cette étude qui seront sans doute très riches seront communiqués à l'ensemble du Conseil municipal et beaucoup plus largement à l'ensemble de la population. Ce sera un vrai guide pour l'action pour nous. Il s'agit à la fois de faire un bilan de ce qui existe, mais aussi d'avoir un document d'orientation pour que nous puissions avoir des idées claires sur ce qu'il faut faire pour conserver un équilibre du logement, une mixité du logement dans notre ville pour la décennie qui vient.

Vous avez cité un point, je vais vous corriger, parce que je pense que vous vouliez un peu polémique, Monsieur BOUCHEZ, mais c'est votre nature : il est écrit « scénario 2030 du SDRIF, augmentation de la densité de la population de 15 % entre 2013 et 2030 ».

Chacun sait ce qu'est le SDRIF, le schéma directeur de l'Ile-de-France, région qui rassemble 12 millions d'habitants. Le SDRIF nous dit que d'ici 2030, la population de l'Ile-de-France augmentera de 15 %. Vous avez traduit cela sur la population de Montrouge. Vous vous doutez bien que cela n'est pas vrai et que la ville de Montrouge n'accueillera pas 15 % de population en plus. Je vous l'avais déjà dit, elle est déjà très dense, le bâti est largement constitué et nous n'avons pas, comme d'autres villes proches de chez nous – il n'y a qu'à regarder Bagneux, Clamart, Châtillon –, de grandes friches ou zones à aménager. Nous reconstruisons la ville sur la ville, nous faisons de la couture très fine, et évidemment, la population de Montrouge n'augmentera pas dans les conditions que vous évoquez. D'ailleurs, le SDRIF ne le prévoit pas s'agissant de Montrouge, puisque nous sommes l'une des villes les plus denses de France.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. TIMOTEO.- Je vous remercie. C'est une question sur le même sujet. Je voudrais m'associer aux propos tenus par Mme MEADEL sur l'aménagement des quartiers dont il a été question. Et ce que vous venez de répondre à M. BOUCHEZ m'inquiète doublement. C'est à partir de ces deux interventions. Si vous faites de la couture, comme vous le dites, je suis très inquiet, parce que je ne vois pas trop le couturier. Quand on s'occupe d'urbanisme et de logement, cela demande un horizon, une perspective. On ne claque pas des doigts pour aménager un quartier, une ville. Même si on doit la reconstruire sur elle-même parce qu'on est dans une zone densifiée très forte, ce sont des questions qu'un adjoint à l'urbanisme pourrait prendre à bras-le-corps. Encore aurait-il fallu qu'il y en ait un dans votre équipe.

De même que cela impose des choix financiers forts, encore aurait-il fallu qu'il y ait un adjoint aux finances dans votre équipe. Mais peut-être cumulez-vous l'ensemble de ces expertises. Comme je vois que vous sollicitez une demande externe pour vous accompagner sur le sujet, je doute des ressources en interne pour construire cette vision générale sur le logement et avoir cette perspective de moyen et de long terme.

Pour revenir sur le sujet, sur le périmètre Édition législatives, avenue de la Marne, je renvoie le public et vous, chers collègues, au débat que nous avons eu l'an dernier ici au moment de la discussion sur le protocole. Toutes les oppositions vous ont alertés sur la question de la densification de ce périmètre, sur tous les problèmes qui seraient occasionnés, tant en termes de cadre de vie que d'équipements publics nécessaires sur le secteur.

Par ailleurs, quand je regarde le marché dont on vient de parler, le marché public de prestation intellectuelle sur une étude relative au logement – merci aux services de nous avoir communiqué le document –, je m'interroge. Je rejoins les remarques de M. BOUCHEZ, je m'interroge, parce qu'à l'intérieur de ce document, dans la commande passée au prestataire, on retrouve des éléments qui devraient être connus par la Ville si elle faisait normalement son travail avec ses organismes satellites. Je pense notamment au centre d'action sociale, qui devrait être en capacité par exemple de produire un travail de qualité sur la question des parcours résidentiels, problématique centrale de la question du logement, qui doit être portée par le CCAS, notamment.

Je suis inquiet et je m'interroge sur l'expertise en interne, et surtout, votre propre vision de ce que doit être reconstruire une ville sur la ville, si ce n'est seulement la densifier et diminuer au jour le jour l'offre de services publics associée.

M. le Maire.- Vous avez toujours douté de mes capacités, vous l'affirmez à nouveau. Tous ces travaux, toutes ces réflexions, nous les menons en équipe. Vous avez, avec votre serviteur, autour de la table, plusieurs personnes qui, sur tous nos projets, toutes nos réflexions, travaillent ensemble.

M. TIMOTEO.- Si vous vous parlez à vous-mêmes, c'est bien.

M. le Maire. - Pour les enjeux d'espace public et de voirie, vous avez M. MOULY, pour les espaces verts, vous avez Mme RABIER, pour les enjeux du logement, vous avez M. VIROL. Pour tout ce qui est commerce, M. CARRÉ, etc.

Nous sommes tous, avec nos compétences, notre expérience, en mesure de réfléchir aussi bien que vous à l'avenir de cette ville et à ce qui peut correspondre à son essor dans le contexte que nous connaissons.

J'ai compris que Mme MEADEL et vous souhaitiez faire le procès de la densité, mais c'est une réalité. Aujourd'hui, quand on est aux portes de Paris et près du périurbain, que l'on a des métros, vous ne croyez pas qu'on va vivre dans des champs. La densité est une réalité. Vous verrez que dans les années qui viennent, la plupart des villes se densifieront. L'étalement urbain, c'est terminé. Faire des villes qui s'étendent dans la campagne, qui consomment des espaces verts et des espaces ruraux, c'est terminé, parce que cela génère de la pollution, du carbone, des déplacements domicile/travail très longs. L'avenir de chacun de nous est dans des villes plus denses. Chacun le comprend.

À Montrouge, nous sommes en avance sur les autres, mais regardez autour de vous, les villes autour de Montrouge se densifient. Regardez ce qui se passe à Bagneux, à Clamart, à Châtillon. Croyez-vous que nous pouvons l'empêcher ? Au contraire, il faut l'accompagner. Notre mission, fondamentale, est de faire en sorte que la densification se fasse dans les meilleures conditions, avec une vraie réflexion et une qualité de vie. Ce que nous avons fait sur les allées Jean Jaurès, que les Montrougiens applaudissent des deux mains maintenant, malgré beaucoup de critiques en son temps, et malgré les procès que nous ont intenté M. TIMOTEO et consorts, est un succès.

Nous avons lancé plusieurs projets qui avancent aujourd'hui dans Montrouge, Péri-Ginoux-Gautier qui va se végétaliser avec de nouveaux commerces, l'avenue de la République, le quartier Est. Demain, le quartier que nous évoquions tout à l'heure, etc.

Plutôt que de subir, de laisser faire le marché, nous allons bâtir de vrais projets, faire en sorte que cette ville soit plus agréable, mieux aménagée, avec les équilibres à respecter en matière de logements, d'activités, de bureaux, de commerces, d'espaces publics et d'espaces verts.

C'est notre projet. Nous y travaillons. Je crois que nous avons de beaux projets. À chaque fois, nous consultons les habitants, nous leur demandons leur avis. Ils sont très positifs et nous construisons cet avenir.

(Vives protestations dans le public.)

S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs !

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme MEADEL. - C'est la même décision, toujours la 213.

Pour compléter ce qui vient d'être dit, vous allez dépenser 71 280 € pour avoir une vision et une analyse du logement, je persiste à ne pas comprendre pourquoi vous avez recours à ce type d'étude, alors que le premier besoin est celui de l'avis des riverains. Sur le projet du marché de la Marne, des riverains souhaitent vous parler, vous entendre. Vous avez déroulé tout un processus de préparation de ce projet, et dans ce processus, à aucun moment, on n'entend dire : je vais m'asseoir autour d'une table, écouter ce que me disent ceux qui vivent à côté et les 300 personnes qui vont se trouver plongées dans l'ombre à cause de ce projet. À aucun moment, dans votre processus, vous ne les intégrez, ne les respectez, ne les écoutez.

Comment se fait-il que vous n'acceptiez pas de les recevoir, de leur parler, et qu'à côté de cela, vous dépensiez 71 000 € dans une société à qui vous allez demander une grande vision sur le logement ?

Par ailleurs, sur la densification, je m'étonne de vos propos aujourd'hui en Conseil municipal, car à aucun moment dans la campagne, contrairement à nous, qui ne souhaitons pas que la ville se densifie tant que les services publics ne seraient pas en nombre suffisant pour faire droit aux demandes de la nouvelle population, qui étions contre la densification, vous n'avez dit aux Montrougiens que vous alliez vous lancer dans des opérations de construction effrénée, sans écouter, en plus, la population, et en faisant fi des besoins en termes d'espaces verts.

Vous êtes en parfaite contradiction avec ce que vous avez raconté pendant votre campagne.

M. le Maire.- Toujours un peu le même sujet.

(Applaudissements dans le public.)

Il faudrait que vous accordiez vos violons avec M. BOUCHEZ, qui nous a dit que cette étude sur le logement était intéressante, judicieuse et attendue.

Mme MEADEL.- Répondez aux questions. C'est de la petite politique, cela ! Répondez sur le fond.

M. le Maire.- Il ne faut pas tout mélanger. Une étude sur le logement, dans le contexte actuel et les enjeux qui sont ceux du logement à l'échelle de l'Ile-de-France, permet à la Ville de Montrouge, et dans son territoire, et à l'échelle du Grand Paris, à la fois de connaître parfaitement l'état de son parc, mais aussi de bâtir une stratégie pour organiser ce qu'on appelle le parcours résidentiel.

C'est une vision à 10 ans, qui nous permet d'être tout à fait opportuns et bien organisés, bien outillés de ce point de vue.

Quant à l'autre sujet, vous en avez parlé, la concertation aura lieu, mais encore faut-il que le projet soit connu.

Mme MEADEL.- Elle aura lieu après votre décision...

M. le Maire.- Un processus se déroule, il se déroulera tout à fait calmement. Lorsque le projet sera choisi, lorsqu'il sera prêt, nous le présenterons, nous en débattrons et tout cela se fera dans une parfaite transparence.

Mme MEADEL.- *(Hors micro.)*

M. le Maire.- Il n'est pas prêt. Lorsqu'il le sera, nous ferons la concertation.

Je comprends que vous souhaitiez polémiquer, critiquer, attendez de voir.

Autre question sur les décisions ?

Mme VELOSO.- Je voulais intervenir sur trois décisions. Une première interrogation porte sur deux décisions que je vais regrouper ici, la DC 2022-203 et la DC 2022-213. Pour ces deux décisions, il s'agit de prestations intellectuelles. Quand on les regroupe, on atteint un montant de près de 100 000 €. Je voudrais vous entendre sur l'utilité de ces prestations intellectuelles, sur le CAM et sur le logement.

Pourquoi attendre 2023 pour avoir une vision sur le logement à Montrouge ? Je pense que vous avez déjà une position, une stratégie.

C'est cette stratégie qui manque. Même pour moi, en tant qu'élue, je souhaite savoir ce que vous priorisez vraiment. 100 000 €, c'est ce qui manquerait fortement. Cela paraît une petite somme par rapport aux millions d'euros qu'il y a dans le budget d'une municipalité telle que Montrouge, dont vous rappelez souvent que c'est une des villes les moins endettées des Hauts-de-Seine, attractive, bienveillante pour tout un chacun et chacune. 100 000 €, c'est ce qui manquerait. Sachez que ce sont de toutes petites sommes qui manquent aux écoles de la Ville de Montrouge pour que les enfants puissent simplement se rendre en car à Villelouvre ou faire une sortie.

Beaucoup de sorties ont été annulées, supprimées. La ville représente un milieu très pollué, on va encore retrouver un îlot de chaleur urbain. Le dernier rapport du Giec indique très probablement que dans 10 ans, Montrouge atteindra les 50 degrés, avec certitude d'ici 20 ans.

Je m'interroge sur votre stratégie pour Montrouge. Il y a de belles choses, que vous mettez en lumière, et on sent que vous avez fortement augmenté le budget communication.

Par ailleurs, pour les écoles, les écolières et écoliers de Montrouge, on voit des restrictions fortes sans explications suffisantes, les parents s'interrogent. Quelle est votre stratégie pour les habitants et habitantes de Montrouge ?

(Applaudissements dans le public.)

M. le Maire. - Sur la 213, j'ai déjà répondu, puisque c'était la question sur le logement, j'ai répondu à M. BOUCHEZ. Vous l'avez entendu.

Sur la 203, c'est le CAM. Vous savez que nous avons des projets, des ambitions, puisque nous avons acquis ce site auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine l'an passé et que nous souhaitons l'ouvrir à l'ensemble des Montrougiens et améliorer sensiblement à la fois l'offre sportive, l'offre d'accueil et l'offre en termes de sport santé.

Le CAM est un site remarquable à Montrouge, c'est 2,5 hectares de foncier, situés à proximité de la gare Barbara. Le CAM est l'un des 15 premiers clubs de tennis de France et le deuxième ou troisième club de hockey. Nous y étions d'ailleurs ce week-end et le président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine a attribué une subvention de 150 000 € au club du hockey du CAM, qui fait partie des clubs d'élite dans les Hauts-de-Seine.

Le CAM, ce n'est pas rien à Montrouge, c'est un site remarquable. Nous avons d'ailleurs engagé des travaux pour réaménager ce qui s'appelait le club house, qui sera le restaurant ouvert au public et sera beaucoup plus attractif qu'aujourd'hui.

Nous souhaitons réfléchir et avoir un projet ambitieux pour le CAM de demain. C'est pourquoi nous avons choisi un prestataire pour nous accompagner, le cabinet Martel Architecture.

Nous avons des projets. Nous nous donnons les moyens de les définir puis de les mettre en œuvre.

Autre question ?

M. PASTEAU. - Sur la question du logement, une question qui nous occupe, mais c'est une question importante, vous avez mentionné la requalification du quartier Péri-Ginoux-Gautier, en vous félicitant de l'effort de végétalisation fait et en le mettant en perspective dans le cadre de la densification de l'Île-de-France. Je vous avais demandé en décembre dernier, avant le Conseil municipal, communication du budget vert détaillé, que vous ne m'avez fait transmettre qu'il y a quelques jours, ce dont je vous remercie malgré tout.

Dans ce budget vert détaillé – en réalité un tableur de deux pages avec, pour chaque opération d'investissement, une notation sur quatre critères, adaptation, atténuation du changement climatique, biodiversité et santé environnementale, de mémoire –, ce qui m'a frappé est la note maximale obtenue par ce projet de requalification du quartier Péri-Ginoux-Gautier pour ce qui est de l'adaptation au changement climatique.

J'entends qu'il y a un peu de végétalisation, nous en avons discuté, je me souviens avoir argué qu'il fallait aller beaucoup plus loin. Cette année, nous avons le retour du phénomène El Niño, nous avons eu une sécheresse cet hiver. Je serai curieux de savoir, en août, lorsque la canicule qui sera très dure, si elle se produit, ce que les habitants de ce quartier, en marchant sur les pavés en pierre de Bourgogne magnifique, mais très calorifique, ce qu'ils penseront de cette note maximale. Je vous suggère, pour les prochaines éditions de ce budget vert, de revoir vos critères

d'attribution de ces notes, sachant que faire mieux qu'avant n'est pas pour autant être à la hauteur de l'enjeu devant nous. On ne peut pas s'attribuer des *satisfecit* écologiques aussi facilement. Il faut prendre conscience du réel et vous n'êtes pas le dernier à nous le rappeler régulièrement.

M. le Maire.- Merci.

Mme RABIER vous répond.

Mme RABIER.- Votre question est intéressante, cela permet de rappeler le contexte et la méthode utilisée pour élaborer ce budget, cette évaluation environnementale du budget. Nous n'avons pas du tout inventé les critères, nous nous sommes pliés aux règles inscrites dans le manuel produit par Icade CE, l'institut pour l'économie du climat. Nous n'avons pas inventé les catégories, tous les aménagements, par exemple, liés à l'aménagement de pistes cyclables sont classés en très favorables, et tous les critères sont définis selon les catégories.

Le guide lui-même n'est pas parfait, mais c'est un outil qui démarre. Cela serait formidable qu'on puisse faire une analyse ligne par ligne sur un projet comme celui-là, mais globalement, nous avons jugé que comme l'essentiel de ces travaux étaient classifiés dans le guide comme très favorables, nous pouvions juger l'aménagement comme très favorable.

M. PASTEAU.- J'aimerais avoir communication de ce guide.

Mme RABIER.- Il est en accès libre sur Internet, je vous l'enverrai.

M. le Maire.- Dans ce quartier Péri-Ginoux-Gautier, nous avons planté 200 arbres. Il y en a très peu dans ce quartier. C'est bien la preuve que nous végétalisons la ville et luttons contre les effets du réchauffement climatique autant que possible.

Autre question sur les décisions ?

M. SAINTOUL.- La délégation que vous avez est très importante, il y a donc beaucoup de questions.

Sur la question des prestations intellectuelles, je reviens sur ce qui a été dit, je l'avais déjà dit lors du précédent Conseil, je suis inquiet du syndrome McKinsey que je perçois, en réalité. Vous avez un programme, mais vous n'en aviez pas, finalement. C'est ce qui apparaît, sinon, vous n'auriez pas besoin de l'avis d'expert pour savoir ce qui est bon pour notre ville en termes d'offre sportive ou autres.

Deuxième point : je m'interroge sur ce qu'un cabinet d'architecture peut proposer comme étude de programmation de l'offre sportive. Cela concerne la décision 2022-203.

Troisième point, j'aimerais savoir où nous en sommes des décisions qui ont été prises et des travaux concernant en particulier la décision 2022-199 sur l'îlot Marne-Brossolette. Il est précisé que la modification du marché intervient suite au résultat des trois premières phases de l'étude. Dans ces conditions, j'aimerais que ces travaux nous soient déjà communiqués, puisque vous avez jugé qu'ils justifiaient de la prise de décision de prolonger ces études.

J'aimerais d'une manière générale, quand vous recevez des études et que vous prenez la décision de financer des études pour des montants aussi élevés, que le produit de ce travail nous soit communiqué d'office sans que nous ayons à le demander, nous gagnerons beaucoup de temps.

Je peux m'arrêter là pour la question des études.

M. le Maire.- Allez-y, lancez tout le paquet, on vous répondra.

M. SAINTOUL.- Sur la décision 2023-6, attribution du marché de travaux d'éclairage public de l'avenue de la République nord à la société SNF Connect, je conviens sans difficulté que sans doute, il y a un besoin. J'aimerais savoir exactement quel a été le cahier des charges. On en a

déjà parlé, vous savez que le sujet de la pollution lumineuse est un sujet qui me préoccupe. Mme RABIER m'a dit plusieurs fois qu'elle aussi, j'en suis satisfait, mais j'aimerais savoir quelles ont été les décisions prises pour diminuer la pollution lumineuse.

Idem pour la décision qui la suit, la 2023-8, qui modifie le marché d'entretien des travaux relatifs aux installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse.

Idem pour la 2023-14, qui est grosso modo dans le même secteur.

La décision 2022-191, peut-être n'est-ce qu'un petit problème, est intitulée : « achat de Masterclass Feldenkreis à un auto-entrepreneur nommé pour un spectacle au conservatoire ». C'est la seule décision de ce genre pour laquelle le montant n'est pas donné. Je ne m'aventurerai pas dans une critique très élaborée de la méthode Feldenkreis, dont, personnellement, je doute de la scientificité, mais au moins, j'aimerais avoir le montant pour savoir s'il est du même ordre que pour les autres décisions de ce type.

Concernant les autres décisions, il faut peut-être revenir au début. Je vais m'abstenir de critiquer l'attribution de l'aide à l'embellissement du commerce, même si je trouve que ce sont des mesures anecdotiques.

M. le Maire.- J'ai toujours dit que nous n'avons pas la science infuse, nous avons des équipes certes compétentes, mais vu le nombre de projets que nous avons pour cette ville et d'opportunités qui se présentent, je crois qu'il faut que nous soyons en capacité de bâtir des projets de grande qualité, raison pour laquelle nous faisons appel à des prestataires extérieurs, des assistances à maîtrise d'ouvrage pour sortir de beaux projets équilibrés.

Sur Marne-Brossolette, on vous l'a expliqué, vous êtes arrivé un peu après vos collègues, il y a eu une question là-dessus, le projet avance, l'étude est en cours, nous aurons une large présentation, puisqu'une réunion publique est prévue en avril pour présenter ce projet. Lorsqu'il sera prêt, nous le ferons. Les études avancent et il y a certains avenants pour enrichir les résultats.

Sur l'éclairage public, M. MOULY va vous donner une réponse sur ces différents marchés qui nous permettent d'améliorer son efficacité.

M. MOULY.- Sur la DC 2023-6, c'est dans le cadre du marché République nord. Nous avons lancé des travaux sur cette avenue.

La décision 2023-8 est le marché prévu pour la partie forfaitaire, parce que nous avons changé de marché d'éclairage, de bailleur.

Quant à la 2023-14, c'est le nouveau marché qui est fait à la société Spie.

Pour répondre globalement sur l'éclairage public, vous êtes au courant, nous l'avons déjà passé au dernier Conseil municipal, nous allons nous doter d'un SDAL, un schéma directeur d'aménagement lumière, qui permettra à la fois de mettre en conformité l'intégralité de notre éclairage, mais également de le moderniser.

M. le Maire.- Sur l'achat du conservatoire, Mme AUBRY vous répond.

Mme AUBRY.- Je n'ai pas le montant exact, mais c'est de l'ordre de 2 000 € environ. Je pourrai vous donner le chiffre exact.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions sur les décisions ?

Mme MEADEL.- J'ai une question sur la DC 2023-43, qui porte sur le marché d'achat de denrées alimentaires pour la restauration scolaire de la Ville de Montrouge visant à modifier les prix du marché. J'espère que la question de la qualité de l'alimentation est bien prise en considération, eu égard à cette décision. Je m'interroge sur un sujet qui relève de la cantine, vous savez à quel point la cantine des enfants est importante pour l'Avenir n'attend pas. Il y a un certain nombre

d'inquiétudes concernant l'école Rabelais, dans laquelle se trouvent être organisés des travaux. Dans ces travaux, qui touchaient à l'amiante, il se trouve que la cuisine de cette école est dans une zone en travaux dans laquelle de l'amiante est retiré. Des parents ont exprimé des inquiétudes. Je veux ici me faire l'écho de leur inquiétude. Les mêmes parents ont retiré une partie de leurs enfants de la cantine à cause de ces angoisses. Les questions qu'ils posent portent aussi, puisque nous sommes sur des sujets sanitaires, sur la pollution des sols de cette même école.

À nouveau, comme dans la question précédente, pourriez-vous éclairer et donner un certain nombre d'informations ?

J'ai d'autres questions sur d'autres délibérations. Je vais les grouper, ce sont les délibérations 2023-240 à 249, qui font état de conventions tout à fait bienvenues sur la mise en place de spectacles scientifiques, de spectacles littéraires pour le centre de loisirs Buffalo. Je m'interroge sur ce type de petites dépenses, alors même que globalement, les parents s'inquiètent de la réduction de la dotation par élève des écoles maternelles et élémentaires de près de 30 %. C'est un point très important. Vous savez à quel point les dépenses engagées pour l'enfance sont essentielles pour l'Avenir n'attend pas, ce sont des dépenses d'investissement.

Les enfants sont aujourd'hui privés d'une partie du budget en particulier pour aller à Villelouvre, puisque les sorties en car ont été réduites, en termes de moyens, et en dépit de vos déclarations. Je veux revenir ici sur ce qui a été central dans notre positionnement au moment du vote du budget, où nous nous inquiétons du fait que vous aviez augmenté les tarifs municipaux.

Nous nous sommes inquiétés aussi du fait que vous avez prétexté de l'augmentation de l'inflation pour justifier celle des tarifs, mais nous espérions que vous n'alliez pas continuer à rogner sur des dépenses essentielles pour les enfants. Malgré nos protestations, je constate que vous avez diminué de près de 30 % les subventions pour les enfants. Qu'est-ce que cela touche ? Le matériel scolaire, les matériels, le livre, les papiers, les feutres, la possibilité d'aller à Villelouvre. Tout cela est important pour l'épanouissement des enfants.

Vous avez mal utilisé l'argent public, puisque dans la même décision, vous avez augmenté vos dépenses de communication personnelle. Si on ne prend que *Montrouge Mag*, qui est distribué à peu près chaque mois dans les boîtes aux lettres, on est passé d'une dépense d'environ 150 000 € à une dépense de 350 000 €. Je me dis qu'un numéro de *Montrouge Mag* à 30 000 € pièce aurait permis de combler des besoins pour les enfants à hauteur de 30 000 €. Je m'interroge sur vos choix budgétaires, que nous regrettons profondément.

M. le Maire.- Merci. Mme COLAVITA vous répond et je compléterai.

Mme COLAVITA.- Je vais commencer par les travaux à Rabelais, puisque vous m'avez sollicitée et je vous ai proposé un rendez-vous auquel vous n'avez pas répondu.

Mme MEADEL.- Si, pour lequel nous vous avons proposé des dates, mais vous n'étiez pas disponible. Mais nous trouverons un moment.

Mme COLAVITA.- Vous avez fait la demande du diagnostic amiante. Il est à disposition de qui veut le consulter auprès de la directrice de l'établissement. Certains parents d'élèves sont venus le consulter et nous avons organisé il y a 15 jours une réunion avec des représentants des parents d'élèves de Rabelais, au cours de laquelle le BET amiante a expliqué que celle-ci était présente dans l'ancienne cantine, mais qu'elle était figée et non pas poreuse. Il n'y avait donc aucun risque pour la santé des enfants. Lors des travaux, un dispositif est mis en place par ce BET qui permet de traiter l'amiante et donc de l'enlever, de la retirer lors de ce processus de travaux.

Je ne peux pas vous dire autre chose, les diagnostics ont été réalisés et on sait bien qu'il n'y a aucun danger pour les enfants, tant sur le site de l'ancienne cantine que sur celui de la nouvelle cantine, qui présente exactement les mêmes degrés de non-porosité de cet amiante.

Concernant l'étude des sols, on ne va pas vous mentir, vous le savez, c'est l'ancien site d'une usine. Fatalement, les usines Draeger qui se trouvaient sur ce site ont engendré une pollution des sols. Or aujourd'hui, il n'y a pas de pleine terre dans la cour élémentaire Rabelais, et dans la cour maternelle, cette terre a été traitée, sous couvert de ma collègue, et l'agriculture urbaine est en bacs. Elle ne touche pas la terre.

La pollution des sols existe et vous le savez, ne cherchez pas à nous emmener sur un terrain sur lequel vous voudriez nous mettre en difficulté, puisque tout le monde sait que c'est une ancienne usine. Les sols sont pollués, mais ils ne sont pas exploités directement. Je ne peux pas vous répondre autre chose que cela : l'ensemble des bureaux d'études ont été mandatés, la sécurisation de l'ensemble des sites a été faite, et sous couvert de la directrice générale des services techniques, qui était présente lors de cette rencontre, je peux vous assurer que le dispositif de travaux est complètement en phase avec la sécurité et la santé des enfants et des utilisateurs.

Mme MEADEL.- Et sur les dépenses, on ne vous a pas entendue, sur la baisse.

Mme COLAVITA.- J'y arrive. Maintenant, cela suffit ! Je ne sais pas si vous me prenez pour quelqu'un d'incompétent ou d'irresponsable, peut-être pensez-vous qu'un matin, je me suis réveillée et je me suis dit : « Comment vais-je faire pour embêter les enseignants, les parents et les enfants ? Je vais décider, moi, toute seule, Marie COLAVITA, d'enlever 10 € aux maternelles et 15 € aux élémentaires ». Non, Madame MEADEL, il faut être raisonnable, arrêtez de dire des bêtises et de véhiculer des légendes urbaines qui ne sont pas vraies.

Je vais me servir de quelque chose que vous connaissez, puisque vous y êtes associée, qui est ce tract que je vais reprendre. Je vais prendre du temps, moi aussi, pour vous expliquer.

M. le Maire.- Tract diffusé ce week-end sur le marché.

Mme COLAVITA.- Exactement.

La première page de ce tract dit : « Dites non à la baisse de 30 % du budget des écoles ». Si je crois ce qui est écrit, cela voudrait dire que nous, majorité municipale de la ville de Montrouge, avons accepté de baisser de 8 M€ le budget des écoles, puisque celui-ci, qui est l'un des plus gros de la ville, est de 27 M€.

M. le Maire.- Qui est le plus gros, un quart de nos ressources consacrées à l'éducation.

Mme COLAVITA.- Je vais retourner ce tract et prendre point par point, puis je vous expliquerai la méthodologie appliquée pour en venir à nos décisions.

On commence par nous dire : « moins de fichiers pour les élèves de CP et de CE1, des manuels scolaires renouvelés moins souvent ».

Pour votre information, aucune commande n'a été passée depuis le 1^{er} janvier 2023 par les directeurs d'école et les enseignants, puisque la dotation de 50 € sur l'année scolaire précédente a servi à acheter une partie de ce matériel, de ces fichiers et de ces manuels pour 2022-2023, les commandes étant passées pour la plupart en mai et en juin. Aujourd'hui, rien n'est mis en danger, puisque les enseignants ont déjà commandé la plupart du matériel en mai ou en juin dernier.

Je ne comprends pas, je m'étonne, mais je vais le lire quand même : « moins de projets pédagogiques et artistiques en maternelle comme en élémentaire ». Non seulement nous avons les EAC et les pactes en collaboration avec le service culturel qui fait un gros travail avec la médiathèque, avec la mise à disposition d'espaces de spectacle, des projets culturels développés par la DAC, mais en plus, nous accompagnons avec la caisse des écoles, dont le budget n'a pas baissé, 28 projets pédagogiques cette année. Sur les 28 projets, 24 concernent la culture. Cela veut dire que nous avons plus de projets culturels que l'année dernière.

Ensuite, vous me parlez de l'allongement de la liste des fournitures demandées aux parents. La responsabilité des collectivités territoriales, depuis 1985, concerne les dépenses de fonctionnement pour la classe, c'est-à-dire pour le collectif. Tout ce qui est considéré comme matériel individuel n'est pas à charge des communes.

La liste choisie par les enseignants en début d'année est une liste choisie par les enseignants. Cela veut dire – car nous aussi, nous avons fait des recherches et des études, nous avons pris nos renseignements – que selon les écoles, selon les enseignants, les listes changent du simple au double. C'est bien la décision de l'enseignant, sur laquelle on ne peut pas intervenir, la pédagogie n'étant pas une compétence de la Ville mais une compétence de l'Éducation nationale. C'est donc à l'enseignant de choisir son support pédagogique.

J'en profite pour rappeler que l'ensemble des classes élémentaires de la Ville sont dotées de tableaux numériques informatisés. Cela signifie que l'on pourrait concevoir que l'enseignant se serve moins des supports papiers et un peu plus des supports numériques, c'est quand même une prérogative importante de la Ville, parce que les autres collectivités ne le font pas systématiquement.

Ensuite, vous me parlez de sorties scolaires : « moins de sorties scolaires ». Ce n'est pas comme cela qu'il faut lire les choses, ce n'est pas moins de sorties scolaires, c'est moins de sorties scolaires en car. Nous avons un pilier économique, mais aussi un pilier écologique. Comme vous le dites très bien, nous pensions que l'avenir des enfants n'attendait pas à Montrouge. Nous proposons un budget qui permet à l'ensemble des enfants de la ville de faire une sortie par an et par classe, soit une en car, soit plusieurs en transports en commun. Nous prenons aussi notre part dans l'accompagnement des enfants et des enseignants vers la transition écologique et vers des modes de transports plus respectueux de l'environnement.

À Montrouge, en termes de transport, comme M. le Maire l'a rappelé, nous avons deux lignes de métro et de nombreuses lignes de bus.

Ensuite, concernant la restauration scolaire, le prix a augmenté de 12 %. Mais c'est comme vous voulez ! Nous avons écouté les parents dès 2018 en arrêtant le plastique dans les écoles, et nous avons décidé, lors de la rédaction du nouveau cahier des charges l'année dernière, de répondre à 100 % aux critères de la loi EGalim.

Nous pouvons revenir en arrière. Vous savez que les denrées alimentaires ont augmenté, que l'ensemble des prestataires dans ce type de services ont augmenté leurs prix. D'accord, revenons en arrière, mais c'est fallacieux de nous parler de l'augmentation de 12 %, puisque le tarif le plus haut est de 6,47 €, le plus bas de 1,03 €. Charger un repas revient à 12 € à la Ville. Nous avons, pour préserver le contribuable, fait porter par les parents uniquement à hauteur de 12 % cette augmentation de plus de 30 %. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, nous accompagnons les familles, puisque nous ne leur avons pas fait porter l'intégralité de cette charge.

Le prix du périscolaire a augmenté de 7 %, oui, parce que c'est une question de masse salariale. Nous avons revalorisé le taux horaire des animateurs, charge supplémentaire qui a dû être répercutée sur l'augmentation de ces tarifs.

S'agissant du manque chronique d'animateurs périscolaires : oui, c'est vrai, mais c'est national. Je ne pense pas que cela ait à voir avec la politique de l'éducation de la Ville de Montrouge.

Sur la réduction des horaires d'accueil du périscolaire, je suis très embêtée, car cette demi-heure, comme je l'ai expliqué dans cette enceinte il y a quelques mois, servait à lisser le temps de travail des animateurs pour leur permettre d'avoir un temps dédié à l'accompagnement pédagogique et à la mise en place de projets, et leur permettre d'avoir une qualité de travail plus intéressante. Si vous voulez remettre en cause le bien-être au travail de nos animateurs qui correspond au bien-

être des enfants, puisque les animateurs sont mieux préparés à accueillir les enfants, très bien, faisons-le.

Enfin, vous parlez de la fin des sorties à Villelouvre. Si les enseignants souhaitent aller là-bas avec leur budget car, ils sont en droit de le faire, nous n'avons pas interdit l'accès à Villelouvre.

Je prends du temps, mais je suis extrêmement touchée et peinée par les propos qui sont tenus, notamment lorsque dans un courrier, il est indiqué à M. le Maire et à moi-même que les enfants de Montrouge méritent notre considération.

Je pense que nous avons prouvé depuis le début de cette mandature que les écoles et les enfants étaient au cœur de nos priorités. Je l'ai dit, je le redirai, cela n'a pas été fait n'importe comment.

Nous avons procédé de manière très simple : M. le Maire nous a demandé collectivement de repenser nos budgets, parce que la conjoncture actuelle ne nous permettait pas d'avoir un niveau de dépenses aussi élevé que dans le budget précédent. Il nous fallait trouver 3 M€. Collectivement, nous avons échangé, discuté et essayé de trouver des solutions. Concernant le plus gros budget de la Ville qui est celui de l'éducation, nous avons très peu de leviers.

Madame MEADEL, si cela ne vous intéresse pas, dites-le-moi. Vous sembliez très intéressée par le sort des enfants de la ville, je prends du temps pour vous répondre. Il serait opportun que vous puissiez m'écouter.

Nous avons 3 M€ à trouver, sur les 27 M€ de budgets dédiés à l'école. Comment cela s'est-il passé ? J'ai réinterrogé les dépenses dites non obligatoires. Dans la loi de 1985, il est stipulé que les collectivités doivent contribuer au fonctionnement de l'école. Cette contribution est séparée en deux branches : la branche obligatoire, qui est celle du fonctionnement, travaux, entretien, fluides et autres. C'est incompressible et on doit y répondre avec l'augmentation des fuites que nous connaissons. L'autre branche est celle de la participation au matériel collectif des classes, et non pas individuelle des élèves.

Nous avons décidé de réinterroger cette dépense. J'en prends toute la responsabilité, il y a eu une erreur de communication. Nous aurions dû effectivement prévenir plus en amont les directeurs d'école. Nous ne l'avons pas fait, la temporalité n'a pas été la bonne et je le reconnais, je prends toute ma part de responsabilité.

En revanche, le choix des 25 € et des 35 € n'a pas été fait comme cela. Nous avons étudié, nous avons analysé l'ensemble des dépenses, classe par classe, école par école et poste de dépense par poste de dépense.

Nous avons demandé ensuite à notre service des commandes d'analyser tous les postes de dépense, école par école, et nous avons pris les moyennes les plus basses, considérant que si ces moyennes les plus basses avaient permis aux enfants d'avoir une année scolaire de qualité, cela voulait dire qu'avec ce montant, chacun pouvait prendre part à cette rigueur et à la solidarité dont tout le monde doit faire preuve. Nous avons donc calculé pour les écoles maternelles une dépense avec 250 feuilles de papier de 24,94 €. Pour les écoles élémentaires, avec 300 feuilles par élève, une dépense globale de 35,05 €.

Cela n'a pas été fait n'importe comment. On ne sacrifie pas le budget des enfants. J'y tiens particulièrement, je m'y investis et M. le Maire, depuis le début, m'a donné beaucoup de liberté pour faire des choix afin d'améliorer la qualité de vie des enfants tous les jours. Les représentants de la mairie dans les écoles sont au contact des fédérations de parents d'élèves et ont fait remonter un maximum d'informations.

Enfin, c'est un budget primitif, et donc, primitif ne veut pas dire figé. Comme je vous l'ai dit, je prends ma part de responsabilité quant au fait que la communication n'a pas été bonne. Je propose qu'avant la fin de l'année, c'est-à-dire avant début juillet, nous montions un groupe de

travail avec l'Éducation nationale, la Ville, c'est-à-dire nous, élus, et avec les fédérations de parents d'élèves afin de réinterroger ensemble ces dépenses et les analyser. Enfin, chacun pourra prendre part à sa responsabilité dans les dépenses. Je dis là que de manière collaborative, nous respecterons deux piliers, le pilier économique et le pilier écologique.

C'est comme cela que nous construisons notre budget. Nous ne le construisons pas n'importe comment, ni en nous disant que les enfants seront sacrifiés. Cela n'est pas vrai et vous ne pouvez pas le dire, parce que c'est un manque de respect absolu pour tout le travail que le service éducation mène depuis des années pour le bien-être des enfants à l'école.

Les 3 306 élèves de Montrouge ne sont pas délaissés, au contraire, car toutes ces analyses ont été faites pour qu'on puisse être au plus juste de leurs besoins.

Solennellement, je reconnais mon erreur de communication, nous aurions dû être plus réactifs. Je vous propose ce groupe de travail tous ensemble pour faire en sorte que dès la rentrée 2023, les dépenses puissent correspondre aux besoins, en ayant en tête que nous sommes dans une conjoncture restreinte, compliquée et que chacun doit contribuer à cet effort.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci et bravo !

Merci Madame COLAVITA. Votre démonstration est très claire, je voudrais vous remercier, ainsi que l'administration, parce que comme vous l'avez dit, nos équipes ont beaucoup travaillé, en particulier le service éducation, qui a fait un travail remarquable.

Je regrette vraiment que le débat ait été travesti – Marie COLAVITA a montré un tract malhonnête et je comprends son émotion – et instrumentalisé. Quand on a vu des parents d'élèves distribuer ce tract avec des élus de l'opposition, on a compris de quoi il s'agissait.

Je souhaite vraiment qu'il y ait un retour de la sérénité dans nos conseils d'école. Depuis trois ans, cela se passe bien, c'est constructif, positif.

Je voulais dire aussi que vous agitez les peurs sur tous les sujets dans chaque Conseil et vous continuez aujourd'hui...

Mme MEADEL.- Pas d'attaques personnelles !

M. le Maire.- Vous pratiquez l'amalgame, Madame MEADEL, vous travestissez la réalité. Je tenais à vous le dire. Je voulais dire un mot aussi sur la communication : visiblement, vous avez une dent contre la communication de la municipalité, qui n'est pas la mienne. Vous dites : « votre communication personnelle ». Le *Montrouge Mag* est le magazine des Montrougiens. Ce *Montrouge Mag*, je vous l'ai déjà dit mais je le répète, a une utilité publique. Vous nous disiez tout à l'heure que sur nos projets, nous ne communiquons pas, nous n'étions pas transparents, que les Montrougiens ne savaient rien. Madame MEADEL, le *Montrouge Magazine*, qui est très lu, nous permet de présenter aux Montrougiens nos politiques, nos projets, de rendre compte de notre action dans tous les domaines.

Vous dites que cela coûte cher. Vous faites l'amalgame, vous mélangez tout, etc.

Le *Montrouge Mag* coûte en effet un peu d'argent. C'est normal : pour faire un beau magazine, bien écrit, bien mis en page et bien diffusé, cela coûte un peu d'argent. Combien cela coûte-t-il ? Je le répète, c'est 30 000 € au numéro, un euro par numéro et par foyer montrougien. Pour un euro chaque mois, un foyer montrougien a une information de qualité sur ce qui se fait dans sa ville.

Vous pouvez dire que c'est trop, mais cela contribue à la démocratie locale. Est-ce important, la démocratie locale ? Je le crois, car en effet, on se plaint, vous vous plaignez que les gens ne

votent plus, ne s'intéressent pas à la chose publique. Je crois qu'avoir un bon magazine, qui présente les choses, organise le dialogue, permet d'annoncer de nombreuses concertations – vous avez tous vu toutes les concertations que nous faisons sur nos projets, qui sont soit écrites, soit sur Internet, qui donnent lieu à des réunions publiques. Nous faisons beaucoup de réunions publiques, à la fois sur des thèmes et dans les quartiers, et des balades urbaines – a un coût, mais la démocratie locale à un coût et il faut l'assumer. Nous l'assumons parfaitement. C'est nécessaire, c'est d'utilité publique, autant que sont d'utilité publique les études que nous faisons sur nos projets, ainsi que les dépenses sur l'éducation dont vient de parler Marie COLAVITA, etc.

Nous assumons parfaitement nos choix. Cessez d'agiter les peurs et de travestir la réalité.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. TIMOTEO.- On ne peut pas laisser dire que le document produit par les associations de parents d'élèves ce week-end soit mensonger. Que vous ne leur ayez pas apporté les informations et les éléments complémentaires d'information qui auraient pu les éclairer, d'accord, mais ne dites pas que c'est mensonger, c'est factuel. Le constat que l'on peut faire et que l'on peut partager est que le budget de l'école est un des postes les plus importants du budget, en équipement. Là, on ne parle pas d'équipement, mais de fonctionnement. Dans la période actuelle où les collectivités sont toutes frappées par des difficultés financières, contextes économiques divers, etc., nous ne sommes pas dans une bulle, à Montrouge. Toutes les villes sont concernées par ces interrogations budgétaires. Je constate que d'autres villes, quelle que soit leur couleur politique, ont fait d'autres choix.

Vous évoquiez tout à l'heure la question – je ne prendrai pas votre liste à la Prévert, ce n'est pas l'objet –, par exemple, des cantines où, de fait, les prix ont augmenté, comme partout, ils ont été impactés, sur les marchés publics, partout. Je regrette, et je l'ai déjà dit ici, que Montrouge, à la différence d'autres villes, quelle que soit leur couleur politique, ait choisi d'impacter une partie, certes, mais une partie quand même de cette augmentation sur les familles. D'autres villes ont fait d'autres choix.

Deuxièmement, sauf erreur de ma part – si je me suis trompé, vous me rectifiez tout de suite –, le budget car qui est alloué avec ce que vous avez évoqué permet de faire une sortie, certes – je ne reviens pas sur les deux piliers, écologie et économie, on peut faire des effets de manche, je peux en faire aussi –, à la demi-journée, mais pas une sortie en journée.

Plus globalement, je pense que l'on conviendra tous ici que s'il y a une issue à terme plus collaborative, ouverte à la discussion et au partage de la décision, c'est à saluer et c'est un point positif. Dommage que cela ne soit pas intervenu avant, cela aurait évité que nous ayons cette discussion ce soir. Mais j'entends bien que vous ne rêvez pas, vous ne vous levez pas tous les matins en pensant à réduire les dépenses de dotation de fonctionnement des écoles, que vous êtes libre, libérée, j'espère bientôt délivrée d'un certain nombre de choses en la matière. Mais actez quand même que c'est la double peine pour les équipes pédagogiques. Entre la baisse de cette dotation, 30 %, la hausse des prix, ce n'est pas votre faute, ce n'est pas leur faute, mais il y a un effet ciseau compliqué à gérer. Même si vous avez défini le périmètre de ce qui ressort de la dépense obligatoire de la collectivité, même dans ce contexte, c'est compliqué.

Même si vous ne recevez pas l'argument sur la communication, il est tout à fait recevable en termes de diminution des dépenses et des charges de la Ville. Nous sommes tous ici pour l'information des citoyens, l'information des Montrougiens, il n'y a pas de problème sur ce sujet. Est-ce le moment de dépenser 300 000 € quand on a du mal à finir la fin de mois quelquefois, on peut se poser la question.

Quand on lance des travaux d'aménagement ailleurs, est-ce que tout en les maintenant – il faut les maintenir, je ne suis pas opposé au projet d'aménagement que vous évoquez –, on ne peut

pas les ralentir un peu, les étaler un peu pour donner du souffle budgétaire afin de maintenir les dotations pour ces écoles ? C'est un vrai sujet. C'est un sujet de choix politique, vous avez fait un choix qui est le vôtre. Je ne le partage pas, mais je l'entends. C'est un choix politique. Ce n'est pas une imposition financière qui vous est faite, vous avez fait un choix dans le cadre des arbitrages que vous aviez à faire.

Pour terminer, deux choses : dont acte, on demande des efforts à l'école publique, très bien. Nous aurons une délibération tout à l'heure sur les subventions aux écoles privées – qui est de droit –, demandons un effort sur la dotation et la subvention aux écoles privées. Faisons un traitement égalitaire, dans ce cas, le plus équitable possible. Or je ne crois pas que l'effort soit fait dans la subvention que l'on va attribuer, mais vous nous le direz tout à l'heure, aux écoles privées de la ville.

Dernier point – mais vous allez sans doute me contredire, Madame COLAVITA –, vous avez fait un exposé très complet et très détaillé, j'espère que vous mettez déjà et mettrez tout autant de force par ailleurs sur un autre sujet, pour sauver les 10 ou 11 classes qui vont fermer à la fin de l'année, sujet tout aussi important, et dont j'entends du côté de la majorité assez peu de retours.

Peut-être aurions-nous à mettre collectivement de la force, peut-être le faites-vous, mais dites-le-nous.

M. le Maire. - Il va nous falloir conclure et commencer notre ordre du jour, car beaucoup de choses ont été dites et d'autres seront dites à nouveau.

Ce point de fermeture des classes est effectivement un sujet important, sur lequel nous sommes mobilisés. J'ai écrit au DASEN pour lui indiquer que ces fermetures n'étaient pas opportunes dans ces proportions. Rassurez-vous, nous sommes évidemment très vigilants et nous travaillons pour cela.

Nous ne referons pas tout le débat.

Mme VELOSO. - Je salue le dynamisme et bien sûr la sincérité dans ses propos de Marie COLAVITA et je la remercie, notamment point par point, d'avoir donné son éclairage sur sa position, ce qu'elle a compris du tract.

Monsieur le Maire, vous parlez d'instrumentalisation. Peut-être avez-vous pensé à cela parce que je tractais. J'ai tracté en tant que parente d'élèves, car mes enfants sont à Buffalo, j'ai pris le train en marche. Je ne pense pas qu'il y aurait eu autant de succès à cette pétition, qui a dépassé plus de 1 000 signatures, ce qui, pour une ville comme Montrouge, est assez remarquable, si cela avait été instrumentalisé par les partis politiques et autres.

Marie COLAVITA dit qu'il y a eu un problème de communication, c'est au-delà de cela. Vous dites que vous avez eu une commande de réduction du poste budgétaire alloué aux écoles de Montrouge, maternelles et primaires. Dont acte, il faut assumer aussi. Vous avez eu une commande de cette réduction, vous avez pensé faire au mieux.

Vous parlez d'un groupe de travail, tant mieux, le maximum de rencontres, de discussions, d'éclairages, c'est bien, en sachant qu'il y a déjà des conseils d'école. Je sais que vous êtes très présente pour rencontrer les représentants de parents d'élèves, il y a déjà des éléments.

Vous ouvrez une porte, ce que je salue, celle d'un budget primitif. Je sollicite la majorité pour un moratoire sur cette baisse de budget qui impacte quand même. Vous voyez ce tract, ces mouvements, c'est apparu très rapidement dans les différents groupes Facebook de la ville. Je pense que c'est un signal, plus ou moins fort selon la façon dont vous l'interprétez, vous ou d'autres élus de la majorité, mais c'est un signal fort. On a quand même ici une forte hausse des prix à deux chiffres, de l'électricité d'abord, et cela impacte tout le monde. L'école publique, pour ceux qui y mettent leurs enfants, représente un maillon fort et structurant dans la vie quotidienne.

C'est un espoir pour nos enfants, même si le monde est très changeant, avec un contexte international très compliqué et un vrai problème d'écoute au niveau de la démocratie en France, tout est un peu perturbé et sous tension. Je pense que ce serait bien qu'il y ait un moratoire sur ce qui se passe dans les écoles publiques de la Ville de Montrouge, quitte à en rediscuter posément s'il y a de vrais soucis de financement de votre part.

M. le Maire.- Vous conviendrez que lorsque sur un trac, il est écrit que la Ville réduit de 30 % le budget de l'éducation, je comprends que cela mobilise les parents d'élèves. Moi-même, j'aurais signé ce tract ou votre pétition. Vous dites 30 %, cela veut dire 8 M€. C'est totalement faux. C'est malhonnête d'écrire cela. Évidemment, si vous écrivez cela, vous aurez une pétition avec des milliers de signatures, c'est normal, mais c'est totalement faux.

Vous êtes attachée à l'écologie, me semble-t-il. Mme COLAVITA vous a expliqué en long et en large que la réduction par exemple sur les déplacements des enfants était pour passer du car aux transports en commun. J'imagine que vous êtes favorables aux transports en commun.

Mme VELOSO.- On peut en discuter.

M. le Maire.- Je vous ai écoutée, je vais répondre. À Montrouge, on peut prendre les transports en commun, il y a des métros, il y a des bus. À Paris, les enfants, dans les écoles, prennent les transports en commun. Ne peuvent-ils pas le faire à Montrouge ? Préférez-vous que nous dépensions de l'argent pour que les enfants prennent des cars qui polluent, qui encombrent les routes de l'Île-de-France, plutôt que de développer les transports en commun ? C'est difficile à comprendre.

S'agissant du papier, nous avons constaté qu'il y en avait une consommation excessive. Vous êtes aussi écologiste, vous devez peut-être promouvoir le fait de moins consommer de papier et de davantage utiliser le numérique, puisque tous les outils sont présents.

Ces choix qui ont été faits, Monsieur TIMOTEO, ce sont des choix. Quand on bâtit un budget, on fait des choix. Quand on a moins de ressources, on fait des choix.

On parle de budgets qui, au regard du budget de la Ville, sont infimes, ce sont quelques pourcents même pas du budget de fonctionnement de la Ville. Ce sont des choix, en effet, mais ils ont un sens. Mme COLAVITA vous l'a dit. Plutôt que de les critiquer et construire une espèce d'amalgame et de position démagogique en racontant des choses fausses, il faut essayer de construire une vraie solution pour ensemble réduire la dépense publique, c'est normal, nous l'avons fait dans tous les domaines. Nous avons réduit la communication, nous avons réduit les consommations d'énergie, nous avons baissé le chauffage, réduit l'éclairage public. Nous réduisons dans tous les domaines. Nous avons supprimé des spectacles, etc.

Sans doute serons-nous appelés à le faire encore. Ne vous cachez pas derrière votre petit doigt, la situation économique du pays n'est pas bonne, l'État est en quasi-faillite, 3 000 milliards de dette, et nous dépendons de lui. Les collectivités locales ont de moins en moins de moyens, de ressources fiscales, etc. Il ne faut pas être grand clerc pour imaginer que dans les années qui viennent, il faudra encore réduire les dépenses.

Nous avons engagé quelque chose de sérieux, je regrette vraiment que tout cela ait été travesti.

Je souhaite que l'on revienne autour de la table, en sérénité, en responsabilité, en citoyenneté, pour que les choses se passent bien.

Mme MEADEL.- Dans ce cas, il ne faut pas dépenser plus de 30 000 € de plus en communication personnelle.

M. le Maire.- Madame MEADEL, toujours l'amalgame et l'huile sur le feu.

Soyons constructifs et citoyens.

Mme CROCHAT.- Je voulais rebondir sur ce que disait Mme MEADEL sur les conventions sur les projets, sur les spectacles, les DC 2023-241 à 246. J'ai une inquiétude, même si on peut se réjouir d'avoir un périscolaire plus qualitatif dans nos écoles, ce sont de très belles initiatives. Néanmoins, dans ce contexte de coupes budgétaires assez drastiques, et non concertées, mais vous l'assumez, je m'interroge sur le bon déroulement de ces projets.

Pouvez-vous nous confirmer qu'ils auront bien lieu, que ces projets verront le jour et que les enfants pourront voir ces spectacles ? Je le crains, cela ressemble à tout sauf à une légende urbaine, pour reprendre votre expression, puisque les enseignants aujourd'hui disent aux élèves qu'ils ne pourront peut-être bientôt plus payer les intervenants actuels pour les interventions en cours, et que peut-être les spectacles de fin d'année devant les parents n'auront pas lieu. Malheureusement, je l'ai entendu un certain nombre de fois. Il y a du théâtre, il y a un certain nombre de choses, d'où cette inquiétude, et j'aimerais avoir votre confirmation là-dessus.

Vous parliez également d'analyse de postes de dépenses. Cela rejoint ce que M. le Maire avait évoqué avec les associations en leur proposant de faire un audit au mois de février. Où est cet audit ? Les associations ont tenté d'avoir cette réponse, mais ne l'ont toujours pas obtenue.

C'est une très bonne initiative, mais où sont ces postes de dépenses ? Vous évoquez les 15 €, en disant qu'ils ne tombent pas du ciel. Sans doute. Vous me l'expliquerez peut-être plus tard. J'ai repris le coût de l'élève montrougien l'an dernier, qui était de 8,45 € de plus, et non pas 10 ou 15. Je ne sais pas d'où viennent ces 15 €. Vous allez peut-être nous apporter des précisions, mais c'est important. Les 30 % sont peut-être reliés à ces 15 € de moins, quand on passe de 50 € à 35 €.

Concernant le car, M. LENGEREAU avait fini par assurer qu'il y aurait quand même un car par classe par an. Les associations, les parents aimeraient avoir cette confirmation, de bus électriques, apparemment. La confirmation n'était toujours pas arrivée.

Pour finir, je crois que les associations et les parents sont inquiets, c'est légitime, mais les associer à une quelconque démarche partisane ou du moins affirmer qu'ils ont été l'instrument d'un groupe politique est, je crois, une insulte à leur libre arbitre, et c'est bien dommage.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le Maire.- Vous voyez, tout est dit !

Mme COLAVITA va répondre, puis M. SAINTOUL aura la parole.

Mme COLAVITA.- Pour conclure, Madame CROCHAT, je vous le garantis, l'ensemble des projets culturels engagés cette année et par la caisse des écoles et par le budget des EAC avec les pactes auront bien lieu. Ils sont, en ce moment même, en train d'avoir lieu, puisque les Globe Trottoirs interviennent à Boileau et font des restitutions. Ils auront lieu également l'année prochaine, les projets de la caisse des écoles et le budget des EAC étant maintenus. Nous accompagnerons l'ensemble de ces projets.

J'ajoute un détail : je voulais souligner le fait que dans les interventions externes, qui sont subventionnées et accompagnées par la Ville et la caisse des écoles, il ne faut pas oublier également une autre manne qui est la coopérative des écoles. Il y a aussi une participation de la coopérative des écoles. Je prends l'exemple de la Ville de Paris : aucune sortie, aucun projet culturel n'est payé par la Ville de Paris, toutes les sorties sont payées par la coopérative. Certes, ce n'est peut-être pas le bon exemple, c'est l'extrême, mais il y a aussi un levier interne à chaque classe qui est la coopérative des écoles, avec laquelle nous collaborons pour des projets.

M. le Maire.- Merci.

Nous terminons par M. SAINTOUL, puis nous commencerons l'ordre du jour.

M. SAINTOUL.- Débat très intéressant. Vous parlez de ce tract que je n'ai pas vu. En ce moment, je distribue des tracts sur la réforme des retraites, c'est mon gros sujet du moment. Nous aurons l'occasion de parler aussi de la réforme des retraites.

Vous parlez de ce chiffre en disant : « Un tiers, c'est horrible, vous ne pouvez pas dire ce genre de chose ». Je comprends pourquoi les auteurs de ce tract ont fait ce choix. Vous arrivez, vous essayez de vous défausser en citant 27 millions de budget, « vous vous rendez compte, cela n'a rien à voir ». Évidemment, cela n'a rien à voir, vous incluez la masse salariale des agents, etc. C'est votre budget. Mais on comprend aussi qu'un autre choix est de compter un tiers du budget de dotation en matériel. Peut-être y a-t-il un raccourci, mais sans doute n'est-on pas loin du tiers. Je n'ai plus le chiffre à l'esprit, mais on est à 55 000 €. En revanche, j'ai fait l'effort d'aller vérifier et de faire la simulation. Une délibération va arriver sur le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, donc ce n'est pas un public particulièrement défavorisé. Si vous augmentez de 0,04 % le taux d'imposition de la taxe d'habitation, vous avez vos 55 000 €. Les ordres de grandeur ne sont pas très importants, mais cela veut dire que la ressource n'est pas très difficile à trouver. Premier point.

Deuxième point, bien évidemment, quand on entend dire qu'il s'agit de ne plus utiliser des bus, j'ai envie de vous dire : et alors ? Vous n'avez pas tout compris à l'idée de sobriété. Il ne s'agit pas de faire des économies. L'austérité, on sait que c'est votre dada, mais vous ne ferez pas avaler à qui que ce soit, et encore moins à des parents soucieux, que vous ferez plus avec moins. C'est moins, c'est moins. C'est très clair pour tout le monde.

Troisième point, vous évoquez la quasi-faillite de l'État, mais comme à chaque fois, ce sont vos amis qui gouvernent, qui sont dans votre majorité, qui ont soutenu le président de la République, qui soutiennent le Gouvernement, les gouvernements précédents.

Je trouve toujours stupéfiant que vous soyez en état de nous faire payer, nous, citoyens montrougiens, montrougiennes, les effets des politiques de gens que manifestement, vous n'avez pas choisis de désavouer jusqu'à présent. C'est toujours très curieux. Si au moins il y avait de la cohérence, si vous étiez capables d'administrer la ville sans faire porter le poids des décisions politiques du Gouvernement que vous soutenez sur vos concitoyens, les gens le prendraient sans doute beaucoup mieux.

Enfin, pour le plaisir de la discussion intellectuelle, Madame COLAVITA parlait des TNI, tableaux numériques informatisés, peut-être que cela n'était pas une bonne dépense. Pour ma part, je crois que cela n'en était pas une. Vous auriez fait des économies et probablement aussi des économies d'énergie, car comme chacun le comprend, si c'est numérique et informatique, c'est branché. Ce n'était pas forcément un bon poste de dépenses. Par ailleurs, aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire qu'il est de mauvaise politique d'exposer trop les enfants à des écrans et au rayonnement lumineux.

Vous avez encore pas mal de choses à apprendre en matière de sobriété et même de pédagogie.

M. le Maire.- Au moins, vous nous faites sourire ! On comprend que vous êtes contre le numérique et contre l'économie de marché en général, mais c'est votre marque de fabrique et on vous en remercie.

Nous commençons par le premier point de l'ordre du jour.

ESPACES PUBLICS ET MOBILITES

1 – Concours Montrouge verte et fleurie

Rapporteur : Mme RABIER

Délibération n°2023-1

M. le Maire.- Voilà un sujet positif et qui va nous donner un peu de fraîcheur.

Mme RABIER.- Le concours Montrouge verte et fleurie est un concours que nous organisons chaque année pour reconnaître les efforts des Montrougiens pour végétaliser la ville, la rendre plus belle et plus hospitalière pour les petits insectes pollinisateurs, entre autres. Nous vous proposons comme tous les ans d'entériner le fait que nous organisons ce concours cette année. Nous vous proposons de renouveler le jury à une exception près, car M. PASTEAU, je crois, nous a fait savoir qu'il ne souhaitait plus en être membre, mais que Mme VELOSO avait fait acte de candidature, si elle confirme.

Mme VELOSO.- Je confirme.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur ce concours ? Non.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

2 – Protocole d'accord à conclure avec la RATP, RATP Habitat pour la végétalisation d'une façade aux abords de la nouvelle station de métro Barbara

Rapporteur : Mme RABIER

Délibération n°2023-2

Mme RABIER.- Comme vous le savez, nous avons une politique en faveur de la végétalisation, et l'immeuble de la station Barbara méritait sans doute de pouvoir être utilisé aussi pour une végétalisation en façade. Nous avons organisé des réunions, et l'objet de la délibération est de valider un protocole d'accord avec RATP et RATP Habitat qui permet, d'une part, que RATP Habitat réalise des travaux d'installation d'une jardinière, puis d'en transmettre la gestion à RATP qui en prendra soin pendant deux ans. Le protocole d'accord vise à ce que la Ville de Montrouge récupère la gestion de ces jardinières au bout des deux ans, une fois que les végétaux seront bien installés et que les reprises de végétaux qui n'auraient pas survécu auront été faites. La Ville reprendra à sa charge la gestion de ce mur végétalisé, qui l'est par l'intermédiaire de jardinières posées au sol, qui ne fait pas appel à une technologie poussée de murs végétalisés, pour anticiper vos questions éventuelles. Cela ne coûtera rien à la Ville, à part l'entretien, évidemment.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur ce protocole d'accord ?

Mme CLAQUIN.- Sur ce projet au sens strict, nous n'avons pas de difficulté, mais j'ai quelques remarques et questions. Comme vous l'avez précisé, il ne faut pas se méprendre sur la nature du projet. Ce n'est pas un mur végétalisé comme on a pu en voir dans certains projets architecturaux, ce sont des bacs ou des jardinières au sol avec des plantes grimpantes, le long du mur.

Le fait que ce soient des bacs et des jardinières au sol m'amène à ma première question qui est celle de l'occupation du trottoir : le trottoir, à cet endroit, une fois que sont positionnées les jardinières, est très étroit, ce qui pose difficulté au passage, notamment des personnes en fauteuil, des poussettes et même aussi des flux de piétons qui, lorsqu'il y a beaucoup de monde, peuvent se reporter sur la chaussée, ce qui est quand même assez dangereux et peut être source d'accidents.

Est-ce que des travaux de voirie sont prévus et surtout dans quel cadencement par rapport à l'installation des jardinières ? Y aura-t-il une période où les jardinières seront là, sans que les travaux n'aient démarré ?

Pouvez-vous nous renseigner sur ce point ?

Autre point sur cette végétalisation, elle a lieu sur le mur d'une construction qui avait fait l'objet de beaucoup d'interrogations et de protestations des riverains. Il y a aussi l'enjeu, sur le projet autour de la station Barbara et de cet immeuble, de la concertation avec les riverains. Il y a eu après un certain temps une réunion publique. Y en aura-t-il d'autres, est-ce que vous poursuivrez la concertation autour de ce projet ? Les riverains s'interrogent là aussi sur le cadencement des projets, sur l'avancée de ce projet et il me semble que c'est un point important de ce dossier qu'il faut poursuivre.

M. LE GALL.- Un commentaire par rapport à ces deux premières heures : lorsque vous dites que le tract est mensonger avec cette baisse de 30 %, je crois me rappeler ici que lorsque vous avez augmenté les impôts, vous avez un peu volontairement mélangé trois points et 30 %. On peut vous retourner assez facilement cet argumentaire fallacieux.

J'en viens à cette délibération : je n'ai pas très bien compris l'intérêt de ce protocole. Pourquoi récupérer la gestion de ces jardinières au bout de deux ans au travers d'une servitude ? Cela veut dire que vous serez dans la main de RATP Habitat, notamment s'il y a des malfaçons ou des difficultés générées par ces jardinières.

Pour rebondir sur ce que disait Mme CLAQUIN : est-ce pour vous racheter du manque de concertation, comme on l'a vu tout à l'heure sur la Marne, et notamment de l'écart très important entre l'esquisse qui avait été montrée aux usagers et le résultat final, que vous vous sentez obligé de faire un peu de *greenwashing* sur ce bâtiment ?

Mme VELOSO.- Je remercie Mme CLAQUIN d'avoir pointé du doigt la circulation qui se trouve autour de ces jardinières, qui sont déjà posées. Entre la jardinière et le bout du trottoir, il y a peu d'espace, une poussette et un fauteuil roulant et on se bouscule. C'est un flux de sortie aussi, tout d'un coup, une masse de personnes sortent du métro en même temps. Je suis curieuse de voir ce qu'il en sera par la suite pour la voirie, pour les futurs aménagements. C'est une idée à prendre en considération, s'il y a une concertation avec les riverains, il faut qu'elle soit poursuivie. Il y a le début des travaux, on sait que ce sera fait au mieux, mais il y a toujours le détail qui peut faire basculer les choses. Je ne peux que vous conseiller d'être attentifs à ce qui se passe là-bas.

Je réitère, cette station s'appelle Barbara, autrice, compositrice, interprète, enterrée tout près. C'est une station en hommage à cette grande dame. Vous nous avez annoncé qu'il y aura une œuvre d'art en concertation avec la mairie de Bagneux. Il serait souhaitable que dans la station – qui est d'ailleurs peu accueillante, est à tous les vents, dans laquelle il n'y a toujours pas de bancs, ni à l'intérieur, ni à la sortie, quand on attend quelqu'un, quand on est les jambes un peu flageolantes, voire plus, c'est compliqué –, des choses soient faites en hommage à cette grande dame, cela pourrait être fait avec les écoles de la ville, par exemple. Ce serait tout à fait intéressant.

M. BOUCHEZ.- Je rejoins les collègues qui se posent la question en disant que les bacs sont posés sur l'espace public, le trottoir en l'occurrence. Je me suis demandé qui était propriétaire de ces bacs : est-ce la commune, est-ce la RATP ? Si c'est la commune, qui a donné l'autorisation de l'occupation de cet espace public ? Je suis surpris.

J'ai été longtemps correspondant de la RATP sur la construction de la station Barbara en tant que responsable de proximité et je n'ai jamais vu ou entendu parler d'un projet de mur végétal de la RATP, jusqu'à 2020. Cette demande de construction de bacs sur la voie publique faisait-elle partie de la demande du premier permis modificatif de la RATP ?

Point complémentaire, quel en a été le coût et qui a payé ? Est-ce la commune ou est-ce la RATP ? Dans ce cas, celui qui paie en est-il propriétaire ou pas ? Sur un terrain qui ne lui appartient pas... Cela ne me semble pas très clair.

Je suis surpris de cette demande de délibération. Les bacs sont une emprise sur le domaine public. Côté avenue Ginoux, comme signalé tout à l'heure, le passage piétons est devenu si étroit que les personnes même valides ne peuvent se croiser. Même sans poussette, on est obligé de descendre sur la chaussée pour croiser quelqu'un.

Les PMR n'ont pas intérêt à faire un écart, sinon ils tombent dans le caniveau. Les aveugles devront s'habituer à rencontrer des obstacles majeurs et à circuler sur une voie aussi étroite sans tomber, eux aussi, dans le caniveau.

Les aménagements d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap visuel et les PMR sont complètement à faire.

Je n'ai pas vu de projet d'aménagement sur ce plan.

Je relève aussi une incohérence dans la propriété des bacs et leur paiement par la RATP. J'en viens à me demander si vous n'avez pas un peu forcé la main à la RATP pour faire cette construction afin de réaliser une promesse de campagne de mur végétal, qui, cela a d'ailleurs été souligné, est plus un bac avec quelques plantes qu'un mur végétal.

Si tel était le cas, ce ne sont pas des méthodes de partenariat que je souhaite avec les entreprises œuvrant sur la commune.

Si c'est la RATP qui a payé ces bacs, ce n'est pas son métier, auquel cas je demande qu'on la rembourse des frais engagés pour les réaliser.

Ensuite, je demande que les trottoirs soient modifiés avec une emprise sur les places de stationnement afin que les personnes en situation de handicap et PMR et tous piétons puissent circuler en toute sécurité, et que l'accord soit modifié en tenant compte de ces demandes.

M. le Maire.- Nous répondons globalement.

Mme RABIER.- Le montant est dans le protocole d'accord, intégralement payé par la RATP et RATP Habitat, il est de 110 000 €. Cela fait 132 000 € T.T.C. Il a fallu creuser au droit du bâtiment et c'était assez complexe. Il y a des semelles de béton et c'était compliqué *a priori* de permettre aux plantes de récupérer de l'eau au bon endroit.

100 % sont pris en charge par la RATP et RATP Habitat, RATP rembourse à RATP habitat 50 % de la somme sur présentation de justificatifs, c'est écrit dans le protocole.

M. BOUCHEZ.- Pourquoi est-ce que ce sont eux qui paient ?

Mme RABIER.- Cela fait partie de l'aménagement.

La Ville ne rachètera pas les bacs. Le protocole d'accord prévoit que la Ville prendra en charge l'entretien, les bacs nous appartiendront dans deux ans, lorsque l'aménagement sera bien stabilisé, et nous entretiendrons ce patrimoine au titre du patrimoine végétal de la ville.

M. le Maire.- Il faut rappeler que cette végétalisation a été obtenue de haute lutte. La RATP ne voulait pas en entendre parler. Elle est propriétaire du foncier, elle a aménagé une station du métro dans le cadre de la prolongation vers Bagneux. Elle a décidé, c'était son droit, c'était inscrit dans notre PLU, d'aménager au-dessus de cette gare un équipement pour loger des jeunes travailleurs qui, d'ailleurs, est intégré dans le quota des logements sociaux de la ville.

Mais la RATP est un propriétaire, elle respecte l'urbanisme et en plus, elle est encouragée par l'État pour le faire. C'est difficile de discuter avec la RATP, c'est un opérateur puissant. Notre mission a été de les convaincre et cela n'a pas été facile, je puis vous l'assurer, d'aménager et de financer ces fameux bacs qui permettent modestement, c'est vrai, de végétaliser la façade et d'égayer le parvis.

S'agissant du parvis, nous vous l'avons largement présenté en AP3C, mais je vais le redire. Certains d'entre vous étaient sans doute présents à la réunion publique que nous avons organisée, à laquelle participaient les trois acteurs de ce projet, à savoir : la Ville de Montrouge, la Ville de Bagneux et son équipe, avec laquelle nous travaillons très étroitement, et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, puisque l'avenue Marx Dormoy est une voirie départementale.

Nous travaillons tous les trois depuis plusieurs mois à l'aménagement de ce carrefour dit Barbara. Il faut décomposer le projet en trois. D'abord, le parvis de la gare va être aménagé, c'est ce qui a été présenté à la réunion publique et les riverains présents ont applaudi le projet. Tout le parvis sera aménagé sous la forme d'un plateau qui prend l'ensemble du parvis jusqu'à l'autre côté de la rue Ginoux. C'est une grande jardinière sur laquelle il y a un arbre, tout cela sera sur un plateau. Du mobilier urbain sera installé et ce sera largement végétalisé. Tous les sujets que vous évoquez, de passage des personnes à mobilité réduite et autres personnes mal voyantes seront évidemment réglés, Monsieur BOUCHEZ, n'en doutez pas. Un beau parvis bien aménagé et financé par la Ville et ses partenaires.

De l'autre côté, la rue de Verdun sera piétonne dans cette partie, au moins jusqu'au passage Raymond. Ensuite, elle sera semi-piétonne. On a également présenté lors de cette réunion publique l'aménagement de la rue de Verdun, qui va descendre jusqu'à l'avenue de la République et jusqu'au futur parc qui sera aménagé devant le 127 République. Cela a une belle cohérence urbaine avec, là aussi, une rue largement apaisée et semi-piétonne, puisque seuls les riverains pourront circuler avec leur voiture.

Enfin, le troisième élément du projet est la rue Ginoux, puisque vous savez bien qu'elle arrive sur ce parcours. Nous allons revoir toute la rue Ginoux pour qu'elle soit aménagée et de qualité.

M. MOULY. - Les trois projets ont été présentés en réunion. J'ai bien compris dans les différentes interventions qu'il y avait d'un côté le protocole d'accord et d'un autre les questions de voirie. L'emprise de voirie actuellement est restée, c'est-à-dire qu'elle n'est plus RATP, mais sera transférée au Conseil départemental pour aménager le parvis Barbara. C'est une des raisons pour lesquelles on a laissé l'emprise de voirie.

La route des deux gares suivra également. C'est un projet qui a été présenté. Autrement dit, il y a eu des consultations sur les trois projets. L'avenue de Verdun a fait l'objet de consultation et fait l'objet de réunion publique.

S'agissant du parvis, M. le Maire en a parlé.

Avenue Henri Ginoux, un bâtiment est en construction notamment pour du logement social. On a tendance à attendre, avant d'investir énormément d'argent sur la voirie, que les bâtiments sortent de terre. Trois bâtiments sortent à l'angle de la rue des Frères Henry et de l'avenue Henri Ginoux, un autre avenue Henri Ginoux. Néanmoins, compte tenu de l'état dégradé de la voirie, il a été prévu que l'on refasse la chaussée de la voirie dans la prochaine campagne d'enrobé, devant le métro, car il y a là un vrai sujet.

M. le Maire. - Merci pour ces précisions. Dans deux ans, la Ville sera propriétaire des bacs, ils sont sur l'espace public, c'est nous qui les entretiendrons, mais encore une fois, cela a été obtenu de haute lutte.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT

Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

Vote pour : les groupes Montrouge Ensemble, Montrouge en Commun.

Abstention : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge Ecologique et Solidaire.



M. SAINTOUL.- Est-ce que nous pourrions traiter des questions diverses dès maintenant, parce que nous faisons la proposition de quatre vœux et que vous ne mettez à l'ordre du jour que l'examen d'un seul, apparemment ? J'aimerais bien en réalité pouvoir les défendre rapidement, vous allez voir, cela ira très vite, si vous m'y autorisez.

M. le Maire.- La réponse est non.

Nous attendrons les questions diverses pour parler des vœux. C'est ainsi que cela doit se dérouler, comme nous l'avons indiqué en début de Conseil.

Je continue.

2 – Adhésion de la commune à l'association des villes et des communes pour le prolongement de la ligne 4 du métro

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-3

M. le Maire.- C'est une initiative portée par le sénateur des Hauts-de-Seine, Philippe Pemezec, ancien maire du Plessis-Robinson, qui propose aux communes concernées d'adhérer à une association des villes et des élus pour le prolongement sud de la ligne 4 du métro. Le projet est de prolonger la 4 jusqu'à Châtenay-Malabry, jusqu'au RER B d'abord et au T10 ensuite. Ce projet de long terme permettrait d'alléger la ligne B du RER, qui est largement saturée, et permettrait aux Montrougiens qui travaillent dans le sud du territoire de s'y rendre par transport en commun, et à l'inverse, à ceux des habitants du sud du territoire qui viennent travailler à Montrouge ou à Paris, de pouvoir profiter des transports en commun. Cela nous paraît aller dans le sens de l'intérêt général et de l'histoire, nous proposons d'adhérer à cette association pour la somme modique de 500 €.

Y a-t-il des questions ?

M. TIMOTEO.- Il n'y aura pas de difficulté pour notre groupe sur cette délibération qui, à ce stade, porte essentiellement sur le déploiement d'un plaidoyer transpartisan porté par les maires des villes des Hauts-de-Seine pour le prolongement de cette ligne 4 vers le sud du département, comme vous l'avez rappelé à l'instant.

Bien que l'on soit encore, nous nous le sommes dit en commission, très loin de la prolongation, évidemment, cela participe de l'impulsion que nous devons tous donner pour le renforcement du maillage de transports en commun de notre territoire. Cette desserte du sud du département est

aujourd'hui essentiellement assurée par le RER B, dont nous connaissons les difficultés, pour tous ceux qui ont à l'utiliser pour leurs déplacements. C'est une bonne chose que nous soyons mobilisés pour les transports en commun de demain.

Je profite de la délibération pour rappeler qu'il est aussi primordial de se battre pour le maintien de la qualité des transports en commun actuels.

Je regrette, par exemple, que la question de l'amélioration de la situation du RER B n'ait pas appelé la même mobilisation et que les appels répétés – on les appelle comme on veut – des états généraux du RER B soient restés lettre morte du côté aussi bien de la Première ministre que de la présidente de région, malgré la mobilisation de nombreux élus franciliens, dont je fais partie avec d'autres élus de cette assemblée.

Il faut s'engager pour le développement des transports en commun de demain, mais il faut aussi défendre la qualité et le maintien du service de transports en commun publics actuels. Je dis bien publics et non pas leur privatisation, comme elle est en train de se dessiner à Paris intra muros.

Permettez-moi enfin un petit moment d'espoir, puisque vous semblez pris d'un élan salvateur d'envie de coopération avec d'autres villes, c'est suffisamment rare pour le saluer. Je ne saurai trop vous inciter à poursuivre cette dynamique de coopération et à créer, à votre initiative, une association des villes pour le déploiement de la géothermie dans le sud du département. Je trouverai facilement des candidats pour rejoindre votre initiative dans les prochains jours.

M. SAINTOUL.- J'ajouterai peu de choses. Les Franciliens connaissent une véritable galère depuis plusieurs mois dans les transports en commun. Je me réjouis que Mme BAELDE soit revenue, elle pourra porter notre parole à la présidente du Conseil régional. Il y a un grave problème dans les transports en commun et malheureusement, c'est le résultat de plusieurs années de sous-investissement et de déstructuration des services. Effectivement, en tant que Montrougiens, nous avons une forme d'intérêt et de solidarité avec le sud de la collectivité pour le prolongement de la ligne. Je regrette que l'on n'ait pas réclamé des bus de substitution quand la ligne 4 a été fermée. Ces bus n'ont pas existé.

Par ailleurs, sur le fond et sur la question du prolongement de la ligne 4, j'alerte néanmoins sur le fait qu'ouvrir une ligne de transport ne peut pas suffire, cela ne règle pas tous les problèmes. C'est comme quand vous ouvrez un canal, vous ouvrez une voie d'eau, quoi qu'il arrive, elle se remplit.

Ouvrir une ligne de transport ne réglera pas la question de l'urbanisme, de la densification et de la planification territoriale, de l'aménagement du territoire planifié qui sera une nécessité. Dans l'état actuel des choses, je ne veux pas me substituer à des collectivités que nous ne sommes pas, mais j'alerte : vous ne pouvez pas simplement ouvrir une ligne de transports en commun, cela n'améliorera pas tellement la vie des gens si, au bout du compte, tout le monde se retrouve aggloméré, agglutiné tout au long de cette nouvelle ligne.

Je plaide pour que cette association que vous voulez créer, elle-même, s'emploie à défendre cette idée de planification et d'aménagement territorial concerté avec une action politique volontariste. J'ajoute quand même, en guise de question, que je me demande un petit peu à quoi sert une association de plus, dès lors que toutes les communes de la collectivité qu'est Vallée Sud Grand Paris sont d'accord, et pourquoi Vallée Sud Grand Paris n'est pas la seule en ligne à pouvoir représenter l'ensemble des communes.

M. LE GALL.- Tout a été dit sur le fond. Je reviens sur la forme. Pourrait-on mettre un petit amendement au vote sur cette délibération et ajouter la possibilité d'avoir un compte rendu annuel de l'activité de cette association et un compte rendu annuel de l'activité de son représentant ? Je vois que nous avons nommé un spécialiste en la matière, puisque vous êtes vice-président aux transports. Vous saurez très bien nous faire ce compte rendu de manière annuelle.

M. le Maire.- Vice-président à la mobilité.

M. LE GALL.- Excusez-moi, c'est un peu plus large.

M. le Maire.- Il y a le vélo, la marche à pied, la mobilité douce.

M. LE GALL.- Je viens de dire que c'était plus large.

Mme VELOSO.- Vous aviez précisé, lors de l'AP3C – réunion préparatoire à ce Conseil municipal – avec les services, et je les en remercie, que 80 % des actifs de Montrouge habitent hors de la ville. Effectivement, sur ce constat, on ne peut que penser qu'il faut développer encore plus, même si Montrouge est déjà favorisée en matière de transports en commun, par rapport à des communes de la grande couronne. De ce fait, je voudrais rappeler que la ville est carencée en logements sociaux et que toute votre politique vise, comme vous le dites, à rendre la ville encore plus attractive. Or il y a de plus en plus de logements que je considère de luxe, avec des tarifs incroyables, et nombre de Montrougiens et Montrougiennes, même de longue date depuis plusieurs générations, prennent la décision d'aller habiter hors de la ville, parce que ce n'est plus accessible pour eux.

Aurélien SAINTOUL a parlé de planification, il y a en effet une politique volontariste à avoir sur la ville de Montrouge, qui est de la compétence de la Ville.

Mme BAELDE.- Je n'ai pas pour habitude d'évoquer les sujets d'une autre assemblée dans ce Conseil municipal, mais concrètement, Monsieur SAINTOUL, vous évoquez des transports en commun qui ne fonctionnent pas correctement, il faut savoir que l'on ne construit pas de nouvelles lignes de RER ou des nouveaux trains en quelques années.

La plupart des usagers ont subi le bilan socialiste de vos camarades qui ont été là durant trois mandats et n'ont pas investi dans les transports en commun. Aujourd'hui, ce bilan est celui de vos camarades.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

En Ile-de-France, il y a un problème de saturation des transports en commun, mais il faut savoir que l'on a le réseau le plus dense du monde. Des projets très importants sont en cours, notamment le Grand Paris Express, dont nous allons bénéficier à Montrouge, puisque le réseau du métro du Grand Paris Express doublera le réseau actuel. Il y aura une vraie révolution des transports en commun, sans compter toutes les lignes qui se préparent, de tramway et de prolongation du métro, de prolongation des radiales. Une nouvelle rocade, des radiales. Nous aurons une offre de transports en commun de bien meilleure qualité dans la décennie qui vient, mais le problème est que nous n'avons plus beaucoup de moyens d'investir.

Le réseau coûte 10 milliards par an, c'est le budget d'Ile-de-France Mobilités. Comment est-ce financé ? La moitié est le versement mobilité, ce sont les entreprises qui financent 50 % du réseau de transports en commun en Ile-de-France. Les entreprises renâclent, quand on leur dit qu'il faut augmenter le versement mobilité, elles ne sont pas d'accord.

Ensuite, les usagers paient 30 % du réseau. Vous avez vu le débat récent sur l'augmentation du Pass Navigo, qui est passé de 78 à 84 €, on a vu combien le débat était animé, avec la pression sur le pouvoir d'achat.

À Londres, le transport est 10 fois plus cher, et dans toutes les grandes capitales européennes, c'est beaucoup plus cher. L'utilisateur est très loin de payer le coût réel du service qui lui est rendu.

Les collectivités ne paient que 15 %. Or les départements, la région et les villes, notamment la ville de Paris, sont en difficulté, comme on l'a dit. Il y a un vrai problème de financement de tout cela, à la fois d'investissement, mais aussi de fonctionnement, parce qu'il va falloir faire fonctionner ces nouvelles lignes. Or Ile-de-France Mobilités, qui gère l'ensemble du réseau sous

l'égide du Conseil régional, qui est l'autorité organisatrice de mobilité, fait face à des charges importantes, puisqu'ils doivent payer l'énergie, l'inflation et ils ont beaucoup de mal à recruter. La situation est compliquée, je pense qu'il faut que nous accompagnions tout cela en adhérant à cette association qui apportera sa pierre à l'amélioration du réseau des transports franciliens.

Nous passons au vote.

M. SAINTOUL.- Et sur l'amendement ?

M. le Maire.- Nous rendrons compte des travaux de cette association dès qu'il en sera besoin, dès que l'opportunité se présentera.

M. SAINTOUL.- Notre groupe s'abstient.

M. le Maire.- Le groupe Montrouge Ecologique et Solidaire s'abstient sur les transports en commun ?

M. SAINTOUL.- Absolument. Vous n'êtes pas très convaincant. Vous venez d'expliquer que c'est la faute des autres, que Mme Péresse n'est pas responsable de son bilan. S'abstenir quand on entend ce genre de défense me paraît très sensé.

M. le Maire.- Nous avons noté votre vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

AMENAGEMENT URBAIN

1 - Bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune de Montrouge en 2022

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-4

M. le Maire.- Comme vous le savez, nous devons dresser ce bilan chaque année. Il sera annexé au compte administratif de la commune. Vous en avez le tableau. Nous avons, en 2022, cédé des biens pour un montant total de 8,086 M€, dont vous avez le détail. Nous avons acquis des biens à hauteur de 13 014 600 €.

Y a-t-il des questions ?

M. LE GALL.- Une question ou remarque que j'ai donnée en AP3C : dans quelle mesure ne vote-t-on pas le compte administratif aujourd'hui, puisque le bilan des cessions et acquisitions est une annexe du compte administratif ? C'est ma première remarque.

La deuxième est relative au 127 République, question qui sera liée ensuite à la délibération, mais pouvez-vous nous faire un petit état des lieux de ce site qui est devenu un site occupé, malheureusement ? Pouvez-vous nous donner quelques informations à ce sujet ?

Par rapport à cette délibération, on note que l'acquisition s'est faite pour 6,130 M€ alors qu'on a 60 000 € d'écart par rapport à la vente, et l'acquisition par VSGP s'est faite pour 6,111 M€. Pourquoi l'acquisition n'a-t-elle pas été faite en direct par Vallée Sud Grand Paris, dans la mesure où cela aurait permis de nous exonérer du paiement des frais d'acte, qui se montent à 80 000 € ? On va assez vite faire le lien avec les 30 000 € de réduction pour le scolaire dont nous avons discuté en début de séance. Voilà à quoi auraient pu servir ces 80 000 €.

Mme VELOSO.- Un ensemble de parkings est cédé, pouvez-vous en rappeler le contexte ?

Sur les acquisitions, il y a des sommes assez importantes au regard de ce qui se passe en termes de restrictions budgétaires sur l'ensemble du budget de la ville. Nous souhaitons des éléments de précision sur le terrain où se trouve le CAM, qui est centenaire, au vu du montant de 2,550 M€, des éléments de contexte pour l'assemblée. Merci.

M. le Maire.- D'autres questions ?

Mme CLAQUIN.- Une remarque et une question.

Ma remarque est que sur les cessions, s'agissant du 118 avenue de la République, il est indiqué que cela a été délibéré au Conseil municipal du 23 septembre 2021. C'est plutôt à celui du 16 décembre 2021, si cela peut être corrigé.

Ma question est sur l'acquisition par la décision 2022-392 des locaux du 108 avenue Henri Ginoux. Vous avez préempté ces locaux qui étaient le local du Parti socialiste de Montrouge. Pour préempter, vous avez fait état d'un projet, notamment lié au commerce de la ville. Or depuis plus de six mois, la vitrine est toujours vide. Pourriez-vous nous en dire plus sur le projet que vous aviez en tête et le calendrier dans lequel il pourra se mettre en œuvre ?

M. le Maire.- Je réponds. Sur le 127 République, Monsieur LE GALL, effectivement, nous avons préempté ce bien. Nous l'avons revendu à VSGP. La raison pour laquelle VSGP ne l'a pas fait en direct est que nous avons le droit de préemption et il n'y a que nous qui pouvions préempter.

Cela aurait été plus simple, nous aurions fait une économie, mais ainsi est la règle administrative. Nous avons préempté et revendu, en payant des frais supplémentaires, c'est bien dommage, je suis d'accord avec vous.

Ensuite, sur l'occupation, c'est occupé, il y a des squatteurs, tout le monde le sait, mais nous avons bon espoir que cela se règle, le juge s'étant prononcé pour libérer le squat prochainement. Cela devrait arriver. Vous verrez que d'ici l'été, nous présenterons le projet d'aménagement de ce parc à l'ensemble des riverains, qui l'attendent avec impatience et ils ont raison.

Sur les parkings, Madame VELOSO, ils sont situés dans l'immeuble 2 rue Barthélémy, dont nous n'avons plus l'usage. Les riverains souhaitaient l'acquérir, nous le leur avons vendu.

Ensuite, sur la préemption de Ginoux, l'ancienne permanence de M. TIMOTEO, dont nous avons largement débattu dans cette enceinte, notre objectif est d'y installer un commerce et c'est M. CARRÉ qui s'en occupe. Il faut bien choisir le commerce, ce n'est pas facile, cela prend du temps. Ils sont au travail et dès que la solution aura été trouvée, nous vous en ferons part. N'est-ce pas ? Chaque chose en son temps, nous sommes au travail.

M. SAINTOUL.- Je me permets de réagir, cela évitera à notre collègue de devoir le préciser : cela n'était pas la permanence de M. TIMOTEO, mais le local du Parti socialiste. Cela n'est pas tout à fait la même chose. Même s'il est la figure la plus identifiée du Parti socialiste, il n'en est pas le seul membre dans notre ville. Je crois que votre sourire témoigne un petit peu de l'intention cachée de cette préemption. Je regrette que les délais que vous indiquiez soient aussi longs et s'éternisent. Je vois bien que M. CARRÉ est plein d'allant et connaît très bien le commerce de la ville, et qu'il n'a pas en réalité besoin de délais si importants pour trouver à affecter ce local.

S'il n'a pas d'idée, cela dit, je peux lui en donner une : il peut tout à fait en faire une épicerie sociale, aider davantage celles qui existent déjà. Il y a des moyens d'aller plus vite. Je crains que ce délai ne témoigne de la réalité de vos intentions de nuire à l'opposant qu'est M. TIMOTEO.

M. le Maire.- Nous ne referons pas le débat. Nous l'avons déjà eu.

M. CARRÉ.- Il y avait plusieurs candidats potentiels pour utiliser ce commerce, mais il y a un turnover avec d'autres commerces. Il y a eu un changement de destination, mais nous y travaillons actuellement.

Mme VELOSO.- Vous n'avez pas répondu à mes interrogations sur les éléments de contexte pour l'acquisition du CAM.

M. le Maire.- Nous avons délibéré l'an passé pour acquérir le CAM. Nous vous avons expliqué les raisons pour lesquelles nous souhaitons l'acquérir, je vais le redire. Le CAM est un site important, sportif, etc., nous avons des projets, nous souhaitons développer l'offre sportive, l'offre d'accueil, ouvrir le CAM, faire en sorte qu'il soit plus accessible à l'ensemble des Montrougiens. Nous avons engagé des réflexions, des études.

Est-il nécessaire d'être propriétaire du CAM pour faire tout cela ? Le Département a accepté de nous le vendre. Nous sommes propriétaires du site et nous allons y développer un projet dans les mois et les années qui viennent.

Nous passons au vote

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

2 - Acquisition auprès du Département des Hauts-de-Seine du bâtiment sis 43-47 avenue Henri Ginoux (Montrouge) affecté à la Protection Maternelle et Infantile

Rapporteur : Mme FAVRA

Délibération n°2023-5

Mme FAVRA.- Le Département des Hauts-de-Seine est propriétaire des locaux à usage de la protection maternelle et infantile, d'une surface de 313 m² et de 7 emplacements de stationnement, dont deux boxes situés aux 43 et 47 avenue Henri Ginoux. La Ville a souhaité acquérir ce bien afin de permettre la réalisation de la maison de la parentalité, l'extension du jardin d'enfants et le maintien de la PMI, maintien qui a été demandé en recalibrant ses besoins, notamment en fonction de la réorganisation de ce service.

Après enquête, au regard de la situation géographique et de ses caractéristiques à usage de service public sur le département Hauts-de-Seine, France Domaine a estimé la valeur vénale de ce bien à 1,569 M€ hors taxes.

Il vous est demandé d'accepter l'acquisition de ce bien et d'autoriser M. le Maire à signer ce document et les actes se rapportant à cette acquisition.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

Mme VELOSO.- En termes d'éléments de contexte, on peut saluer le fait qu'il y ait une maison de la parentalité à Montrouge. On relève que la Mairie prend en charge très fortement les questions liées à la prime enfance, du moins au soutien des parentes et parents. Au vu des moyens alloués, on ne peut qu'être très surpris et trouver très dommageable que le département

des Hauts-de-Seine, qui est si riche, qui a des réserves extraordinaires au vu de ses compétences, – c'est toujours surprenant pour moi, et je le rappelle, pour les enfants, les personnes en situation de handicap ou invalides, les collèges, il y a de très fortes compétences – , en soit à se retirer et à supprimer des PMI, qui étaient des lieux d'accueil très importants et très soutenant pour nombre de parents.

M. TIMOTEO.- On peut se réjouir de cette maison de la parentalité. En point liminaire, je veux rappeler, Mme VELOSO l'a suggéré, que cette acquisition est possible et que nous la discutons ce soir car le département des Hauts-de-Seine se désengage des territoires, a choisi de concentrer ses services sociaux sur certains lieux particuliers. Ce n'est pas du ressort de notre collectivité, je fais ce constat que je regrette et que j'ai regretté à plusieurs reprises ici, d'une politique que par ailleurs, vous soutenez. Ce constat est que l'on a aujourd'hui le symbole de ce retrait du Département et de ses services sociaux, et pas que des PMI, des EDAS – de l'action sociale –, de l'accompagnement vers l'emploi, là où l'intervention sociale se faisait en proximité.

Autour de la table ainsi qu'au fond de la salle, mais aussi ailleurs dans cette enceinte, je sais que des collègues connaissent bien ce sujet, là où l'intervention sociale se faisait jusqu'à récemment en proximité via les PMI, les EDAS, via les espaces insertion, on construit progressivement et sciemment l'éloignement au travers de ces pôles départementaux. Je rappelle que celui dont nous dépendons est situé à Châtillon, dans une zone industrielle qui n'est desservie ni par la ligne 4 ni par le RER, un peu par le tramway, un peu par un bus, mais sûrement pas de manière aisée pour les personnes âgées ou des personnes en difficulté de mobilité, pour des familles.

C'est un choix de la majorité que vous soutenez au Département, et on ne peut pas s'en réjouir, qui a pour résultat l'éloignement des bénéficiaires, une augmentation des non-recours aux aides dans les champs de l'action sociale rappelés tout à l'heure. C'est cela aussi, aujourd'hui, que nous actons par cette délibération, d'une certaine manière, ce constat d'échec de la politique départementale sur le terrain social.

Mme CROCHAT.- Par rapport à ce projet, garantissez-vous toujours la même qualité d'échanges avec les puéricultrices pour les bébés, leur pesée, les conseils sur l'allaitement, ce genre de choses auxquelles on pouvait accéder à pied et en poussette jusqu'à présent ?

M. LE GALL.- Je souscris à tout ce qui a été dit sur le fond. Je reviens sur la forme. Sur le droit de préemption dont vous discutiez tout à l'heure, je me souviens que Clamart a délégué ce droit à VSGP. Nous aurions pu le faire – peut-être pas sur l'ensemble de la commune, mais simplement sur cet espace, je ne sais pas si c'est possible –, nous aurions économisé 80 000 €.

Je reviens sur la démonstration faite en AP3C. Comme les documents sont transmis un peu tard, nous n'avons pas forcément le temps d'aller jusqu'à son intime conviction, j'ai une semaine supplémentaire pour y arriver. Les comparables réalisés par les Domaines sont de 3 660 à 5 144 €, sauf un, qui concerne la Ville de Montrouge, dont la comparaison est à 3 300 €. C'est assez cruel d'acheter cela à 4 500 €, car si on compare à l'autre crèche montrougeenne, on aurait pu réaliser une économie de 375 600 €. Vous auriez pu financer, grâce à cela, votre propagande au travers du *Montrouge Mag*, et en outre, ne pas diminuer les recettes que vous donnez aux scolaires.

On peut peut-être aller plus loin : si nous étions restés à la moyenne, nous aurions économisé 100 000 €, nous aurions pu donner autant aux scolaires. Et même sur la médiane, avec 43 000 €, on pouvait encore ne pas diminuer la subvention aux scolaires.

C'est autant d'argent que vous auriez pu conserver pour la dotation aux scolaires, je le répète.

Pour quelqu'un qui se vante d'être devenu un chasseur de prime dans un magazine du Grand Paris, je trouve que vous dilapidez un peu rapidement l'argent des Montrougiennes et des Montrougiens. Les comparables, techniquement, sont sur des bâtiments récents. Je ne crois pas

que ce bâtiment de la PMI soit un bâtiment de la fin des années 2020, comme les comparables pris dans le nord du département des Hauts-de-Seine, qui a un marché de l'immobilier un peu plus dynamique que le nôtre.

Ma question : serait-ce un retour d'ascenseur au regard des subventions versées par le Département sur certains projets ? Est-ce un retour d'ascenseur, notamment par rapport à l'opération du CAM, sur laquelle, pour une fois, nous vous l'avions dit, il nous semblait que le prix des Domaines était un peu faible ?

M. SAINTOUL.- Il s'agit de l'explicitation de la position de notre groupe. Je n'ai pas grand-chose à ajouter par rapport à ce qui a été dit par mes collègues, en particulier le réquisitoire tranquille et néanmoins très complet mené par M. TIMOTEO contre la politique du Département, qui choisit de se désengager, alors que littéralement, les Hauts-de-Seine croulent sous l'argent. Autant vous pouvez dire que l'État est en quasi-faillite, ce qui est discutable mais on peut argumenter, autant il est impossible de dire ce genre de chose des Hauts-de-Seine. Ces 500 millions d'excédent permettent de grandes choses et surtout de ne pas se défausser de ses responsabilités.

En la matière, donner, d'une certaine façon, ou acheter 1,5 M€ un bâtiment à un département qui pourrait largement le mettre à disposition gratuitement, et considérer cela comme une subvention, il n'y aurait aucun problème. Vous choisissez ce genre de démarche, ce ne sera pas à l'avantage des Montrougiens.

J'aimerais avoir des précisions sur les objectifs réels de la maison de la parentalité. Bien sûr, en soi, personne ne peut être contre, cela ne signifie pas pour autant qu'elle répondra totalement aux besoins de la population montrougiennne. On sait très bien qu'en réalité, il y a un énorme trou à Montrouge, un besoin qui n'est pas satisfait pour l'accompagnement des parents, la garde des enfants, des petits, en nombre de crèches, en nombre d'établissements publics. Et donc, aujourd'hui, créer un établissement sans dire quel sera le nombre d'enfants accueillis, les moyens réellement mis à disposition – nous avons juste une surface – ne suffira pas exactement à nous faire une opinion.

M. BARCESSAT.- Une remarque sur un service qui s'éloigne un peu plus, pour des personnes qui en ont sans doute le plus besoin. La PMI, c'est le suivi des femmes enceintes et des jeunes enfants de 0 à 6 ans. Les imaginer aller à Châtillon... Je ne sais pas qui peut imaginer cette facilité d'accès.

J'ai des questions aussi concernant la maison de la parentalité. Pouvez-vous nous détailler le projet, nous expliquer les objectifs ?

Mme FAVRA.- Ce soir, je suis contente de passer cette délibération, parce que son intérêt est de remettre au centre du cercle l'enfant et les parents. Nous avons cherché le meilleur endroit pour cette maison de la parentalité et nous venons de le trouver. Cela nous satisfait.

J'ai trois objectifs, qui sont remplis. Le premier est d'avoir la maison de la parentalité, le deuxième est d'agrandir le jardin d'enfants les Oliviers pour mutualiser des lieux pédagogiques entre les deux, et aussi de maintenir le partenariat avec la PMI, qui est un partenariat très fort pour moi et pour nous aussi.

S'agissant de la PMI, il y a eu une réorganisation en 2019 du pôle santé et solidarités qui est maintenant centralisé sur Châtillon. La PMI de Montrouge n'était plus qu'une annexe. Il est vrai que la PMI, ce sont des consultations médicales, des consultations de puériculture et des consultations diverses pour les mamans qui viennent d'accoucher.

La maison de la parentalité est autre chose. C'est un lieu ressources, un lieu d'information, avec des permanences assurées, des renseignements qui peuvent être donnés sur différents modes d'accueil. C'est aussi un espace de lien enfants/parents, c'est-à-dire un LEAP, un espace de jeu

libre et d'échanges, et c'est aussi un espace de soutien à la parentalité, où une écoute est donnée pour les parents qui ont besoin de parler d'un vécu, des petites problématiques qu'ils peuvent rencontrer. C'est aussi, pour nous, mettre en place des ateliers sur l'émotion, travailler sur la musique, des parcours de psychomotricité. Une multitude d'ateliers nous permettront d'aider au mieux l'enfant ainsi que les parents.

Ce projet de la maison de la parentalité est vraiment de remettre l'enfant au cœur, au centre du cercle.

Vous le disiez, peut-être que cela coûte cher. Nous avons cherché beaucoup d'endroits, nous avons trouvé ce lieu attractif, où tout le monde peut venir à pied, et le projet Ginoux Gautier permettra aussi de venir en poussette avec des grands trottoirs. Je suis très heureuse et presque émue de vous présenter ce lieu, parce qu'il me tient à cœur. Je pense que ce sera un super projet pour l'enfant et pour les parents.

M. le Maire.- Merci. Je complète les réponses...

Mme MEADEL.- Bravo pour votre initiative. Nous avons proposé, dans le cadre de la campagne, la maison de l'enfance, je trouve que votre idée est bienvenue. J'ai quand même deux ou trois interrogations, parce que la qualité de ce type d'endroit dépend étroitement de la formation du personnel que vous allez recruter. Si je comprends bien, ce ne seront pas des médecins, ni des pédiatres, ni des pédopsychiatres, vous proposez un accompagnement social. Sachez qu'en ce moment, l'État lance une expérimentation, qui s'appelle la maison de l'enfance et de la famille, qui entend mêler l'aspect sanitaire et l'aspect social, l'idée étant d'éviter la dispersion des portes d'entrée.

Ma question est la suivante : comment avez-vous travaillé avec les structures publiques, les structures de l'État ? Avez-vous engagé des discussions par exemple sur le recrutement, éventuellement, de psychologues ? Comment tout cela va-t-il s'articuler avec le centre médical de santé ? Des liens sont-ils faits avec l'accompagnement social ?

C'est très bien, les maisons de l'enfance, mais à condition que cela ne segmente pas la porte d'entrée dans un parcours d'accompagnement sanitaire et social. Je suis évidemment soucieuse de ce que ces 1,569 M€ servent bien à une mission qui facilite la vie des familles et ne la complexifie pas plus que de raison.

Mme FAVRA.- Plusieurs partenaires viendront faire des ateliers et ce n'est pas sur le même schéma. Par exemple, on a réfléchi sur des ateliers massages pour les enfants. Personne n'enlèvera aucun travail aux spécialistes de l'enfant. Ce sont des ateliers ponctuels qui aideront à valoriser l'enfant, à le tranquilliser, le sécuriser, et pendant ce temps, la maman, le papa, pourront parler, aller boire un café. C'est un lieu ressources. On n'est pas dans un lieu spécialisé, médicalisé. On est plutôt dans un lieu qui permettra de libérer la parole, et aussi d'avoir un temps de répit.

M. le Maire.- Je vais répondre aux autres questions, notamment sur le volet patrimonial. M. LE GALL a toujours quelques remarques perfides. Mme MEADEL déteint sur vous. Vous n'aimez pas *Montrouge Mag*, visiblement. Vous parlez de la propagande du maire.

Vous dites que c'est trop cher, mais nous avons respecté le prix des Domaines. C'est le juge de paix entre deux collectivités, il n'y a pas forcément de négociation. Ce n'est pas une préemption, Monsieur LE GALL, cela s'est fait à l'amiable, mais le prix de ce bien est celui des Domaines. Il n'y a pas de débat.

C'est de l'investissement, ce n'est pas du fonctionnement, donc c'est la ville qui s'enrichit. C'est un bâtiment qui va entrer dans son patrimoine pour de longues années, sans doute. Quand vous

le comparez avec toutes les dépenses de fonctionnement sur lesquelles vous avez glosé, cela n'a pas de rapport, vous pratiquez l'amalgame comme Mme MEADEL.

Mme MEADEL.- Arrêtez les attaques personnelles. Cela ne sert à rien, cela dégrade...

M. le Maire.- Je voudrais répondre à M. TIMOTEO qu'il est conseiller départemental, ce n'est pas grâce à lui que nous avançons avec le Département. Nous avons négocié deux contrats départementaux de plus de 7 M€ chacun. Heureusement que nous avons de bonnes relations avec le Département et que nous sommes capables, grâce à ces relations, de faire avancer les projets de la Ville. Le Département soutient aussi les associations. Vous étiez dimanche avec le président du Conseil départemental au CAM pour applaudir les 150 000 € versés par le Département...

M. TIMOTEO.- J'ai voté la subvention.

M. le Maire.-... à notre club de hockey. Je pense que tout cela est très bien.

Ce projet va s'inscrire dans ces trois-en-un : l'extension du jardin d'enfants, le maintien de la PMI, qui sera toujours là pour assurer une permanence, et le projet de la maison de la parentalité, tout cela dans un nouvel écrin situé dans le projet magnifique de Péri-Ginoux-Gautier, puisque nous sommes en train de le réaménager. Ce bâtiment donnera à la fois sur la rue Ginoux et sur le jardin des Oliviers, situé derrière.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, M. COLAVITA, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

3 - Avis sur la création d'une chambre funéraire par OGF au 130, rue Maurice Arnoux

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-6

M. le Maire.- C'est une société funéraire, comme son nom l'indique. Nous devons donner un avis pour la création de cette nouvelle chambre funéraire située au 130, rue Maurice Arnoux.

Mme VELOSO.- Je voudrais des précisions, parce qu'on dit qu'il va y avoir des parkings. Les rues paraissent étroites et je ne vois pas où il y aurait de nouvelles places de parking, ce qui n'est pas souhaitable.

M. le Maire.- Ce sont des parkings intérieurs, d'après ce que j'entends.

Mme VELOSO.- Un bâtiment va être transformé ?

M. le Maire.- Non, là on parle de la chambre funéraire au 130 rue Maurice Arnoux.

M. LE GALL.- Je vous sens un peu tendu avec toutes ces attaques personnelles, mais une petite remarque par rapport à cette délibération : lorsqu'on lit l'annexe, il est marqué que l'avis de la municipalité était à donner avant le 12 mars. Visiblement, nous sommes le 30. Si nous avons la possibilité d'organiser des Conseils municipaux de manière un tout petit peu plus régulière, peut-être pourrions-nous répondre plus facilement au temps administratif, notamment au temps administratif préfectoral, qui nous demande souvent de répondre sous 60 jours. Cela permettrait d'avoir des Conseils moins longs, plus construits, moins polémiques et plus efficaces.

M. le Maire.- Toujours aussi sagace et perfide.

M. SAINTOUL.- Il est optimathe, il voit les choses avec rigueur, tout le monde en bénéficie.

Je vous avoue que j'ai quelques interrogations. On est dans un quartier résidentiel, et même si je ne fais pas partie de ceux qui pensent qu'il faut reléguer la mort loin des vivants, je m'interroge un petit peu sur l'opportunité d'installer une chambre funéraire à cet endroit.

La deuxième question porte sur la nature même de l'entreprise OGF, détenue par un fonds de pension canadien, quoique l'entreprise soit française, à l'origine. Je m'interroge un petit peu sur cette entreprise, sur ce qu'elle représente. Je trouve curieux de financer les retraites sur le dos des morts. Vous avez le droit de trouver cela amusant, mais moi, cela me questionne.

Troisième point, comme c'est une entreprise, cela n'est pas un service public, et comme vous le savez, je suis très attaché au service public, je trouve curieux également de se faire de l'argent sur le dos des défunts. D'une manière générale, je préfère le service public de la mort. Nous sommes tous amenés à y passer, je ne vois pas pourquoi certains devraient payer beaucoup plus cher.

Je sais bien qu'on parle dans le vent, que vous êtes occupé par d'autres choses, que vous considérez que j'ai une position caricaturale quand je vous interroge sur le fait d'encourager une entreprise détenue par un fonds de pension. Cela vous paraît être le summum du marxisme-léninisme, il n'en est rien. Ce sont des questions légitimes, sur lesquelles vous pouvez apporter une réponse.

En tout état de cause, je suis prêt à m'abstenir constructivement, mais je trouve cette délibération curieuse.

Mme VELOSO.- Une interrogation : n'y aura-t-il pas une distorsion de la concurrence puisqu'on aide cette entreprise à s'implanter à Montrouge, alors que de grandes maisons officient dans ce domaine à Montrouge, déjà ?

M. le Maire.- D'autres questions ? Il n'y en a pas.

D'après ce que je sais, mais on pourra vous le confirmer à travers une note précise pour ceux que cela intéresse, c'est une entreprise privée, située au 130 rue Maurice Arnoux, qui souhaite s'étendre. Ils ont déjà une chambre funéraire et vont en construire une autre. Les parkings seront à l'intérieur. Je ne sais pas s'il s'agit d'une entreprise détenue par des fonds de pension, vous êtes informé mieux que nous tous ici, Monsieur SAINTOUL. En tout cas, ils nous ont demandé d'émettre un avis sur ce projet strictement privé, et c'est la loi, c'est même le préfet des Hauts-de-Seine, le Code général des collectivités, qui nous invitent à donner cet avis.

Nous nous contenterons de donner un avis et ne spéculerons pas sur l'avenir de cette entreprise, qui n'a rien à voir avec la Ville de Montrouge pour ce qui concerne son fonctionnement.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. M. COLAVITA, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

Vote pour : le groupe Montrouge Ensemble.

Abstention : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Ecologique et Solidaire.

SANTE

1 - Convention de partenariat avec l'association Récicard relative à la mise en place de parcours d'éducation thérapeutique pour des patients atteints de polyopathologies

Rapporteur : Mme BUJON

Délibération n°2023-7

Mme BUJON.- Il s'agit d'une convention de partenariat d'une durée d'un an avec l'association Récicard – qui est le réseau d'insuffisance cardiaque –, réseau de santé ville-hôpital de prise en charge de patients souffrant d'insuffisance cardiaque et vivant en Ile-de-France, pour l'organisation de parcours d'éducation thérapeutique pour des patients atteints de polyopathologies, porteurs d'au moins deux maladies chroniques, suivis au centre de santé. À l'initiative du centre municipal de santé de Montrouge, une mise en œuvre conjointe de ces parcours est à l'étude avec les centres de santé alentour. Pour assurer des groupes de patients complets, les ateliers d'éducation thérapeutiques organisés au CMS pourront être ouverts aux patients des différents centres partenaires, et réciproquement.

(M. le Maire quitte la séance.)

M. SAINTOUL.- Une explication de vote plus qu'une question : je lis dans la délibération : « *pour assurer des groupes de patients complets, les ateliers d'éducation thérapeutique organisés au centre de santé de Montrouge pourront être ouverts aux patients des différents centres partenaires et réciproquement* ».

Cela signifie que cette initiative que, d'une manière générale, nous saluons tous, je crois, a quand même un revers : il ne s'agit pas de garantir aux Montrougiens et Montrougiennes concernés une prise en charge ou un accompagnement à Montrouge, mais de leur permettre de devoir aller ailleurs. Ce qui n'est pas tout à fait aussi glorieux que d'avoir par exemple un cardiologue à demeure.

Je ne vous en fais pas le grief, que l'on soit bien clair, mais je vois bien qu'il s'agit plutôt d'administrer ou de gérer la pénurie. Vous n'êtes pas l'ARS et vous n'êtes pas le ministère de la Santé. Mais dans l'état actuel des choses, on incite les Montrougiens et Montrougiennes, le cas échéant, à devoir se rendre dans les communes limitrophes, comme ils le font sans doute déjà, quand ils ont besoin d'être pris en charge.

Je trouve l'initiative intéressante, mais elle témoigne aussi de toute la faiblesse, et même du problème majeur que l'on rencontre dans le domaine de la santé dans ce pays depuis maintenant plusieurs années.

Mme BUJON.- Concernant la mutualisation, il s'agit de proposer aux patients des communes voisines de participer, notamment suite à l'organisation de ce type de parcours d'éducation thérapeutique – qui ne sont pas forcément dans un cadre médical, c'est de la prévention secondaire, il s'agit d'accompagner les gens qui sont déjà malades, pas de les soigner dans ce cadre –, en organisant des groupes suffisamment importants pour que les professionnels viennent et aient un public suffisant. Nous partageons cette possibilité avec les communes voisines.

Mme FAVRA.- D'autres questions ?

Mme VELOSO.- J'en profite car c'est une idée que nous avons discutée dans notre groupe, suite, malheureusement, j'espère que cela va s'arrêter, à la fermeture de classes dans les écoles de Montrouge : des espaces sont vacants, même des logements de fonction. Cela serait intéressant si, par ces partenariats, on pouvait laisser ces espaces à disposition de professionnels tels que des psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, pour améliorer l'organisation de ces soins

de prévention, notamment paramédicaux. Cela soulagerait grandement la vie des familles et des enfants.

Mme BUJON.- Je ne suis pas sûre que la Ville puisse décider d'installer des médecins et des paramédicaux dans les écoles. C'est plutôt du fait de l'Éducation nationale et de la médecine scolaire.

Mme VELOSO.- C'est à réfléchir, parce que les locaux appartiennent à la Mairie.

Mme BUJON.- Tout à fait.

Mme FAVRA.- D'autres questions, chers collègues ?

Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	C.FAVRA, M. COLAVITA, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

2 - Convention de partenariat avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse pour le financement des prestations de service d'aide et d'accompagnement à domicile

Rapporteur : Mme BUJON

Délibération n°2023-8

Mme BUJON.- Une convention avec la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) relative aux services de maintien à domicile rendus aux retraités peu dépendants et qui ne sont pas à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est soumise à votre approbation

Il s'agit de permettre aux Montrougiens affiliés à la CNAV de bénéficier de financements lorsqu'ils recourent aux prestations servies par le service municipal d'accompagnement et d'aide à domicile.

Une telle convention a déjà été conclue il y a plusieurs années, mais les termes en ont été modifiés par la CNAV. Un certain nombre d'exigences qualitatives ont été affinées, notamment le fait d'assurer un suivi personnalisé du retraité, de favoriser, de faciliter la mise en œuvre des prestations et d'orienter le retraité dans ses choix et le fait d'informer les partenaires en cas de changement de situation.

(M. le Maire revient en séance.)

Mme MEADEL.- Pourriez-vous nous expliquer deux choses : qui fait quoi à la mairie, comment est associé à cette convention le centre d'action sociale cité dans la délibération, le centre médical de santé qui, j'imagine, a peut-être son mot à dire, je ne sais pas ? Pouvez-vous nous dire comment tout cela s'organise et en coordination avec le SAAD ? La difficulté de ce type de dispositif est la lisibilité pour les personnes âgées, qui ont beaucoup de mal à s'y retrouver dans ce fouillis administratif. Nous avons d'ailleurs proposé la « boussole » dans notre programme, qui était exactement destinée à aider les personnes en situation de dépendance à s'y retrouver dans les dispositifs d'aide sociale.

Les personnes âgées ont du mal à s'y retrouver dans l'ensemble des aides mises à leur disposition. Elles n'ont pas toutes accès à Internet. La question est pertinente. Je demande à Mme BUJON de m'expliquer, premièrement, comment la convention va se traduire concrètement pour les Montrougiens. Et deuxièmement, comment seront organisés les services de la Ville et comment se coordonne l'action du centre municipal de santé avec celle du centre d'action sociale qui est cité et comment, ensuite, tout ceci va s'organiser sur le portage à domicile.

Mme BUJON.- Le principe, lorsque des personnes âgées, en général, ou en tout cas en perte d'autonomie ont besoin de services – on parle de services d'aide et d'accompagnement à domicile, d'auxiliaires de vie, principalement –, elles ont le droit de faire appel à deux types d'aide. Pour les personnes qui ont un fort degré d'autonomie, elles font appel à l'allocation personnalisée d'autonomie. Quand elles ont un moins fort degré d'autonomie, elles font appel à leur caisse de retraite lorsque celle-ci est la CNAV, ce qui n'est pas toujours le cas, mais cela l'est à Montrouge. Pour remplir ces dossiers, elles font souvent appel à l'aide du CCAS, mais le service d'aide et d'accompagnement à domicile est au sein du centre municipal de santé.

J'ai à peu près établi la pyramide.

M. le Maire.- Je souriais parce que vous parliez de boussole. Il faut que vous sachiez que depuis maintenant plusieurs mois, nous avons rassemblé les deux structures au sein du pôle « santé solidarité », avec une seule et même directrice, ce qui prouve que nous travaillons en transversalité. Vous critiquiez l'organisation de la Ville, mais ce pôle santé solidarité existe, puisque les frontières sont de plus en plus ténues entre les deux. Nous avons par ailleurs fusionné le SMAD et le SSIAD pour créer le pôle autonomie et fusionner les choses.

Vous devriez retrouver votre boussole pour mieux vous informer.

Mme MEADEL.- Dans ce cas, il faudrait actualiser votre délibération qui continue à faire référence au centre communal d'action sociale et au SAAD. Le mieux est quand même....

M. le Maire.- Les deux structures existent toujours, elles travaillent ensemble au sein du pôle santé et solidarité.

Mme MEADEL.- C'est fusionné ou pas ? Ce n'est pas très clair.

M. le Maire.- Elles travaillent ensemble.

Mme MEADEL.- Elles travaillent ensemble, donc pour les Montrougiens, il y a deux structures.

M. le Maire.- Bien sûr.

Mme MEADEL. - Ce n'est donc pas une porte d'entrée unique, comme ce que nous voulions faire.

M. le Maire. - Achetez-vous une boussole. Cela ira mieux.

Mme BUJON. - Suite à cette réflexion sur les problèmes administratifs d'accès de la part des personnes en perte d'autonomie, nous avons créé un guichet autonomie au centre d'action sociale, de telle manière que les personnes qui ont ces besoins puissent être directement accompagnées dans leurs démarches, notamment administratives.

M. SAINTOUL. - Plusieurs observations. D'abord, il s'agit d'accompagner des personnes qui ne sont pas éligibles à l'allocation personnalisée d'autonomie (l'APA), ce qui ne signifie pas qu'elles ne devraient pas bénéficier de l'accompagnement et de l'aide du Département, dont c'est en réalité la compétence.

Deuxième point, qui est une vraie question : pouvez-vous m'éclairer sur la façon dont cela fonctionne ? Je reste un peu dans l'incertitude. Et surtout, en l'absence de cette convention, les citoyens et citoyennes peuvent-ils bénéficier de l'accompagnement de la CNAV ? Dans une commune qui ne conventionnerait pas, les habitants seraient privés de ce droit et de cette aide de la CNAV.

C'est un point de curiosité tout à fait sincère.

Le troisième point est plus général. Comme je l'ai dit tout à l'heure, mon groupe, notre groupe propose plusieurs vœux à l'examen, et je crois qu'en réalité, c'est le moment de parler de la réforme de la retraite, même s'il est question de la CNAV. Je crois que Montrouge devrait se mettre au diapason du pays en exprimant son opposition à la réforme...

M. le Maire. - Nous ne parlerons pas de la réforme des retraites maintenant. Nous avons une délibération sur la santé, nous parlons de la santé.

M. SAINTOUL. - La retraite en bonne santé, c'est l'enjeu de la réforme et de son retrait. Vous savez bien que deux ans de plus...

M. le Maire. - Merci. Mme BUJON vous répond sur la convention et Mme BAELDE a un mot à dire aussi.

Mme BUJON. - Ce n'est pas la commune qui conventionne avec la CNAV, c'est le service d'aide à l'accompagnement à domicile et il le fait comme tous les autres services d'accompagnement à domicile doivent le faire, qu'ils soient associatifs ou privés, et de telle manière que leurs bénéficiaires puissent bénéficier de cette aide.

Mme BAELDE. - Vous l'avez tous compris, l'objectif du pôle autonomie est de permettre une plus grande facilité dans l'accès aux droits par le CCAS et de compléter par les services du CMS sur tout le volet santé. Je pense qu'on peut mettre en avant la transversalité de ces deux services, ce qui permet de faciliter la vie de beaucoup de Montrougiens.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ;

	Montrouge en commun	N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

3 – Convention cadre avec la faculté dentaire Paris Cité portant sur l'accueil d'étudiants stagiaires de 6ème année pour la réalisation d'actions de prévention ou de missions en santé publique

Rapporteur : Mme BUJON

Délibération n°2023-9

Mme BUJON.- L'explication est à peu près résumée dans l'intitulé. Il s'agit d'une convention avec la faculté dentaire pour accueillir des étudiants stagiaires de sixième année au centre municipal de santé. C'est également dans le cadre de ce partenariat que l'on organise des actions de prévention et de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire auprès des élèves de CP et de CM1 dans les écoles de la ville.

Ces actions s'inscrivent dans les orientations fixées aux services de santé et n'engagent pas financièrement la commune.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT

	L'avenir n'attend pas à Montrouge	ABOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

ÉDUCATION

1 – Subvention bacheliers 2023

Rapporteur : Mme COLAVITA

Délibération n°2023-10

Mme COLAVITA.- Comme chaque année, la Ville décide de donner une participation financière à l'ensemble des élèves montrougiens ayant eu la mention « bien » ou la mention « très bien ». La participation s'élève à 800 € pour les bacheliers avec la mention bien et à 400 € pour la mention assez bien. Comme je vous l'ai expliqué l'an dernier, c'est une manière pour nous de les accompagner dans leur projet professionnel, leur projet de formation, et donc, de contribuer soit à l'achat de matériel, soit à d'autres frais. Je souligne, Monsieur LE GALL, que nous avons bien fait le changement dans la délibération, puisque nous y avons ajouté le terme « principalement », ce qui permet d'ouvrir...

M. LE GALL.- C'était M. PASTEAU qui avait demandé. Moi, c'était sur la liste des justificatifs qui ne correspondait pas, entre votre délibération et ce qui est demandé aux jeunes. C'est ce que je vous disais jeudi. C'est principalement M. PASTEAU.

Mme COLAVITA.- Donc, nous avons ajouté « principalement ». Voilà l'objet de la délibération.

M. SAINTOUL.- C'est la troisième fois au moins que je fais cette intervention, je la ferai la plus brève possible. Je considère que c'est une fausse bonne idée, puisque les bacheliers titulaires d'une mention très bien, voire d'une mention bien sont déjà très bien engagés dans l'enseignement supérieur et ne rencontreront en réalité pas de grandes difficultés. Je trouve que cela se substitue à une politique globale d'accompagnement de la jeunesse et en particulier des étudiants, qui fait lourdement défaut dans notre commune.

La pédagogie étant faite de répétition, je me suis permis de répéter, mais je crains d'avoir face à moi un mauvais élève. Je m'obstinerai, mais ne ferai pas durer.

M. le Maire.- Est-ce moi, le mauvais élève ?

M. SAINTOUL.- Absolument. Vous n'êtes pas accessible à la raison.

Mme VELOSO.- Nous avons échangé là-dessus en AP3C et j'ai découvert que les frais liés à l'achat de vélo n'étaient pas éligibles. J'en suis restée étonnée, je n'avais pas rebondi, mais effectivement, puisque les frais notamment liés à l'apprentissage de la conduite automobile sont dans la liste, j'aimerais bien que l'on ouvre cela à l'achat de vélo. En Ile-de-France, beaucoup font du vélo, c'est un vrai moyen de se déplacer, d'accéder à de futurs employeurs. Le déplacement à vélo est une réalité, en Ile-de-France.

M. PASTEAU.- Je complète ce que j'ai dit en AP3C, pour continuer à regretter que l'on assujettisse cette récompense à un comportement. Les bacheliers sont assez grands pour savoir comment utiliser leur argent. Certains sont assez pauvres, la jeunesse n'est pas très riche, peut-être ont-ils besoin de payer leur loyer, cela pourrait être une raison, ou de s'acheter du jus de pomme pour faire la fête. Personnellement, je trouve cela assez infantilisant d'exiger que cet argent soit fléché. Même si je reconnais l'intention du dispositif, je trouve que ce n'est pas une bonne idée. Il y a une autre façon d'aborder ce sujet du soutien aux jeunes bacheliers.

M. TIMOTEO.- C'est un marronnier, cela fait des années, vous connaissez notre position sur cette mesure. Ce que je vais dire là ne concerne pas les bacheliers en tant que tels ni évidemment leur réussite à titre individuel, que je salue et que nous saluons tous. C'est une mesure reçue très favorablement par ceux qui en bénéficient, bien sûr. Notre position à trait à la politique que vous portez et à cette proposition et à cette mesure qui demeure, au fond, je le maintiens – je l'ai dit d'une façon détaillée l'an dernier, l'année d'avant, je ne ferai pas la même intervention tous les ans –, clientéliste. La question de l'intendance, de savoir s'il faut des attestations, n'est pas le sujet. Nous sommes là pour faire de la politique et pour discuter de position de fond, or la position de fond est que c'est une mesure clientéliste qui, sous couvert d'une soi-disant valorisation de la méritocratie, est une véritable prime à l'évitement scolaire. Pour partie, en tout cas.

Il suffit de regarder les catégories, l'origine sociale des bacheliers récompensés de manière générale, je ne reviens pas sur ce qui a été dit par un collègue sur leur origine sociale. Les dernières notes de l'Éducation nationale qui viennent de paraître sont très instructives sur le sujet et sur la composition sociale des établissements privés. À tout le moins, puisque nous sommes en période de recentrage financier, que la question des dotations de nos écoles publiques a plané tout au long de ce Conseil municipal, que nous sommes aussi, soi-disant, en période budgétaire difficile, si cette mesure était conservée, devrait-elle au moins être réservée à ces bacheliers méritants issus des lycées publics de la République. Je crois que ce serait un signal fort en direction du service public de l'éducation et des moyens, fort peu nombreux aujourd'hui, malheureusement, que l'État met en œuvre sur le sujet.

Nous ne soutiendrons pas cette délibération.

Mme COLAVITA.- Nous en avons déjà discuté l'an passé. S'agissant de la possibilité de donner une aide aux étudiants dans le besoin, qu'elle soit alimentaire ou autre, je rappelle que le centre d'action sociale les accompagne. Je pense notamment à la période de la Covid, durant laquelle des partenariats ont été pris avec les associations étudiantes. Le centre d'action sociale peut, en cas de demande et de besoin, contribuer à ces aides.

Le but de cette dotation est d'accompagner les jeunes et de les motiver dans leurs projets personnels.

Vous parlez des écoles privées, mais c'est le choix de chacun. Nous récompensons ou nous accompagnons le projet personnel de chaque enfant. Peu importe que ce dernier ait fait ses études secondaires dans un établissement privé ou public, il est Montrougien, il est méritant car il a obtenu son diplôme, et nous l'accompagnons pour ses études supérieures. Nous n'entrerons pas dans des tergiversations pour savoir qui est du privé ou du public.

Monsieur SAINTOUL, je me passe de commentaires sur le fait que seuls les élèves de niveaux sociaux élevés obtiennent des mentions très bien, c'est très caricatural et c'est faux.

M. SAINTOUL.- C'est vrai !

Mme COLAVITA.- La méritocratie n'existe pas en France ? Je ne partage pas ce constat. Ce que je partage...

M. SAINTOUL.- Il faut lire un livre de sociologie !

C'est juste la statistique.

M. le Maire.- Ecoutez la réponse de Mme COLAVITA !

Mme COLAVITA.- Cette dotation sert à accompagner les jeunes étudiants dans leur parcours professionnel et d'études supérieures. C'est une manière de les accompagner et de reconnaître le fait que nous les soutenons dans leurs projets personnels, qu'ils soient de lycées privés ou de lycées publics.

M. le Maire.- Nous avons ce débat chaque année...

M. MELEDJE.- Je voudrais réagir aux propos de M. TIMOTEO, qui parlait d'origine sociale. Est-ce que chaque année, vous vérifiez les adresses de ceux qui ont des mentions bien ou très bien ? Non, vous ne vérifiez pas. Si vous êtes présent à la cérémonie, vous constaterez que la majorité sont de Maurice Genevoix, d'écoles publiques. Je vais vous dire que des enfants qui ont eu le bac avec mention très bien et bien vivent dans des HLM.

M. TIMOTEO.- Bien sûr.

M. MELEDJE.- Je connais les parents. Il y en a même qui sont seuls à élever leurs enfants. Si on peut encourager les enfants à aller de l'avant, encourageons-les.

M. TIMOTEO.- Mettons une condition sur les revenus des familles.

M. le Maire.- Merci. Nous avons ce débat chaque année. Nous sommes très fiers de cette mesure qui correspond à nos valeurs, celles de notre majorité, l'effort, le mérite, la réussite. C'est important. L'intérêt de la mesure est qu'elle est de nature universelle, c'est-à-dire qu'elle n'est conditionnée à rien. Tous les bacheliers y ont droit, quelle que soit leur origine sociale, quels que soient leurs revenus ou ceux de leurs parents. Je crois que les parents de ces enfants qui ont le bac avec mention bien et très bien sont très divers. La plupart ou une majorité sont issus des lycées montrougiens, mais tous les Montrougiens y ont droit, dès lors qu'ils sont méritants.

Nous sommes fiers de cette mesure.

M. SAINTOUL.- Je vais essayer d'être calme, malgré l'irritation que ce sujet suscite.

Vous parlez d'une mesure universelle. Ce n'est pas une mesure universelle. Un droit est universel, une récompense ne peut pas être universelle, il y a déjà un sophisme, un paralogisme à pointer.

M. le Maire.- C'est universel, parce que cela s'adresse à tous les lycéens. Tout le monde y a le droit.

M. SAINTOUL.- Ce n'est pas... C'est conditionné, ce n'est pas universel.

M. le Maire.- Si, parce qu'il n'y a pas d'exclusive.

M. SAINTOUL.- Vous pouvez dénaturer la langue française, les mots signifient quand même quelque chose.

M. le Maire.- Non, vous vous trompez. C'est universel.

M. SAINTOUL.- L'universalité de la récompense n'a pas grand-chose à voir avec celle du droit.

M. le Maire.- Non, la mesure est universelle, je le répète.

M. SAINTOUL.- Avec ce raisonnement, cela n'est pas un droit que vous ouvrez, c'est une récompense que vous octroyez. Cela n'a rien à voir.

M. le Maire.- Absolument. Je n'ai pas dit que c'était un droit. J'ai dit que la mesure était universelle. Elle l'est.

M. SAINTOUL.- Je signale que c'est au titre de l'universalité des droits que nous défendons il y a quelques semaines à l'Assemblée nationale la possibilité d'avoir un repas à un euro dans les CROUS pour les étudiants, et vos amis de la majorité relative de l'Assemblée nationale...

M. le Maire.- Concentrez-vous sur le sujet.

M. SAINTOUL.- Je donne un exemple d'incohérence et j'illustre mon propos. En l'occurrence, il s'agissait pleinement d'un droit et lorsqu'il a été question de l'universalité d'un droit, il n'y avait plus personne, parce qu'on nous a dit que les enfants de Bernard Arnault ne peuvent pas payer leur repas au même prix que les enfants boursiers. Vous voyez, nous avons pointé une question sur l'universalité d'un droit à accéder à une nourriture saine et de qualité pour un euro.

J'illustre mon propos.

Troisièmement, je n'ai jamais dit évidemment que les enfants issus de milieux populaires ne pouvaient pas avoir de mention très bien. Je le sais d'autant mieux que c'est mon cas. Je n'ai pas l'intention de faire pleurer dans les chaumières ni de me vanter, mais c'est suffisamment récent pour que je le sache de source très sûre. On peut avoir un parcours scolaire exemplaire en ayant des origines modestes. Précisément, c'est parce que je sais qu'on peut le faire que je considère que dès lors que l'on a eu sa mention très bien, en réalité, on est déjà sur de bons rails pour réussir le reste de sa carrière d'étudiant.

Dernier point, je suis désolé, Madame COLAVITA, vous ne pouvez pas affirmer ce que vous venez d'affirmer, qu'il n'y a pas un biais sociologique dans l'obtention de la mention très bien et même de la mention bien. À ce niveau, cela relève quasiment de l'obscurantisme.

Je suis désolé, les faits sont établis depuis plusieurs décennies, ils sont inflexibles. Je vous invite à lire Bourdieu, Bernard Lahire, Camille Peugny...

M. le Maire.- Vous avez largement parlé sur ce sujet. On vous remercie beaucoup.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Mme RABIER ne prend pas part au vote.

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE

Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL
Ne prend pas part au vote		G. RABIER,

Mme MEADEL.- Je voulais intervenir dans ce sens, mais vous ne m'avez pas donné la parole.

2 – Subventions écoles privées 2023

Rapporteur : Mme COLAVITA

Délibérations n°2023-11 à 13

Mme COLAVITA.- Il s'agit de répondre au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public, qui impose, selon l'article L.442 du Code de l'éducation, que les dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'école publique.

Nous avons trois établissements privés qui répondent à ces critères à Montrouge : l'institution Jeanne d'Arc, l'école Yaguel Jaacov et l'école Pardess Hannah. Ce montant est calculé sur les dépenses de fonctionnement dédiées aux écoles élémentaires de la ville, auxquelles s'ajoutent les dépenses de personnel.

Après calcul fait pour l'année n- 1, c'est-à-dire 2022, le montant alloué par élève est de 887,47 €.

Nous avons 311 Montrougiens pour l'école Jeanne d'Arc, 67 pour l'école Yaguel Jaacov, et 4 pour l'école Pardess Hannah.

Le montant total alloué à ces établissements est de 339 013,54 €.

M. TIMOTEO.- Une explication de vote. Traditionnellement, notre groupe ne s'oppose pas au financement de l'enseignement privé, imposé par la loi, même si l'avis n'est pas partagé pleinement autour de la table, mais nous avons dans la proposition faite ce soir une réelle difficulté. On ne peut pas, d'un côté, serrer la vis aux dotations des écoles publiques – avec tous les arguments que vous avez évoqués, on ne va pas refaire la liste explicative, justifier, etc. – avec nombre d'arguments que l'on peut entendre, et d'un autre côté, trouver normal que la dotation faite pour la même année en soutien aux subventions des écoles privées ne bouge pas d'un euro, et au contraire, entérine la situation normale des dotations de nos écoles publiques. Il y a un problème de cohérence. Si vous êtes cohérente avec l'argumentation que vous avez eue sur la baisse des dotations des écoles publiques, vous impactez le coût moyen, vous impactez la dotation pour les écoles privées du même pourcentage, vous l'adaptez, vous faites le calcul que vous voulez, mais nous ne pouvons pas voter le tableau qui est là.

Sinon, il faut m'expliquer pourquoi on maintient les dotations à l'école privée et l'on diminue celles de l'école publique.

On est dans la même situation économique. Ce sont les chiffres de l'an dernier. On actualise les chiffres de l'an dernier pour avoir des chiffres qui collent à la situation économique.

M. LE GALL.- Je suis d'accord avec ce qui vient d'être développé. Je vais même aller plus loin. Si on fait une démonstration, le coût d'un enfant est de 887 €, on peut discuter ou pas des critères retenus, le fichier qui nous a été transmis est suffisamment détaillé pour constater que c'est calculé de manière très professionnelle, et nous remercions les services et Mme COLAVITA de nous l'avoir transmis.

L'école publique est gratuite. Un enfant a un coût de revient – ce n'est pas simple de parler de coût de revient lorsqu'on parle d'un enfant – de 887 €, déduction faite de la participation des parents que l'on peut imaginer pour les activités périscolaires, puisque la cantine n'intervient pas dedans. Le reste à charge est donc le 887 € moins en moyenne ce que paient les parents, donc supporté par l'impôt, par les Montrougiens et Montrougiennes pour avoir un service public scolaire de qualité.

Pour le privé, il me semble que l'école n'est pas gratuite et que la contribution des parents est un peu plus élevée que celle que nous demandons à ceux qui ont fait le choix de scolariser leurs enfants dans les écoles gratuites. Si on raisonne de la même manière, j'ai l'impression que l'on verse de manière déguisée une subvention à ces organismes, puisque si le reste à charge des parents est plus important que celui offert par les parents du public, il me semble que c'est pour le grand bénéfice des établissements privés.

J'aurais aimé que l'on puisse avoir les données de l'effort demandé aux parents dans le public et que l'on compare cet effort avec celui fait par les parents qui ont décidé de mettre leurs enfants dans le privé, de telle sorte que l'équilibre se fasse et qu'on n'ait pas une subvention déguisée aux établissements privés.

Mme MEADEL.- Je m'interroge de la même manière sur ce que la Mairie est en droit d'attendre d'un établissement qu'elle subventionne. Je maintiens qu'elle a un droit de regard sur les conditions dans lesquelles se déroule l'enseignement, en particulier à l'école Jeanne d'Arc. Vous avez donc vu, cela fait deux ans maintenant que j'interviens à ce sujet, deux papiers sont sortis dans la presse sur le climat social dans cet établissement. Un rapport de l'inspection générale du travail pointe un certain nombre de difficultés et l'État a lui-même mis en demeure l'établissement, il y a un an aujourd'hui, de rétablir la situation et de réaliser un audit social, avec une forme de mise en demeure dans l'hypothèse où cet audit ne serait pas réalisé.

Compte tenu des fonds publics que les Montrougiens allouent, que faites-vous pour veiller à ce que la souffrance des personnels éducatifs ne rejaillisse pas sur le quotidien des enfants ? Quelles sont les démarches entreprises depuis plus d'un an et demi maintenant pour apporter de la sérénité dans cet endroit ?

M. SAINTOUL.- Je veux me réjouir de voir se rapprocher de la position de mon groupe mes camarades des autres groupes d'opposition. Je pense que la langue de Mme MEADEL a fourché quand elle dit qu'elle ne veut pas que la souffrance des personnes qui travaillent rejaillisse sur les enfants. Elle voulait dire que la souffrance des personnes, des agents qui travaillent cesse, tout simplement, plutôt qu'elle ne rejaillisse seulement sur les enfants.

En tout cas, ces deux interventions pointent plusieurs choses. D'abord, qu'il y a une contradiction dans les subventions. S'il y a subvention, il y a droit de regard. On voit qu'il y a problème. D'une certaine façon, personne ici ne veut devenir le tuteur ou exercer la tutelle d'un établissement confessionnel. Cela paraît particulièrement inadéquat et peu conforme au principe de laïcité. C'est la raison pour laquelle, depuis le début de mon mandat, je proteste contre le versement de cette subvention, aussi légale soit-elle.

Tous les ans, vous me dites que c'est la loi. Il se trouve que je désapprouve cette loi et que je ferai ce que je peux pour en changer. Vous pouvez prendre vos responsabilités, vous faites comme vous voulez, si vous voulez prendre le risque de désobéir, moi, je le ferai.

Le principe est simple, la loi de 1905 est claire, on a créé une exception à cette loi. L'État ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte, ce qui a un effet très clair : l'argent public doit aller aux services publics et ne doit pas servir à subventionner des établissements confessionnels.

Je m'en tiens à cette position. Je pense que louvoyer, chercher des exceptions, même ne pas assumer que l'on est en désaccord avec la loi, c'est mettre un coin dans le principe de la laïcité, et je ne veux pas participer à cela.

Mme COLAVITA.- Je ne sais pas quoi vous répondre, puisque ce sont à peu près les mêmes débats que l'an dernier. Sur le budget de fonctionnement n- 1, fatalement, on ne peut pas changer les chiffres, on ne peut pas les faire mentir. Il est basé sur le budget de fonctionnement de l'an dernier. Nul doute que la subvention aux écoles privées pour l'année prochaine, à n- 1, sera moins élevée, puisque le budget de fonctionnement cette année est quelque peu touché.

M. le Maire.- Sauf qu'il y aura de nouvelles charges en énergie et en inflation. Nous verrons comment cela évoluera, mais cela évoluera l'année prochaine, c'est sûr.

M. TIMOTEO.- J'ai bien compris que c'étaient les chiffres de l'année n- 1, mais ce n'est pas pour cela que l'on ne peut pas ajuster. On n'aurait pas le tableau détaillé, je vous le dirais, c'est compliqué, etc. Là, c'est par poste, on connaît les dépenses administratives, les fournitures administratives et scolaires, elles représentent près de 39 € du total. Diminuez ces sommes de 30 %, puisque c'est la baisse que vous faites pour les écoles publiques, et on aura un montant non pas exact, mais qui se rapprochera. C'est ce qu'on appelle un proxy, en statistique.

M. le Maire.- La mesure n'est pas rétroactive, la subvention est basée sur le coût de l'année n- 1, qui permet de verser la subvention, qui est de droit, puisque la loi l'impose.

M. TIMOTEO.- D'accord, c'est votre choix.

Mme COLAVITA.- Je vous laisserai répondre pour le reste, mais je veux juste dire que ces subventions, vous parliez de l'institution Jeanne d'Arc, ne concernent que les classes du primaire. Je l'ai dit dans une autre délibération, je crois que j'avais été interpellée sur les subventions aux collèges et aux lycées. Je rappelle que les collèges sont sous la compétence du département et les lycées sous la compétence de la région, il est interdit de les subventionner. En ce qui concerne Jeanne d'Arc, nous n'avons aucune subvention auprès du collège et du lycée. Nous ne donnons pas d'argent.

M. TIMOTEO.- Je ne veux pas prolonger le débat de manière inconsidérée, mais apporter un élément complémentaire à la discussion que nous avons – que nous pourrions peut-être avoir tous les ans, je vous le concède, nous étions peut-être moins attentifs par le passé. Je ne parle pas du principe, je continue de dire que la dotation aux établissements privés, c'est la loi. Ils ne sont pas tous confessionnels, même si à Montrouge, ils le sont. Personnellement, je n'ai pas de problème sur la question de la dotation à l'enseignement privé.

En revanche, puisque nous sommes en période de vaches maigres, en tout cas en période difficile – nous avons fait tout ce Conseil sur cette question –, que nous allons « gratter » un peu partout et que j'ai entendu que tous les services étaient enjoins de regarder là où on pouvait faire quelques réductions, je rappelle que dans ce cas, puisque nous avons mangé notre pain blanc, le détail de ce coût n'est pas imposé par la loi. La collectivité est libre d'inclure dans le coût total ce qu'elle veut, sauf les dépenses obligatoires, les fluides, etc. Par exemple, les indemnités accessoires des enseignants y figurent pour une quarantaine d'euros, cela n'est pas obligatoire. L'indemnité accessoire des directeurs, avec les tâches d'encadrement, participe au coût payé par la Ville pour l'école. Ce n'est toutefois pas une dépense que l'on pourrait entrer de manière obligatoire.

Un certain nombre de dépenses ne sont pas du fonctionnement, sont aussi du fonctionnement « de base » de l'école, sont des choses rajoutées, telles que les espaces verts. Bien sûr que la Ville les paie, c'est très heureux que l'on ait des espaces verts dans les écoles. C'est bien pour la Ville le coût total, mais la loi n'oblige pas à intégrer ces coûts dans le coût total.

Si on est dans une démarche de réduction des coûts et de gestion raisonnée, ou en tout cas raisonnable, il serait de bonne gestion de réviser ce calcul, puisque le contexte financier aujourd'hui nous l'impose. Il l'impose aux services de la Ville sur différents sujets. Pourquoi ne le regarderait-on pas ici ? On aurait un coût élève plus exact dans ce qui est le fonctionnement d'une école publique et on subventionnerait les écoles privées à hauteur de ce coût.

Je vous enjoins de regarder cela.

M. le Maire.- L'année prochaine, cela évoluera et c'est un travail qu'il nous faudra faire, car certaines charges diminueront du fait de décisions qui auront été prises cette année, et d'autres augmenteront peut-être en fonction de l'énergie, nous verrons si nous les prendrons en compte. C'est un dossier sur lequel nous n'avons pas fini de travailler.

Vous m'avez interpellé sur Jeanne d'Arc. Vos interventions ne sont pas de nature à amener de la sérénité dans ces débats. J'ai des contacts réguliers avec la directrice de Jeanne d'Arc, du pôle collège et lycée, et avec l'association des parents d'élèves, qui me disent que tout va bien, que les choses sont calmes et que les enseignants et les élèves travaillent dans d'excellentes conditions.

J'entends que vous voulez agiter les peurs, essayer de remuer tout cela, mais je vous assure que j'y veille de près et c'est ce que l'on me dit. On peut croire les parents d'élèves qui sont dans les associations, ainsi que la directrice, qui est toujours là. J'ajoute que dans un article du *Parisien* d'hier, le lycée Jeanne d'Arc a été classé meilleur lycée des Hauts-de-Seine.

Mme MEADEL.- Nonobstant le climat social tendu. Avez-vous saisi le préfet et êtes-vous au courant du rapport de l'inspection générale du travail, qui indique l'état de souffrance extrême du personnel ? Répondez-moi : avez-vous vu ce rapport ?

M. le Maire.- Oui.

Mme MEADEL.- Est-ce que vous saviez qu'il y avait une mise en demeure de régler cette situation sociale, ce qui est rare ?

M. le Maire.- Je suis au courant de tout. La situation est calme. Il faut cesser d'agiter toutes ces peurs.

Mme MEADEL.- Vous ne pouvez pas dire cela. Quand on vous interroge sur une situation qui, manifestement, a justifié que l'inspection du travail se déplace, rende un rapport dur, que les syndicats sont mobilisés, que l'État lui-même se mêle de l'institution, vous ne pouvez pas dire que tout « baigne ».

M. le Maire.- Venez discuter avec l'APEL, avec la directrice. Que ceux qui ont écrit une pétition et dont on ne connaît ni le nom ni l'adresse viennent exprimer leurs attentes. Là-dessus, il y a de la rumeur, de l'agitation et une intension de nuire. Soyons clairs, vous agitez toutes ces peurs, je ne sais pas si c'est vous qui tirez les ficelles.

Mme MEADEL.- Je ne peux pas vous laisser dire. Il y a deux sujets différents. Depuis le début de ce Conseil municipal...

M. le Maire.- Je vous invite à dialoguer avec l'association des parents d'élèves. Vous viendrez à Jeanne d'Arc avec la directrice, les associations de parents d'élèves, et vous parlerez entre vous. Je ne suis pas responsable de Jeanne d'Arc, mais je vous dis ce que j'entends. Si vous souhaitez

en avoir le cœur net, allez les rencontrer, dites-leur ce que vous avez sur le cœur et ils vous diront comment cela marche.

Mme MEADEL. - Pourquoi pas. Je suis tout à fait disponible pour cela. Comptez sur moi. Mais je voulais ajouter quelque chose : nous nous sommes efforcés depuis le début de ce Conseil municipal de nous en tenir aux sujets qui intéressent les Montrougiens. Je vous le dis à nouveau, Etienne LENGEREAU, ne nous attaquez plus sur le sujet personnel. Ne dites pas, quand nous soulevons des questions, que nous agitions des peurs. Nous faisons notre travail bénévole. C'est difficile d'être dans l'opposition, nous le faisons avec le maximum de conscience et de souci de l'intérêt général, mais ne dites pas que nous agitions les peurs. Nous nous étonnons d'un certain nombre de contradictions. Nous avons été élus à ce Conseil municipal. On ne peut pas considérer que notre position est illégitime. Vous devez nous respecter au même titre que vous respectez les Montrougiens qui n'ont pas voté pour vous, et ils sont nombreux.

M. le Maire. - Je ne vois pas le rapport avec cela.

Non seulement nous vous respectons, nous vous répondons et nous vous considérons, mais lorsque vous agitez, lorsque vous colportez des rumeurs, etc., allez vous expliquer avec les parents d'élèves. Pourquoi me mettez-vous en cause ? Je ne suis pas responsable de Jeanne d'Arc.

Lorsque la direction de Jeanne d'Arc, les parents d'élèves de Jeanne d'Arc – c'est quand même une institution – s'expriment et me disent que tout va bien et que tout ce que vous racontez, colportez ou qu'on lit dans les journaux n'est pas vrai, qui dois-je croire ?

J'ai tendance à croire l'institution et à considérer que vous agitez des peurs. On n'a jamais vu ceux qui soi-disant ont fait une pétition. Ils n'ont ni visage ni adresse. Cela ne va pas non plus dans le sens de ce que vous dites.

Que les choses soient claires, vous allez rencontrer l'institution, vous vous expliquerez avec les parents d'élèves et les professeurs et la chose sera réglée. Ce n'est pas ma responsabilité.

Mme MEADEL. - Deux secondes, pour rétablir les choses. Premier point, j'ai été saisie il y a deux ans par un ensemble de parents d'élèves que j'ai vus. Deuxième point, je ne vous ai pas parlé de ces parents d'élèves que j'ai vus et qui m'ont montré des *mails* vous demandant des entretiens. J'ai vu ces *mails*. J'ai vu leur nom sur des *mails*, ils ont donc bien un nom et un visage. Troisièmement, je ne parle pas en ce nom, mais je vous dis simplement que j'ai lu le rapport de l'inspection du travail, qui est très dur. J'ai vu aussi la réaction de la préfecture, qui a mis en demeure l'institution.

Je ne prends pas parti, je vous dis en tant que mère qu'il faudrait peut-être vous en soucier. Demandez que la législation du travail soit respectée.

M. le Maire. - Nous ne polémiquerons pas toute la soirée. Je le fais, je discute avec l'institution, je les entends. Vous allez les rencontrer vous-même, je serai présent si vous voulez, et chacun en aura le cœur net.

Mme VELOSO. - Si les faits rapportés sont vrais, c'est encore à vous de voir, mais il y a une part de responsabilité à accorder une subvention à cette institution. S'ils sont avérés, il y a non-assistance à personnes en danger pour les personnes concernées. Je vous invite à regarder cette situation de près.

Quant au meilleur score du département, attention, il s'agit de structures qui trient à l'entrée.

M. le Maire. - Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

3 - Convention relative à la participation financière aux frais de scolarité entre la commune de Bourg-la-Reine et la commune de Montrouge*Rapporteur : Mme COLAVITA**Délibération n°2023-14***Mme COLAVITA.**- Je vais faire les deux conventions.**4 - Convention relative à la prise en charge des prestations liées aux activités péri et extrascolaires des classes spécialisées ULIS et UPE2A entre les villes de Montrouge et de Bourg-la-Reine***Rapporteur : Mme COLAVITA**Délibération n°2023-15*

Une convention concerne les frais de prise en charge pour la scolarité, dans le cadre de l'accueil d'une enfant montrougienne dans la ville de Bourg-la-Reine, où il existe une unité ULIS spécialisée dans un certain handicap. La Ville de Montrouge, qui possède une unité ULIS, n'a pas les moyens humains, l'enseignant n'étant pas spécialisé dans ce handicap. À Bourg-la-Reine, ils le sont davantage, c'est pourquoi cette enfant y est.

Une convention concerne le temps scolaire et l'autre le temps périscolaire. Pour l'accueil dans le cadre des conventions ULIS et UPE 2A, puisque ce sont des dispositifs sur le temps scolaire, il y a un montant précis basé sur le budget de fonctionnement.

Il n'y a pas de montant pour le périscolaire, puisque c'est au service fait, et on ne sait pas encore combien de temps cette petite fille passera en périscolaire ou à la cantine, combien de repas elle consommera. Ce montant sera connu à la fin de l'année scolaire.

M. BARCESSAT.- Des questions sur les dispositifs ULIS et UPE 2A. Peut-on avoir un bilan ? Il n'y a qu'une seule élève sur le dispositif ULIS ?

Mme COLAVITA.- Une seule élève montrougeenne, qui est à Bourg-la-Reine. Mais notre dispositif ULIS à Montrouge fonctionne très bien, puisqu'il a plus de 20 élèves. Sur l'unité UPE 2A, pour les élèves allophones, nous avons 22 élèves, ce qui est énorme. Nous y sommes très attachés. Cette unité est à Buffalo, elle fonctionne très bien, nous accueillons des enfants notamment de Châtillon. Il y a des conventions avec les villes, mais qui existent déjà avec les villes dont les enfants résident à Châtillon ou ailleurs et viennent étudier à Montrouge.

M. BARCESSAT.- On a vu une mobilisation importante en particulier sur l'UPE 2A avec des jeunes réfugiés ukrainiens. On s'est aperçu que cela fonctionnait et qu'il serait intéressant de pérenniser. L'idée est d'avoir un bilan, en particulier sur ce dispositif et au vu des flux migratoires de plus en plus importants.

Mme CROCHAT.- Ce n'est pas tant sur l'objet de la convention en soi, mais j'attire l'attention sur la dotation par élève. Elle est de 1 058 par élève accueilli à l'école maternelle à Bourg-la-Reine, 903 pour les élèves accueillis en école élémentaire. Nous ne faisons pas cette différence, c'est 887 pour tout le monde.

Savez-vous, c'est une question ouverte, ce qu'il y a derrière ce coût plus élevé ? Pourquoi certaines communes sont-elles plus généreuses ? La marche n'est peut-être pas si haute, il faudrait s'en inspirer. Vous avez lancé un audit, mais je ne suis pas sûre qu'il faille une analyse dans toutes les écoles pour se rendre compte que l'école publique manque de moyens.

Mme COLAVITA.- Concernant le budget par élève de Bourg-la-Reine, c'est leur budget de fonctionnement, que je ne connais pas. Je ne sais pas d'où viennent les différences, mais nous pourrions peut-être regarder de plus près.

Pour M. BARCESSAT, concernant les Ukrainiens, ils étaient 28 scolarisés dans les écoles de Montrouge. Aujourd'hui, il n'y en a plus que trois, car l'association qui gérait ces familles a envoyé les 20 et quelques logés à l'hôtel à Montrouge dans d'autres collectivités, afin qu'ils aient des logements pérennes et un accueil plus solide.

En revanche, nous avons quand même beaucoup d'élèves, et la semaine dernière encore, nous avons accueilli trois afghans. C'est une unité qui fonctionne bien. Comme il n'y en a pas à Châtillon et que l'unité qui existe à Bagneux et à Malakoff est remplie, nous sommes contents, car nous faisons beaucoup ce travail avec les migrants. Il y a aussi un foyer à Montrouge, Olympe, qui se trouve avenue du Général de Gaulle. Nous avons accueilli il y a deux ans les enfants de ces familles qui étaient pour la plupart migrantes également. Des enfants sont restés dans nos écoles à Boileau et à Briand, cela se passe très bien. Nous sommes très attachés à cette unité UPE 2A.

J'en profite pour dire que M. le Maire a sollicité des aides dans un courrier protestant contre les nombreuses fermetures de classes prévues à la rentrée 2023.

Je suis très vigilante notamment sur cette unité UPE 2A, car des bruits courent qu'elle serait rendue mobile et non plus fixe. Cela voudrait dire que nous partagerions l'enseignant spécialisé dans l'accueil de ces enfants allophones avec une autre ville, ce qui ne me semble pas acceptable pour un accueil optimal de ces jeunes enfants.

M. le Maire.- Merci.

Nous passons au vote sur la première convention.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A.BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

M. le Maire. - Nous votons sur la deuxième convention.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A.BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT

	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL
--	---	------------------------------------

COMMANDE PUBLIQUE

1 – Actualisation des tarifs de stationnement payant sur les voies ouvertes à la circulation publique

Rapporteur : M. MOULY

Délibération n°2023-16

M. MOULY.- Comme vous le savez, actuellement, c'est géré par Indigo qui a sollicité la Ville par courrier du 29 décembre 2022, conformément à l'article 28 de la convention, pour augmenter les tarifs. Après des discussions ou négociations avec Indigo, les tarifs montrougiens n'augmentent pas.

M. BARCESSAT.- Merci pour cette présentation assez succincte car si les tarifs n'augmentent pas pour les Montrougiens, ils augmentent pour les visiteurs, d'au moins 10 %.

Je voulais faire le lien avec quelque chose que vous avez présenté en page 12, le maintien à domicile, que vous voulez favoriser. Tout le monde dans cette assemblée a quelqu'un de proche autour de lui qui aide une personne handicapée. Moi, c'est ma voisine. Sa fille, qui n'habite pas à Montrouge, vient régulièrement passer les après-midi avec elle, cela lui demande beaucoup de temps. On va pouvoir lui annoncer qu'en plus de tous les efforts qu'elle fait, elle aura 10 % de frais financiers en plus, puisque quand elle se garera dans la rue, il faudra qu'elle paie un montant supérieur pour le stationnement.

Si vous pouvez donner l'information complète dans votre présentation, c'est mieux et si on peut avoir de la cohérence entre des décisions prises, c'est toujours mieux aussi.

M. LE GALL.- Je n'ai rien à ajouter après cette présentation, même si ce tableau n'est pas tout à fait clair.

M. MOULY.- Vous avez raison, Monsieur BARCESSAT, cela augmente de 9,09 %, pour être précis. Dans les termes d'un contrat, il y a ce qu'on appelle une révision des prix. La révision des prix s'applique. Si nous avons suivi le contrat, nous aurions dû augmenter l'intégralité des prix selon la clause de révision de 9,09 %. Nous nous battons avec notre délégataire pour qu'on ne touche pas aux tarifs montrougiens.

Vous prenez un cas particulier, mais à Montrouge, aujourd'hui, soit vous avez les 20 minutes gratuites en zone rouge, c'est une solution, soit une deuxième chose a été mise en place, qui est le fait que cinq fois par an, on peut bénéficier du tarif résident lorsqu'on est en zone verte. Cela ne répondra pas au cas de cette dame. Néanmoins, il faut savoir qu'aujourd'hui, tout le monde a de bonnes raisons de ne pas pouvoir payer le stationnement, ou de trouver une bonne excuse pour s'affranchir des tarifs.

Il y a plusieurs types de cartes de PMR. La Ville de Montrouge décide que lorsque vous êtes en carte PMR, vous avez la gratuité complète dans la ville, et pas forcément en s'enregistrant.

Tout cela ne répondra pas à la question de la dame qui aide, en effet.

Nous avons réussi à ne pas faire bouger les tarifs pour les Montrougiens. C'est ce qui vous est proposé ce soir.

Il n'y a pas de souci, je serai exhaustif dans la prochaine délibération.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

2 - Actualisation des tarifs des parcs de stationnement souterrain

Rapporteur : M. MOULY

Délibération n°2023-17

M. MOULY. - Par convention signée en date du 23 décembre 2010, la commune de Montrouge a confié la gestion et l'exploitation de ses parcs de stationnement souterrains de la ville à la société SPIE AUTOCITÉ.

La société SPIE AUTOCITÉ a par la suite cédé l'intégralité de ses activités à la société INDIGO INFRA. Un contrat de vente d'actions a donc été conclu le 16 janvier 2019 avec prise d'effet au 3 juin 2019. Par avenant délibéré le 21 février 2019, le Conseil municipal de la Ville a approuvé ce changement de contrôle.

Par courrier du 29 décembre 2022, INDIGO INFRA a sollicité la Ville dans le cadre de l'article 22 de la convention de la délégation de service publique qui dispose que les tarifs horaires et les abonnements des parkings souterrains peuvent être révisés annuellement sur demande du délégataire selon la formule de révision.

Cette proposition de nouvelle grille tarifaire est soumise à l'approbation de la Ville.

Abonnements non-résidents.

M. BARCESSAT. - Le taux d'augmentation n'est pas de 9 %.

M. MOULY.- Il est de 9,42 pour les mensuels non-résidents, de 10,94 pour les trimestriels non-résidents, et de 3,38 pour les annuels non-résidents. Il est en effet variable.

Pour les Montrougiens, cela ne change pas. Pour les non Montrougiens, effectivement, il y a une augmentation prévue par le contrat.

Mme VELOSO.- Une question ouverte, à volet juridique : il y a encore bon nombre de maisons individuelles à Montrouge, avec des places de parking à l'intérieur de la surface privée. De plus en plus, on voit les tarifs immobiliers augmenter, de chaque surface, chaque m². Or beaucoup de ces personnes garent leurs voitures à l'extérieur, sur le trottoir. Y a-t-il moyen de forcer ou de faire payer plus cher ces personnes qui ont un espace de parking ?

M. BOUCHEZ.- J'aimerais savoir quelle est votre stratégie ou votre vision à horizon cinq ans, voire 10 ans, sur la politique d'utilisation de l'espace public ? Avez-vous une stratégie pour essayer de diminuer éventuellement le nombre de véhicules sur la commune de Montrouge, d'une part, et d'autre part, pour ceux qui resteraient, essayer de favoriser un stationnement souterrain par rapport à un stationnement de surface ? C'est une hypothèse que je propose, mais vous pouvez très bien dire que vous avez une stratégie autre, pouvant être d'augmenter le nombre de véhicules, y compris en surface.

Je souhaite avoir votre vision de ce que sera la mobilité au niveau de la commune.

M. MOULY.- Sur la première question de Mme VELOSO, non, je ne vois pas comment on pourrait imposer aux personnes qui ont une place de parking chez elle et qui se garent sur la voirie extérieure de payer plus cher. À mon avis, c'est illégal. Le tarif s'applique à tout le monde et à tous les Montrougiens.

Deuxième point, concernant M. BOUCHEZ, il ne vous aura pas échappé qu'on essaie de rendre l'espace public aux piétons, aux mobilités douces. À terme, l'objectif est que la majorité des voitures... je ne vais pas dire, en termes de pourcentages, combien il y aura de voitures en moins dans les 10 ans à Montrouge, je n'en sais rien. Mais nous avons des parkings qui sont, pour certains, vides, ou qui n'ont pas forcément une politique très agressive au niveau des prix.

Les tarifications actuelles ont été faites au moment de la DSP. Il faut attendre la fin des DSP pour relancer une offre globale de stationnement qui liera à la fois le souterrain et l'aérien. Il faut que cela soit global.

Pour répondre à votre question, l'objectif à mon avis à court terme et à moyen terme est forcément que les voitures garées sur la voirie puissent passer en souterrain.

Il y a d'autres logiques derrière, de tarifs, mais ce n'était pas l'objet de la délibération.

Il n'y a aucun problème pour que nous nous voyions et que nous en discutions.

M. le Maire.- C'est même plus qu'une stratégie, c'est une réalité, puisque le nombre de places de stationnement en surface a beaucoup diminué ces dernières années, du fait de nos projets. Cela va dans le bon sens.

Sachez aussi que le taux de motorisation des Montrougiens est de l'ordre de 50 %. Un Montrougien sur deux n'a pas de voiture, ce qui permet de restituer l'espace public aux mobilités douces, la marche, le vélo, et les terrasses.

Nous passons au vote pour l'avenant n°2.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

3 - Avenant n°2 au contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du foyer polyvalent de loisirs dénommé Espace Colucci

Rapporteur : M.LE MAIRE

Délibération n°2023-18

M. le Maire. - Vous le savez, l'espace Colucci est géré en délégation de service public, avec l'IFAC. L'échéance est fixée au 30 juin prochain. Vous savez aussi que l'activité de Colucci, comme celle de beaucoup d'équipements publics, a subi la Covid pendant les années 2020 et 2021, ce qui a dégradé l'activité. Nous avons d'un commun accord souhaité prolonger la DSP d'un an, afin que nous puissions avoir un bilan équilibré.

Il vous est proposé de prolonger d'un an la DSP jusqu'en juin 2024, avant de la relancer.

Y a-t-il des questions ?

Il n'y en a pas.

Mme CROCHAT. - Colucci avait été aidé pendant la Covid, déjà. Par ailleurs, parallèlement à cela, on peut entendre aussi des parents se plaindre de cours annulés et d'un problème au niveau de la qualité. Je ne sais pas s'il se passe quelque chose. Nous aimerions en savoir un peu plus sur la qualité de l'enseignement dispensé à Colucci.

M. le Maire. - La question est la qualité des prestations à Colucci ? Et la première partie ?

M. LE GALL. - Pendant la Covid, l'IFAC a-t-il été subventionné ?

Nous n'avons plus la mémoire de l'ensemble des délibérations passées, ont-ils bénéficié d'un soutien de la part de la municipalité ?

M. le Maire. - Oui, puisqu'ils ont une subvention annuelle de fonctionnement, ils sont évidemment aidés, mais Colucci, même pendant la Covid-19, a assuré le fonctionnement. Les salariés étaient là et ont continué d'ouvrir l'établissement, même s'ils ont diminué leurs activités. Ils ont moins d'activité avec moins de recettes, et des charges qui continuent. C'est le bilan de tout cela qu'il faudra faire cette année pour préparer dans de bonnes conditions le devenir de la DSP.

Je n'ai pas entendu de plaintes sur les activités. Au contraire, j'entends beaucoup de louanges et de propos positifs sur l'évolution de Colucci, dont la qualité de l'accueil a bien augmenté. Des travaux d'aménagement ont été réalisés. Je crois que la fréquentation de Colucci a explosé, si on peut le dire comme cela, avec énormément d'activités, d'adhérents, beaucoup de satisfaction.

Il y a peut-être des gens mécontents, mais vu l'activité de Colucci, le cinéma est en hausse, les expositions sont en hausse, les cours sont pleins, etc. Nous allons d'ailleurs travailler à favoriser de nouvelles activités dans cet espace dans les années qui viennent.

Mme VELOSO. - Je ne peux que partager, effectivement, je trouve louable toute la synergie mise en place en ce moment et depuis quelques années – avant la Covid-19, mais qui s'est renforcée – à l'espace Colucci, avec sa direction, son personnel. Il y a un enjeu massif de mixité des publics. Je pense que cela prend une très bonne direction.

Si nous votons contre, c'est pour le principe de la DSP, parce que nous voudrions que la Mairie et l'ensemble de la Ville puissent gérer directement cet espace et en faire encore plus. Néanmoins, nous trouvons beaucoup de choses très positives avec beaucoup d'espoir pour l'avenir, vu la lancée.

M. le Maire. - Merci beaucoup, Madame VELOSO, pour ces propos que je transmettrai au responsable de Colucci.

(Il est procédé au vote à main levée.)

M. ONDOUA ne prend pas part au vote.

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Ne prend pas part au vote		P. ONDOUA

4 - Concession de service relative à la fourniture, l'installation, la gestion et l'exploitation du mobilier urbain d'affichage de la Ville de Montrouge. Approbation du choix du délégataire. Autorisation donnée à M. le Maire de signer le contrat de délégation avec le candidat retenu

Rapporteur : M.MOULY

Délibération n°2023-19

M. MOULY.- J'ai tenté de résumer les 1 163 pages qui composent le point 17 en quelques minutes. Sur le plan juridique, la délibération que nous votons ce soir est une concession de service public qui a fait l'objet à chaque étape d'un avis de la commission de service public, où l'opposition siège également. La durée de la concession est de 13 ans, ce qui peut paraître long, mais en règle générale, cela va de 12 à 15 ans.

Sur le plan technique, la Ville va renouveler l'ensemble de son marché de mobilier urbain et accroître de nouveaux services. Par ailleurs, je vous rappelle que nous avons une mission d'information du public.

À la fin de la concession, la Ville aura donc :

- 15 panneaux d'affichage municipal (page 671) ;
- 11 panneaux d'affichage administratif (page 673) ;
- 13 panneaux d'affichage libre (page 675) ;
- 12 panneaux d'entrée de ville (page 677) ;
- 14 panneaux numériques (page 683), dont 4 à 100 % pour la Ville, et les autres à 50 % pour le délégataire et 50 % pour la Ville ;
- 21 panneaux d'information patrimoniale (page 679) ;
- 30 panneaux déroulants (page 682) ;
- 11 sanisettes, dont 3 appartenant déjà à la Ville ;
- 51 abribus simples, 100 % des abribus ayant un toit 100 % végétalisé, alors que d'autres communes en ont mais pas à 100 % ;
- 4 abribus doubles, 100 % des abribus avec de nouveau le toit 100 % végétalisé.

Sur le plan financier, la concession de service public, d'après le dernier compte d'exploitation prévisionnel, suite à la négociation le 9 mars, prévoit une redevance fixe à la Ville de 912 509 € pour l'ensemble de la concession, une redevance variable estimée à 230 678 €, et enfin une redevance de contrôle estimée à 39 000 €, soit une redevance consolidée de 1 182 187 € et un résultat d'exploitation avant IS de 1 153 656 €.

Mme CLAQUIN.- La présentation de M. MOULY détaille un certain nombre de chiffres. Je trouve qu'elle manque, si je puis me permettre, un peu de chair. Il serait intéressant qu'au-delà de la présentation à chaque fois du nombre de panneaux et de mètres carrés, ce qui est une information intéressante, nous puissions comprendre les intentions de la Ville dans cette concession, ses objectifs, ses priorités, et ce à quoi vous nous demandez de l'engager.

Parmi tous les chiffres cités, il y en a un que je n'ai pas entendu, sauf erreur de ma part, qui est le chiffre 13. Il se trouve que c'est la durée de la concession...

M. MOULY.- J'ai commencé par là.

Mme CLAQUIN.- C'est pourquoi j'ai dit « sauf erreur de ma part ». Cette durée nous surprend. Vous serez peut-être capable de nous expliquer pourquoi la Ville doit s'engager sur une telle durée. Cela fait plus de deux mandats municipaux, on ne pourra revenir sur le sujet que dans un certain temps, alors que par ailleurs, la situation, les priorités et le choix de la Ville peuvent évoluer, d'où ma seconde question : si dans l'intervalle, les priorités de la Ville changeaient, comment revenir sur cette concession ? Est-ce que des avenants sont possibles ? Est-ce que des clauses de rendez-vous sont prévues ?

M. PASTEAU.- Je rejoins les interrogations de ma collègue. Je préempte un peu la réponse de M. MOULY, puisqu'il existe une possibilité dans le contrat de résilier en avance, mais en payant des pénalités. 13 ans, c'est plus que deux mandats municipaux, à l'heure où l'urgence climatique nous commande d'éteindre les publicités numériques, sachant que la publicité, c'est le consumérisme, et le consumérisme, c'est le changement climatique.

Certes, nous sommes pour la mission d'information, mais c'est s'enfermer, enfermer la ville dans un contrat inadapté. Même si j'entends que cela correspond à des standards dans le domaine, je pense qu'il convient de revoir les clauses de résiliation pour permettre une sortie avec des indemnités réduites, par exemple, dans les deux premières années suivant chaque élection municipale, et trouver une formule permettant à la future équipe dirigeante de cette commune de sortir de la publicité.

M. LE GALL.- Je ne répéterai pas ce qui a été dit. Lorsqu'on étudie les 1 100 pages du dossier, on trouve deux ou trois incohérences, notamment le fait qu'un seul des trois opérateurs ait répondu. Lorsque vous dites que la solidité financière de Decaux est importante, nous n'en doutons pas, mais lorsqu'on voit son résultat à fin 2021, à - 20 millions, on peut suspecter que ce n'est pas une situation financière excellente comme le rapport l'indique, alors que la société VEDIAUD affichait un résultat positif de 2 M€. Avoir surnoté la situation financière de Decaux apparaît un tout-petit peu étrange, pour le moins.

Sur la mise à disposition des personnels, il est noté que 28 personnes seront mises à disposition. Si c'est bien le cas, j'espère que ce ne sont pas 28 ETP, sinon j'ai peur pour le compte de résultat de Decaux, ce qui peut expliquer ce déficit de 20 millions en 2021. J'aurais voulu avoir le nombre d'ETP et non pas de personnes mises à disposition, car l'écart peut être assez grand.

S'agissant de la proposition technique, il est un peu daté, voire iconoclaste de mettre des panneaux lumineux dans la ville, à l'heure où l'urgence climatique nous incite à la frugalité et au développement durable. Les panneaux que vous souhaitez mettre en place dans la ville consomment 245 kilos de CO2 par an, soit quasiment 10 % de ce qui est demandé à la population française pour respecter l'accord de Paris. Était-ce vraiment le moment d'entrer dans la modernité avec beaucoup de retard ? Il aurait peut-être fallu avoir un coup d'avance et revenir à quelque chose de plus frugal.

Enfin, vous avez fortement bien négocié, puisque nous aurons royalement le droit à 1 % de variable sur ce contrat, ce qui, du côté de Decaux, je pense, est un bon sujet de rigolade de la part des commerciaux.

Mme VELOSO.- Nous avons effectivement listé, en une dizaine d'arguments, en quoi c'était incompréhensible de vouloir insérer des panneaux lumineux dans Montrouge. En toute naïveté, je pensais que vous aviez quand même entendu ces arguments et fait état de ce qui se passait autour de vous, notamment à Montrouge, et que vous aviez abandonné le projet.

Je vois réapparaître cela dans le « dur », cette fois-ci, puisqu'un contrat en DSP va être lancé pendant 13 ans et que vous réaffirmez cette décision de confier à JCDecaux l'installation de 10 panneaux lumineux, notamment, et tout le reste.

En termes de biodiversité, de consommation d'énergie, de construction, des matériaux utilisés, en termes de pollution visuelle, de nuit comme de jour pour l'ensemble des habitants et habitantes de la ville, en sachant que celle-ci est très dense, où va-t-on placer ces panneaux lumineux ? Il n'est pas indiqué dans les documents où cela sera mis en place, mais je ne vois pas où on peut trouver de la place.

Où pourra-t-on prendre des photos à Montrouge, avoir plaisir à se remémorer des dizaines d'années après la beauté de la ville ?

La proposition de JCDecaux est dithyrambique. Ces matériaux, ces mobiliers urbains sont d'une fadeur, c'est aseptisé, c'est laid. On va retrouver ces mobiliers urbains dans toutes les villes de France et dans d'autres pays, puisque c'est à l'international. Cela va défigurer la ville et dénaturer sa spécificité.

Nous fournirons l'ensemble de ces arguments à nos concitoyens et concitoyennes, c'est une aberration à l'heure actuelle d'avoir à insister là-dessus et de réaffirmer la décision que je trouve dommageable à l'époque actuelle. On a l'impression d'être d'un autre âge et de ne pas prendre en compte les réalités.

Dernièrement, vous avez affirmé que l'écologie était votre priorité. Effectivement, c'est une priorité. C'est bien beau de retirer quelques ampoules sur l'avenue de la République, mais sur les mêmes lampadaires, à Jules Ferry, les ampoules sont restées.

Exprimez plus de sincérité et de cohérence dans les propos, s'il vous plaît.

M. MOULY.- Pourquoi est-ce aussi long, 13 ans ? À cause de la durée des amortissements. Un contrat a une base d'amortissement. C'est pour cela qu'actuellement, c'est de 10 à 15 ans. C'est ce que j'ai dit au moment de la présentation, oui, il y a l'amortissement à faire. Ce n'est même pas une question de savoir comment on peut faire en six ans. Quand on regarde la chose, cela ne nous coûte rien et nous rapporte de l'argent. Aujourd'hui, la DSP est comme cela. Aujourd'hui, nous récupérons les abribus. Il y a les panneaux lumineux, effectivement, et j'y reviendrai, mais nous avons tout le mobilier urbain. Premier point.

Deuxième point, concernant le contrat, comme dans tout contrat de droit privé, il y a des clauses de résiliation. Il ne faut pas se voiler la face, ils prennent ce qu'ils ont amorti, ils mettent une pénalité et vous payez. C'est vrai pour un abonnement de téléphone mobile comme pour quelque abonnement que ce soit.

Deuxième chose, pour M. LE GALL, pourquoi seul un des trois opérateurs a-t-il répondu ? Nous avons permis, lors de la première commission, que les trois opérateurs puissent prendre le dossier. Seul un a décidé de répondre. Dès lors que nous avons ensuite suivi la procédure et que nous nous trouvons avec une seule offre qui répond elle-même au cahier des charges, je ne vois pas ce que nous pouvons faire, mis à part casser le marché.

Si jamais nous étions allés au bout de la procédure, nous n'avions plus d'abribus.

Quant au nombre d'ETP, je ne l'ai pas encore retrouvé.

M. LE GALL.- Pourquoi le sortant a-t-il décidé de ne pas répondre alors qu'il avait présenté sa candidature au premier tour ?

M. MOULY.- Ce sont deux choses différentes. Le sortant avait la stratégie de pouvoir retirer le dossier. La vraie différence, et c'est une raison qui joue dans les ETP, est qu'aujourd'hui, nous passons de 3 sanisettes à 11. C'est une des raisons, cela demande énormément d'investissement. On parlait de la durée de la délégation, c'est notamment dû à ces grosses infrastructures. On le voit dans les chiffres, je n'ai pas encore retrouvé le détail des 28 personnes, mais une grosse partie est pour nettoyer notamment ces sanisettes, de sorte qu'elles soient propres.

Concernant les 1 %, ce n'est pas 1 %, mais nous en reparlerons.

M. LE GALL.- La dernière question portait sur les panneaux lumineux : pourquoi ce choix ?

M. le Maire.- Je remercie M. MOULY, qui a très bien mené et négocié ce nouveau contrat, dont je crois que c'est un très beau contrat pour notre ville. Grâce à celui que nous avons choisi, l'entreprise Decaux, nous allons avoir à Montrouge un mobilier urbain tout neuf, des sanisettes, des abribus, des panneaux, et cela ne nous coûtera pas un centime. Mieux, cela nous rapportera de l'argent. Decaux va investir plus de 3 M€ à Montrouge, nous aurons un mobilier de qualité qui, contrairement à ce que vous dites, embellira notre ville. Les Montrougiens se féliciteront de ce beau mobilier urbain qui est à leur service.

Le cahier des charges que nous avons proposé était exigeant, raison pour laquelle certains n'ont pas pu répondre. Nous sommes très satisfaits de cette réponse. Merci à M. MOULY d'avoir mené la négociation, cela ne nous coûte pas d'argent, nous n'investissons pas et nous avons quelque chose de très grande qualité, qui plaira à la majorité des Montrougiens.

Sur les panneaux lumineux, il faut vivre avec son temps. Il faut assumer la modernité, dès lors qu'elle est au service de l'intérêt général. Ces panneaux lumineux seront alimentés avec des leds et au service de l'information des Montrougiens en entrée de ville. Si cela sert à informer les Montrougiens, notamment en cas d'urgence ou de quelque cause que ce soit, c'est tout à fait positif.

Nous sommes fiers de ce projet, au service de l'intérêt général.

M. LE GALL.- Nous n'aurons plus besoin de *Montrouge Mag*.

M. le Maire.- Nous aurons besoin de *Montrouge Mag*, d'Internet, des panneaux lumineux pour informer les Montrougiens et faire en sorte qu'ils participent à la vie locale. C'est un ensemble positif et dont nous devons nous féliciter.

(Il est procédé au vote à main levée.)

M. CARLI vote pour.

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M.

		DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD C. CARLI-SASSOE
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

FINANCES

1 - Approbation du rapport 2022 de la commission locale des charges transférées instituée entre Vallée Sud Grand Paris et ses communes membres

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-20

M. le Maire.- La commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) a été instituée par VSGP, notre territoire. Dans ce cadre, nous fixons le montant du fonds de compensation des charges territoriales.

Ce fonds est constitué de deux parts, la part fiscale et la part compétence. Pour la Ville de Montrouge, ce montant de FCCT 2022 est de 2 485 793 € pour un total du FCCT, à l'échelle du territoire, de 98 370 968 €.

Nous vous proposons d'approuver le rapport de la CLECT et le montant de ce fonds pour Montrouge.

M. BOUCHEZ.- Une question plutôt générale. Je vois que la part du FCCT pour Montrouge représente 2,5 % du total du territoire, alors que nous représentons 12,5 % de sa population.

D'une part, comment l'expliquer ?

D'autre part, quelle stratégie avez-vous à moyen ou à long terme ? Restons-nous à ce niveau faible, puisque ce serait peut-être un projet de ne pas trop développer des relations avec Vallée Sud Grand Paris, ou au contraire, souhaitez-vous corriger le tir, et donc, de ce fait, augmenter notre part de la CLECT dans l'ensemble ?

M. SAINTOUL.- Une explication de vote. La délibération est récurrente, vous savez que nous voterons contre, parce que ces EPCI – et VSGP ne fera pas exception – sont les instruments d'une décentralisation menée en dépit du bon sens contre les citoyens, avec une volonté de mutualiser, d'abaisser les coûts dans une logique strictement financière, que nous jugeons antidémocratique, en réalité. La possibilité d'avoir des interlocuteurs directs, clairs et qui rendent des comptes est quasi nulle pour les citoyens désormais, chaque collectivité, intercommunalité se renvoyant allègrement la balle quand un problème se déclare.

On connaît cela avec la question des piscines, etc. Les Montrougiennes et Montrougiens en souffrent, ils disent régulièrement que c'est illisible, incompréhensible. Ce brouillard organisé nuit manifestement à la démocratie. Nous nous opposons à ce genre de chose.

M. le Maire.- Monsieur BOUCHEZ, le territoire VSGP est un peu le fruit de l'histoire, parce que quand il s'est constitué, il y avait deux communautés d'agglomération et une communauté de communes. Nous faisons partie d'une communauté de communes très peu intégrée. Quand ce territoire a été constitué, on a pris en compte à la fois la part fiscale pour calculer le FCCT et les compétences transférées. Or nous avons une très faible part fiscale, puisque nous avons une communauté de communes à fiscalité additionnelle, uniquement avec une addition sur les taxes de l'époque. Nous sommes entrés avec une très faible part fiscale.

Deuxièmement, nous sommes entrés, puisque nous étions une communauté de communes très légère, avec très peu de compétences transférées. Sachez que beaucoup d'autres communes avaient transféré de nombreux équipements, les conservatoires, les médiathèques, les piscines, les théâtres. Quand on transfère une compétence, on transfère le personnel, le FCCT est beaucoup plus important, c'est logique. Le faible montant du FCCT pour la Ville de Montrouge s'explique par le fait qu'elle est entrée avec peu de transfert et a peu transféré depuis, et qu'elle est entrée avec une part fiscale très faible.

Quelle est notre stratégie ? Nous vous l'avons déjà dit. Nous travaillons très étroitement avec VSGP. L'objectif n'est pas de transférer les équipements, nous avons transféré la piscine mais repris le conservatoire. Nous n'avons pas intérêt à transférer d'autres équipements, ni la médiathèque, ni le Beffroi, puisqu'ils sont très bien gérés à l'échelle municipale.

Nous avons commencé à transférer une partie de la voirie, mais pas tout, nous le ferons autant que de besoin.

En termes de transfert, nous y allons à notre rythme, mais en termes d'investissement, nous avons de très nombreux projets. Dans le cadre de la PPI, votée par VSGP, de l'ordre de 500 M€, pour l'ensemble du mandat, la Ville de Montrouge a négocié une enveloppe de l'ordre de 50 M€, que nous avons déjà commencé à consommer, puisque plusieurs projets sont en cours.

Je citerai la rue de la Vanne, dont les travaux ont commencé, presque 3 M€. Je citerai le 127 République, acheté par VSGP pour un peu plus de 6 M€, et d'autres projets sont en cours, qui nous permettront d'être au rendez-vous de cette PPI.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD

Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Contre	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

2 - Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme d'HLM Vilogia dans le cadre de la réhabilitation de 28 logements situés 44-46 rue Barbès

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-21

M. le Maire.- C'est Vilogia qui porte ce projet. Un contrat de près d'un montant de 784 651 € a été signé entre Vilogia et la Caisse des Dépôts. Vous avez ici inscrit le détail de ce prêt. En contrepartie de cette garantie, la Ville de Montrouge augmentera son contingent de trois logements.

Nous vous proposons d'accorder la garantie à 100 % pour la durée totale des prêts. Y a-t-il des questions ?

M. SAINTOUL.- On se rend compte que Vilogia a été épinglée en 2019 pour avoir fait des choix particuliers d'investissement dans l'hôtellerie de luxe, quasiment, et pour avoir très rarement investi, c'est le moins qu'on puisse dire, dans la réhabilitation. Il s'agit d'une garantie d'emprunt dans le cadre d'un programme de réhabilitation, on peut dire que c'est une bonne chose, mais je serai rassuré si vous pouviez me dire que vous avez sollicité l'ANCOLS pour vous assurer que Vilogia a retrouvé des pratiques beaucoup plus respectables et respectueuses.

M. LE GALL.- Deux remarques sur la forme. Je trouve toujours étrange que le contrat ait été signé entre l'opérateur et la CDC, alors même qu'une des conditions est que nous puissions accorder notre garantie. C'est peut-être mettre la charrue avant les bœufs. Imaginez que pour une fois, l'ensemble des personnels de la majorité ne lève pas la main sur la délibération, ce serait ennuyeux pour cet opérateur.

J'aurais aimé que le contrat de garantie soit relu et par vos équipes et peut-être par les élus en charge du domaine. Vous êtes le rapporteur, c'est à vous que je m'adresse, mais c'est assez fâcheux que dans la délibération, vous demandiez à votre majorité et à votre opposition de voter sur des emprunts qui sont sur 15 et 30 ans, et de remarquer que malheureusement, dans le contrat qui nous est soumis en annexe, les durées d'emprunt sont de 20 et 25 ans.

Une nouvelle fois, un peu d'amateurisme de la part du rapporteur de cette délibération, c'est un peu ennuyeux.

Vous parliez de pongistes, j'espère que vous ne me preniez pas pour Jacques Secrétin, qui était un des champions en la matière, quand bien même il est plus de votre génération.

M. VIROL.- Vilogia est un organisme très solide, issu du Nord, qui a environ 100 000 logements, et qui fonctionne à ma connaissance très bien. Deuxièmement, je trouve curieux que vous

puissiez même imaginer que l'ANCOLS, l'agence nationale de contrôle des organismes de logement social, puisse donner un avis sur le choix qui serait fait par une collectivité d'un organisme HLM plutôt qu'un autre. Je ne sais pas si vous aviez pensé...

M. SAINTOUL.- Ce n'est pas ce que j'ai demandé.

M. VIROL.- Si, vous avez demandé si nous nous étions rapprochés de l'ANCOLS pour savoir si c'était un bon choix de faire cette opération. Je rappelle que c'est une garantie d'emprunt. Ce sont des gens qui sont déjà là.

M. SAINTOUL.- Je me serais mal exprimé.

M. VIROL.- Cela m'étonnerait, mais j'ai bien compris.

M. SAINTOUL.- La possibilité vous était donnée de vous approcher de l'ANCOLS pour avoir une évaluation de Vilogia en général, pas de juger de l'opportunité de l'opération.

M. le Maire.- Cela a été dit, Vilogia est un organisme très solide. Il installe d'ailleurs son siège régional à Montrouge. Il est très solide, très respectable et nous sommes très heureux d'avoir un nouveau bailleur social à Montrouge, de très grande qualité. Tout cela va dans le sens de produire des logements sociaux, ce dont nous devrions tous nous féliciter.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

3 - Prix accordés aux lauréats de la 8e édition des Trophées des Jeunes actifs Montrougiens (T-JAM) 2023

Rapporteur : M. DAVIAUD

Délibération n°2023-22

M. DAVIAUD.- Il s'agit, pour la 8^e année, d'accorder une subvention de 1 000 € à chaque lauréat du T-JAM. Chaque année, de nombreuses nouvelles entreprises s'installent dans la commune. En 2022, 843 entreprises s'y sont installées ou créées. Nous avons donc à cette occasion, le 7 mars, fait une soirée d'accueil pour sa deuxième édition des nouvelles entreprises, qui a obtenu 80 réponses. Parmi ces entreprises, on compte aussi des jeunes entrepreneurs, mais aussi des porteurs de projets entrepreneuriaux désireux de s'implanter à Montrouge. La Ville souhaite les encourager, c'est pourquoi, avec le Rotary Club de la porte d'Orléans, l'Association des Entreprises de Montrouge (AEM) et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine (CCI 92), nous souhaitons renouveler le concours des Trophées des jeunes actifs montrougiens, dit T-JAM.

La subvention de 1 000 € qui sera attribuée à chaque lauréat par la Ville de Montrouge, en plus des prix accordés par chaque partenaire, est destinée à soutenir les jeunes entrepreneurs dans la concrétisation de leur projet.

Il vous est proposé d'approuver les dotations récompensant les lauréats du concours des Trophées pour l'édition 2023, pour un montant total de 3 000 €.

M. BOUCHEZ.- Je voulais prendre la parole tout à l'heure sur la délibération précédente, pour abonder dans le sens de la remarque de M. LE GALL concernant les attributions de logement et la cohérence avec les montants des prêts.

On vous a déjà plusieurs fois indiqué qu'il y avait un manque de cohérence entre les délais des prêts et les logements qui nous sont attribués. La remarque de M. LE GALL fait déjà suite à de nombreuses remarques précédentes auxquelles nous n'avons pas eu de réponse.

Je ferme la parenthèse, mais c'est un point auquel nous sommes très attachés. Il faut qu'il y ait une cohérence entre les délais du prêt et l'octroi des logements.

M. le Maire.- D'accord.

M. SAINTOUL.- Il s'agit de demander un bilan plus précis des éditions précédentes. Les montants sont indiqués, mais qu'en a-t-il été fait réellement ? Est-ce que la participation augmente, quelles sont les attentes, quels sont les objectifs ? Cela ressemble plus à de l'affichage qu'à autre chose. Je n'ai rien contre l'entrepreneuriat, c'est très bien si les gens ont des idées, on peut les aider, mais je crains que tout cela soit plus de l'affichage qu'à autre chose.

M. DAVIAUD.- Vous aviez dit l'année dernière que c'était de l'affichage. Vous considérez que ce sont des gadgets. On s'aperçoit que le taux des participants augmente, qu'ils sont heureux de participer au-delà des 1 000 €, somme certes intéressante, mais qui n'est pas la plus importante parmi les trophées rencontrés dans le département. Mais l'entraide et les services qui leur seront apportés dans les années qui suivent par les partenaires qui font cela bénévolement sont très intéressants pour eux. Ce n'est pas un gadget, pas du tout.

M. le Maire.- Je rappelle qu'en 2022, 900 nouvelles entreprises ont été créées à Montrouge. Nous les avons accueillies ici, pas toutes, il y a quelques semaines, il y en avait presque une centaine. Cela prouve que Montrouge est une terre d'entreprise.

M. SAINTOUL.- Vous ne prétendez tout de même pas que c'est l'effet du Trophée des jeunes actifs montrougiens ?

M. le Maire.- Mais si ! Il y contribue. Nous aimons l'entreprise.

M. SAINTOUL.- Si c'est la cause, nous allons voter par acclamation.

M. le Maire.- Nous sommes pro business. Je vous provoque.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A.BOUCHEZ, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

4 - Fixation du taux d'imposition de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-23

M. le Maire.- Nous avons délibéré le 15 décembre dernier, nous avons fixé les taux d'imposition pour 2023 sur le foncier bâti et non bâti. Comme vous le savez aussi, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été totalement supprimée pour 2023.

Nous pouvons percevoir le produit de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et nous avons ensemble délibéré le 16 décembre 2021, il y a deux ans, pour majorer de 35 % la cotisation de la taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale. Nous avons voté une majoration sur un impôt supprimé pour la résidence principale.

Nous devons, c'est ce qu'il vous est proposé, pour percevoir le produit de la taxe d'habitation majorée pour les résidences secondaires, voter ce taux de taxe d'habitation. C'est celui qui existait avant la réforme. Il était de 18,43 %, nous vous proposons de le voter. Ainsi nous pourrions encaisser le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à Montrouge. 1127 résidences secondaires sont recensées dans notre ville.

M. BARCESSAT.- Si je comprends bien, il n'y a plus de taxe d'habitation pour les résidences principales. Pour les résidences secondaires, la taxe reste la même. C'est tout bénéfique pour ceux qui ont à la fois une résidence principale et une résidence secondaire.

M. le Maire.- Non, pour les résidences secondaires, elle est majorée de 35 %. Pour la principale, il n'y en a plus.

M. BARCESSAT.- La majoration est pour les logements meublés non affectés à l'habitation principale.

M. le Maire.- Les deux, résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Ce sont les deux.

M. BARCESSAT.- Il y a une majoration de 35 % pour les résidences secondaires.

M. le Maire.- Oui. C'est 18,43 % plus 35 %. Nous devons voter le taux et nous avons déjà voté la majoration.

M. BOUCHEZ.- Je reviens sur un chiffre qui me surprend, car j'avais noté en réunion AP3C que vous indiquiez 1 763 résidences secondaires, or vous venez d'annoncer 1 127. Quel est le bon chiffre ?

M. le Maire.- 1 127. C'est le chiffre que l'on m'a donné cet après-midi.

M. BOUCHEZ.- Ce qui a été donné en AP3C n'était pas bon.

M. le Maire.- Visiblement. Nous nous améliorons.

M. BOUCHEZ.- Je reviens sur la remarque que j'ai faite en début de séance concernant le logement. Ce sont des chiffres petits, mais je rappelle qu'en 2013, selon l'INSEE, nous avons 667 résidences secondaires et logements occasionnels, nous sommes passés maintenant à 1 127, en gros + 70 %.

Le taux ne va pas changer, c'est facile, mais je pose une question sur la stratégie que l'on veut avoir à moyen ou long terme.

J'ai demandé en AP3C de connaître l'évolution de ce qu'on pouvait toucher en termes de société de type Airbnb, car une des hypothèses sur lesquelles j'aimerais réfléchir et travailler est de savoir si ce développement de logements viendra aux dépens du logement de la population régulière de la Ville de Montrouge. Dans ce cas, cela consolidera la baisse de la population de Montrouge. Malgré tout l'intérêt que vous dites avoir, je constate depuis trois ans une diminution de la population, donc un manque d'intérêt.

Ces logements, ces résidences secondaires ou occasionnelles vont peut-être développer une certaine forme de tourisme de passage. Est-ce véritablement ce que l'on veut avoir au niveau de la Ville de Montrouge ? Si oui, on laisse aller. Si en revanche, on estime qu'il y a un certain danger – cela ne sera peut-être pas comme à Barcelone - que la population s'éloigne ou que les populations modestes ne puissent plus avoir un accès au logement à coût relativement raisonnable, il faut peut-être se poser la question des taux.

Je n'ai pas de réponse aujourd'hui. J'attire néanmoins votre attention sur ce phénomène qui est émergent, qui n'est peut-être pas encore majeur au niveau de la commune, mais nous avons eu l'ouverture de la station Barbara, ce phénomène a-t-il généré du logement occasionnel ?

Voilà, je voudrais attirer l'attention de l'ensemble de notre Conseil sur le logement dans notre commune.

M. le Maire.- D'autres questions ?

M. SAINTOUL.- Il s'agit d'apporter mon appui aux propos tenus par M. BOUCHEZ à l'instant. J'ai signalé tout à l'heure qu'une évolution de 0,04 % sur le taux permettrait largement de compenser les baisses de dotations aux écoles. Je pense que le public visé ne sentirait pas cette piquûre. Vous avez des priorités qui pourraient être révisées. En l'occurrence, augmenter légèrement encore le taux ne poserait pas de problème.

M. le Maire.- Pourquoi la population de Montrouge diminue-t-elle ? Pour trois raisons principales. Premièrement, il y a une forte décohabitation, avec les divorces, les familles qui évoluent, décohabitation qui existe dans toutes les villes de France. Deuxième raison, le vieillissement de la population, avec évidemment moins de personnes dans certaines résidences. Troisièmement, le confort se développe puisque les appartements sont plus grands, il y a moins d'habitants.

La population diminue donc. Notre objectif est évidemment de la maintenir, c'est pourquoi nous sommes très actifs en termes de construction, dans la limite de la morphologie de la ville, comme nous l'avons indiqué. Néanmoins, vous voyez un peu partout en ville des projets, des immeubles de toute nature et de toutes qualités qui sortent, et certains sont dédiés au logement social de Montrouge. Nous travaillons sur la mixité. Nous faisons des projets de *coliving* pour répondre aux jeunes actifs. Il se passe beaucoup de choses et nous travaillons ardemment pour que les Montrougiens puissent trouver des solutions pour se loger, quel que soit le moment de leur vie.

Monsieur BOUCHEZ, vous avez souligné à raison qu'avoir une étude de grande qualité sur le logement à Montrouge nous servirait. C'est ce que nous allons faire. Nous aurons beaucoup plus d'éléments dans les mois qui viennent pour connaître et comprendre l'évolution du logement dans notre ville.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BDIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

M. BOUCHEZ.- Pourquoi ne voulez-vous pas donner de chiffres pour nous éclairer dans notre jugement ? Je vous ai posé une question sur les ressources provenant d’Airbnb, vous ne les donnez pas.

M. le Maire.- Je n'en sais absolument rien.

M. SAINTOUL.- Cela aiderait pourtant à décider.

M. le Maire.- Les Airbnb ne sont pas des résidences secondaires.

M. BOUCHEZ.- Ce sont les résidences secondaires et occasionnelles.

M. le Maire.- Non, les Airbnb sont majoritairement des résidences principales.

M. SAINTOUL.- Logements meublés non affectés à l’habitation principale. C’est quand même suffisamment clair, non ?

M. le Maire.- Ce sont des gens qui louent leur résidence principale occasionnellement, et donc, ce sont des résidences principales.

M. BOUCHEZ.- Non, pas du tout.

M. le Maire.- Si, c'est cela. Quelques résidences secondaires servent parfois d’Airbnb, mais de façon générale... Si vous souhaitez – mais l’étude du logement nous le dira précisément – savoir quel est le phénomène Airbnb à Montrouge, il est très faible, je crois qu’on en avait 500 ou 600.

M. SAINTOUL.- C'est précisément le nombre de résidences secondaires à Montrouge.

M. le Maire.- Pour vous répondre, nous regarderons précisément le nombre d’Airbnb à Montrouge, et nous verrons quelle est la part de résidences principales.

M. SAINTOUL.- Cela va exploser avec les Jeux Olympiques.

M. le Maire.- C'est très bien, cela permettra aux gens qui viennent nous voir de se loger. Arrêtez de voir tout en noir.

AFFAIRES DIVERSES

1 – Aide financière accordée à l'association ACTED pour le soutien en faveur des victimes des séismes en Turquie et en Syrie

Rapporteur : M. BAELDE

Délibération n°2023 -24

Mme BAELDE.- Il s'agit d'accorder une aide financière destinée à l'association ACTED pour le soutien en faveur des victimes des séismes en Turquie et en Syrie. Nous proposons une aide de 5 000 €.

Mme CLAQUIN.- Nous tenons à saluer l'introduction de cette délibération à ce Conseil municipal. Le séisme et ses nombreuses victimes continuent d'avoir des conséquences dramatiques. Les secours agissent dans des conditions extrêmement difficiles et dans ces conditions, nous approuvons totalement le fait que la Ville de Montrouge souhaite manifester sa solidarité et propose une telle subvention.

J'aurai néanmoins une question et une proposition à vous faire. Lors du Conseil municipal de décembre dernier, nous avons proposé d'inscrire une subvention à l'association SOS Méditerranée, puisque vous savez que le drame des migrants et des naufrages fait également de

nombreuses victimes. Cette association agit aussi dans des conditions difficiles et est extrêmement impactée par le renchérissement du coût d'énergie.

Lors du Conseil municipal de décembre dernier, vous aviez considéré que ce sujet n'avait pas grand-chose à voir avec les affaires municipales, même si vous étiez tous personnellement très sensibles à ce sujet, vous n'aviez pas souhaité répondre favorablement à notre demande. Je vois que vous avez évolué sur cette question depuis, ce dont nous nous réjouissons.

Je vous propose d'amender la délibération et d'ajouter également une subvention de 3 000 € à l'association SOS Méditerranée.

M. le Maire.- Vous aviez proposé ce vœu pour aider l'association SOS Méditerranée.

Mme CLAQUIN.- Non, c'était un courrier et nous étions intervenus au moment de l'examen d'une délibération sur les subventions aux associations.

M. le Maire.- C'est une mauvaise nouvelle pour vous. La cour administrative d'appel de Paris a annulé il n'y a pas longtemps, le 3 mars 2023, la délibération du Conseil de Paris qui avait octroyé en juillet 2019 une subvention de 100 000 € à cette association SOS Méditerranée France. Vous nous proposez d'accorder une subvention à une association, d'autres villes l'ont fait, dont la Ville de Paris, et cela a été annulé par le tribunal administratif.

Nous ne pouvons pas donner suite à votre demande, d'une part, parce que nous avons considéré que c'était loin des affaires municipales, et d'autre part, que c'était une très mauvaise idée. Le juge a considéré que c'était contraire au principe de neutralité du service public.

Regardez ce dossier et attention aux vœux que vous pouvez nous proposer. D'autres questions ?

M. TIMOTEO.- Pour rebondir...

M. le Maire.- Aviez-vous cette information sur la Ville de Paris ?

M. TIMOTEO.- Je rebondis sur l'argument un peu décalé, spécieux, que vous venez d'évoquer sur la situation parisienne, dont il est vrai que la délibération a été attaquée par la droite municipale, et que la Ville, à ce stade, a été condamnée. Je peux aussi vous renvoyer, puisque vous faites état de situation de collectivités, à d'autres collectivités d'Ile-de-France ou d'autres régions, qui sont entrées dans cette démarche de soutien à cette association pour des montants assez proches de ceux qu'on évoque ici. Aucune d'entre elles n'a fait l'objet d'un recours devant le juge administratif. Pour chacune – j'ai la liste si vous voulez, je pourrai vous la donner –, il y a au moins cinq ou six villes de taille importante...

M. le Maire.- Si elles l'avaient été, elles auraient été condamnées. Nous avons bien fait de ne pas vous suivre dans cette affaire, qui n'est pas une très bonne affaire.

M. TIMOTEO.- Vous pouvez ne pas être d'accord avec la subvention à SOS Méditerranée, c'est votre droit, mais n'invoquez pas une raison fallacieuse sur ce sujet. En complément de ce qui vient d'être dit sur cette délibération, nous soutenons la subvention destinée notamment aux populations turques. Nous agissons collectivement, dans notre groupe, que vous avez fait une certaine graduation dans la misère rencontrée par certaines populations ici ou ailleurs, dont acte.

Je voudrais compléter ce propos. Nous avons eu une même démarche de solidarité envers le peuple ukrainien il y a quelques mois, nous avons voté une subvention, nous l'avons saluée, je n'ai aucun problème là-dessus, je suis ravi et honoré que la Ville ait pu s'inscrire dans cette démarche. Peut-être Mme BAELDE pourrait-elle nous éclairer, puisqu'on parle de la situation de ces populations ukrainiennes, cela serait peut-être l'occasion d'avoir un moment bref d'information pour savoir où en sont les familles, où en est l'accompagnement de ces familles.

Je voudrais aussi ici, sur ce sujet, que l'on se remémore la générosité des Montrougiens au moment où la ville a apporté son soutien. Les Montrougiens se sont massivement mobilisés pour apporter un soutien matériel, de dons divers, de biens de toilette, d'hygiène. Nous avons tous sans doute participé à ce type de collecte, incité les Montrougiens à le faire, dans le hall de l'Hôtel de ville, beaucoup d'entre vous ont contribué à cette collecte, c'est une très bonne chose.

Je fais ce détour sur cette situation, sur ce sujet, parce que j'ai été alerté ces derniers jours que se préparait une évacuation imminente d'un certain nombre de cartons – quand je dis des cartons, ce sont quelques palettes – qui conservaient d'une certaine manière les dons effectués par les Montrougiens aux Ukrainiens, dons collectés il y a quelques mois et qui, visiblement, étaient stockés quelque part au fin fond du garage municipal. Ces cartons, le résultat des dons de la générosité des Montrougiens, allaient être transportés, évacués, conduits non pas vers leurs destinataires attendus, mais à la décharge. Je n'ose imaginer un seul instant que cette chose puisse être fondée. Si elle l'était, ce serait scandaleux. Je voudrais que l'on nous éclaire sur ce sujet, sur la véracité de cette affirmation, dont j'espère qu'elle n'est pas fondée.

Mme BAELDE.- Je suis d'accord avec vous, c'est tout à fait regrettable. En effet, nous avons fait un partenariat avec la Protection civile, comme beaucoup d'autres villes en France. Un certain nombre de colis avaient été remis à la Protection civile, qui nous a dit à un moment ne plus pouvoir prendre en charge cartons et denrées. Nous avons été alertés de cela un peu tardivement. Nous avons pris connaissance de la présence de cartons qu'il restait au sein du garage municipal, et nous avons prévu de remettre à la Croix-Rouge l'ensemble des éléments que nous avons trouvés et que nous n'avions pas les moyens de faire parvenir à l'Ukraine. Vingt-quatre heures avant que tout soit remis à la Croix-Rouge, a eu lieu cet incendie dont vous avez eu connaissance. Je pense qu'autour de la table, tout le monde est d'accord, nous trouvons cet événement regrettable.

M. TIMOTEO.- C'est plus que regrettable, c'est scandaleux !

M. le Maire.- Un incendie a en effet retardé le transfert de ces cartons à la Croix-Rouge. Un inventaire a été fait récemment, qui nous a confirmé que ces cartons étaient encore utilisables, à la fois les vêtements et les denrées. Nous allons reprendre le partenariat avec la Croix-Rouge qui a accepté de reprendre tous les vêtements concernés et les affectera aux sinistrés qu'elle aura choisis. Ce ne sera peut-être pas l'Ukraine où il y a moins de besoins, pourquoi pas en Turquie et Syrie ou d'autres théâtres de catastrophe. Pour les denrées alimentaires encore valables, nous trouverons un nouveau partenaire.

M. TIMOTEO.- Ce n'est pas parti à la benne ?

Mme BAELDE.- Non, ce n'est pas parti à la benne.

M. le Maire.- Je viens de dire le contraire. On vient de faire l'inventaire. Cela n'a pas été touché par l'incendie, c'est donc tout à fait utilisable. À cause de cet incendie, nous avons perdu trois semaines à un mois. Le garage municipal est en cours de nettoyage, il va être repeint. Cela prend un certain temps, mais nous avons échappé au pire. Toutes les précautions ont été prises pour déménager l'ensemble du personnel et les choses devraient rentrer dans l'ordre, ce sujet compris.

Soyez rassurés et rassurez vos contacts sur ce sujet.

M. TIMOTEO.- Très bien si c'est rattrapé, mais depuis de nombreux mois, pas 15 jours ou trois semaines, depuis de nombreux mois – et j'entends l'élément que Mme BAELDE a évoqué sur la Protection civile, que les colis...

M. le Maire.- Vous avez eu la réponse. Tout cela va rentrer dans l'ordre. Des partenaires s'engagent, d'autres se désengagent, les conflits évoluent.

M. TIMOTEO.- Il est vrai que la misère au plus près n'existe pas...

M. le Maire. - Nous sommes attentifs à cela, cohérents et nous cherchons des solutions pour tous ces problèmes.

M. SAINTOUL. - En vous entendant, je me pose la question : quelle différence de nature faites-vous entre les personnes dont la vie est menacée et en passe de se noyer en Méditerranée, auxquelles l'association SOS Méditerranée se propose d'apporter une aide, une assistance d'urgence, et des Syriens, des Turcs dont la vie est menacée parce qu'ils ont subi un séisme ou des séismes terriens ? Qu'est-ce qui vous permet de dire qu'il est légitime et louable d'apporter une subvention à une association qui viendra en aide aux deuxièmes, mais qu'il n'est ni légitime ni louable d'apporter une subvention à l'association qui viendra en aide aux premiers ? Si vous êtes capable de me l'expliquer, il n'y aura sans doute pas de difficultés, j'accepterai cette idée.

Pour l'instant, j'avoue que je ne sais pas faire la différence entre les deux.

M. le Maire. - Le séisme en Turquie et en Syrie a suscité une émotion considérable. L'ensemble des communes de France, sous l'égide de l'AMF, se sont mobilisées pour apporter ce soutien. Comme la plupart des autres villes, nous proposons ce soutien. La question des migrants est une question difficile, mais qui n'est pas une catastrophe à un moment donné. C'est un problème qui va durer très longtemps et qu'ici, à Montrouge, nous ne saurions résoudre.

Sur SOS Méditerranée, je rappelle que la subvention versée par certaines villes a été considérée comme illégale. Évidemment, nous ne suivrons pas la proposition de M. TIMOTEO sur ce sujet.

Voilà ce que nous voulions dire. On pourrait parler longuement de toutes les difficultés de tous les conflits. L'objet de la délibération est de soutenir les Syriens et donc l'association ACTED qui les accompagne.

Nous nous arrêterons là dans le débat, si vous le souhaitez.

Mme CLAQUIN. - Je voulais réagir sur votre propos, car le drame des Syriens et des gens touchés par les séismes émeut beaucoup de monde, mais le drame des migrants qui se noient semaine après semaine provoque également beaucoup d'émotion.

M. le Maire. - Nous sommes très émus par ces drames autant que vous, chère Madame, mais ce soir, nous proposons...

Mme CLAQUIN. - Je souhaite que la proposition faite soit mise au vote.

M. le Maire. - Nous sommes tous très émus par ces drames. Ici, nous gérons les affaires de la ville de Montrouge. Vous nous proposez d'aider SOS Méditerranée, la Ville de Paris a versé 100 000 € et le juge a dit que c'était illégal. Vous ne croyez pas que nous allons faire la même chose que la Ville de Paris pour nous faire condamner ensuite sur cette subvention. Vous confondez un peu tout, vous essayez de nous faire dire que nous avons moins d'émotion que vous, cela n'est pas le cas.

Je vous propose de passer au vote sur la motion.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I.

		LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

VŒUX AJOUTÉS A L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire.- Nous avons deux vœux inscrits à l'ordre du jour.

M. SAINTOUL.- Ce n'est pas possible que vous pensiez échapper à vos responsabilités de cette façon.

M. le Maire.- Cela suffit ! On a compris.

M. SAINTOUL.- On voit bien le sous-entendu raciste de vos prises de position.

M. le Maire.- Deux vœux sont inscrits à l'ordre du jour. Le premier est présenté par M. TIMOTEO sur la politique de l'eau.

1. Politique de l'eau

M. TIMOTEO.- Je laisse la parole à M. BARCESSAT, c'est le vœu de mon groupe Montrouge en commun.

M. BARCESSAT.- Allez-vous faire une communication pour expliquer aux gens qu'on fait des dons pour l'Ukraine, que ces dons ne seront pas acheminés vers l'Ukraine, mais vers d'autres lieux que vous ne connaissez pas encore ?

M. le Maire.- C'est votre vœu ?

M. BARCESSAT.- Non, c'est une question.

M. le Maire.- On a déjà dit que nous avons un partenaire. Ce partenaire...

M. BARCESSAT.- Allez-vous faire une communication aux Montrougiens ?

M. le Maire.- Pour l'instant, nous avons un nouveau partenaire, nous allons voir avec lui de quelle manière il gèrera ces dons et il nous faudra en trouver un second sur l'aide alimentaire. Nous avons un partenaire qui n'est plus intéressé, qui a fait défaut. Ce conflit a commencé il y a plus d'un an. Pendant six mois, cela a fonctionné, cela s'est arrêté, cela va reprendre. On vous a tout dit, cessons de polémiquer.

Votre vœu !

M. BARCESSAT.- Le vœu est pour un plan local de préservation de l'eau. Vous avez tous constaté que le mois de mars est un mois riche sur ce sujet, avec enfin une vraie prise de conscience, puisqu'il y a eu à la fois un rapport du GIEC, des conférences à l'ONU sur l'eau, la Cour des comptes qui a donné des indications sur l'état de l'eau. Aujourd'hui, un plan était proposé par le président de la République.

Le groupe Montrouge en commun colle à l'actualité et propose ce vœu, et bientôt le Conseil municipal, nous le souhaitons, le votera.

Il y avait aussi la journée mondiale de l'eau.

Tout cela pour dire que les constats sont implacables, dramatiques. Les périodes de canicule sont devenues courantes. Se succèdent maintenant des séquences de sécheresse hivernale qui mettent à mal les réserves d'eau dont disposent les populations. Il n'y a pas de recharge hivernale dans nos nappes phréatiques depuis deux ans. De même, les phénomènes de pénurie auparavant exceptionnels sont en passe de devenir récurrents, faisant de l'eau potable une ressource naturelle qui se raréfie, d'autant plus si nous ne changeons pas nos habitudes. La décennie 2011-2020 est la plus chaude depuis 125 000 ans, et ce réchauffement est provoqué par l'activité humaine. Tout le monde s'accorde pour dire que nous nous souviendrons de cette décennie comme étant la plus fraîche du siècle.

Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le GIEC, nous le rappelle dans son dernier rapport : d'ici 2030, l'accès pour toutes et tous à de l'eau potable, objectif fixé en 2015 et largement compromis, et les situations dramatiques – manque d'eau, inondations, eaux contaminées – seront légion. Cela ne concerne pas évidemment que les pays en voie de développement, cela nous concerne directement. La Cour des comptes disait que 56 % de nos eaux de surface ne sont pas en bon état, 33 % de nos souterraines non plus. Avant, c'était la qualité, maintenant, ce sont la qualité et la quantité de l'eau qui sont en question. Pour autant, le rapport du GIEC nous dit que des solutions d'atténuation et d'adaptation sont réalisables, efficaces et peu coûteuses et qu'elles existent déjà. Le temps d'action est maintenant compté. Il y a urgence à agir, car les impacts du changement climatique vont coûter de plus en plus cher économiquement et socialement. Il faut s'inscrire rapidement dans une stratégie, dans une trajectoire de réduction et d'optimisation de la consommation de l'eau dans différents secteurs d'activité. Nous savons et vous le savez, la mise en œuvre concrète des politiques de l'eau relève largement de l'initiative des collectivités locales. Nous savons que ce sont des politiques publiques qui permettent à chacun d'adopter des changements de pratique quotidienne. Des actions doivent être engagées, peuvent déjà être engagées par notre commune, mais il convient d'aller plus loin sur ce volet.

C'est pourquoi nous proposons les actions suivantes : que le Conseil municipal réuni en séance publique le 30 mars 2023 s'engage à :

- affirmer sa volonté de lutter pour la préservation de l'eau potable par des campagnes de sensibilisation régulière auprès des Montrougiennes et Montrougiens, quel que soit leur âge ;
- adopter des solutions économiques, écologiques de gestion de l'eau, usage raisonné par les services de la Ville, gestion économe de leur usage public, réutilisation des eaux usagées ;
- informer les citoyens sur les solutions écologiques qui existent ;
- développer la distribution de récupérateurs d'eaux pluviales avec l'appui de Vallée Sud Grand Paris ;
- mettre en œuvre une recherche active des fuites en lien avec le SEDIF et les bailleurs sociaux ;

- faire de la Journée mondiale de l'eau le point d'orgue des actions de la Ville et de la mobilisation de ses services.

M. le Maire.- Merci. Vous critiquez M. MOULY qui avait l'art de la synthèse un peu trop synthétique, il va falloir apprendre à faire la synthèse aussi. Mais c'est très bien.

Mme RABIER.- Évidemment, vous allez bientôt finir par connaître par cœur toute la politique de végétalisation de la ville. Bienvenue parmi nous. Cela vise expressément à diminuer les consommations d'eau, en plantant des espèces qui n'ont pas besoin de beaucoup d'eau, qui sont adaptées et vivaces. Nous essayons de faire cela. Le problème de l'eau est de l'avoir au bon endroit. Quand on plante des arbres à Montrouge – on aimerait le faire davantage –, c'est aussi pour que l'eau se fixe sur notre ville et qu'elle ne dévale pas hors de la ville.

On organise, quand on réaménage la ville, le fait que l'eau s'infilte naturellement dans les sols et ne soit pas transbahutée à travers des réseaux d'eau. Nous menons toutes ces politiques. Nous sommes tout à fait pour ce vœu.

Sachez qu'il y a déjà une politique d'aide pour l'installation de récupérateurs d'eaux de pluie financée par la région, qui a priori est très efficace. Ce n'est pas facile de les installer sur les immeubles à Montrouge, mais cette campagne est ouverte à tout le monde.

Le SEDIF, le syndicat des eaux d'Ile-de-France qui gère la distribution d'eau potable, a un programme de gestion patrimoniale qui n'a pas attendu la crise de la sécheresse pour être mis en place. Évidemment, les réseaux sont scrutés et leur renouvellement est planifié.

Sur tous les autres sujets, nous le faisons.

S'agissant de la Journée mondiale de l'eau, nous ne visons pas forcément cette journée pour faire des actions, mais même lors d'Inspirations végétales, on parlera d'eau. Je vous invite à venir en entendre parler les 3 et 4 juin.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BDIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE

	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL
--	---	------------------------------------

2. Reconnaissance faciale

M. PASTEAU. - Je reprendrai à peu près les mêmes termes que M. TIMOTEO : comme l'indiquait la mention sous ma signature, je l'ai présenté pour le groupe auquel j'appartiens. Je vais donc laisser peut-être un de mes collègues en parler. Néanmoins, je regrette que vous choisissiez de ne pas mettre à l'ordre du jour les trois autres vœux. Je pense que les raisons que vous avez fournies en début de Conseil ne sont pas pertinentes. Le Code général des collectivités territoriales, dans son article L.2121-22-1, précise qu'il faut qu'une mission d'information et d'évaluation étudie une question d'intérêt communal ou procède à l'évaluation d'un service public communal. Il est évidemment dans l'intérêt de la commune que son personnel, ses ressources humaines soient heureuses et satisfaites.

Concernant Émile Cresp, la proposition des baptêmes de la place du Beffroi, j'aurais aimé savoir que cette place portait le nom d'un collaborateur, certes pas un dénonciateur, mais un collaborateur qui a été accusé et condamné à la Libération.

On avait peut-être de meilleurs modèles, et je pense que cela méritait une conversation publique là où le comité que vous avez mentionné en début de Conseil prend son temps et ne permet pas d'avoir cette conversation.

Sur les retraites et la reconnaissance faciale, je vous propose de passer la parole...

M. le Maire. - Nous avons eu en début de réunion cette discussion sur les vœux. Je vous ai indiqué les raisons pour lesquelles les trois vœux n'étaient pas à l'ordre du jour. Ils ne sont pas à l'ordre du jour, donc nous n'en parlons pas, sinon cela ne sert à rien d'avoir pris la décision.

C'est le maire qui fixe l'ordre du jour. On vous a donné les raisons.

Vous présentez le vœu à l'ordre du jour sur la reconnaissance faciale.

M. SAINTOUL. - Vous n'avez peut-être pas tout à fait saisi. Nous sommes tous ici des adultes, des conseillers municipaux élus par les mêmes citoyens, je vous prierai de quitter ce ton vis-à-vis de chacun d'entre nous.

M. le Maire. - Il y a un ordre du jour, nous le respectons. Nous y avons inscrit deux vœux : le vœu de M. TIMOTEO, de son groupe, et le deuxième vœu sur la reconnaissance faciale.

Je vous en prie, respectons l'ordre du jour. Si vous voulez parler des retraites dans le cadre des questions diverses, nous vous écouterons.

Le deuxième vœu est relatif à la reconnaissance faciale.

M. SAINTOUL. - Mon collègue n'a pas bouleversé l'ordre du jour, il a fait une intervention préliminaire. Rien de grave dans ce Conseil municipal.

Comme vous le savez, nous sommes préoccupés et soucieux des libertés publiques, de leur respect et en particulier de la vie privée. Le sujet de la vidéosurveillance et de son automatisation a émergé dans le débat public depuis plusieurs années et en particulier ces dernières semaines, lorsqu'a été mis en débat le projet de loi sur l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Nous nous proposons d'inscrire Montrouge dans une forme de réseau à naître de villes qui refuseront, quoi qu'il arrive, le développement de la reconnaissance faciale, c'est-à-dire de la

surveillance automatisée par algorithmes. C'est un sujet qui préoccupe, j'ai eu de nombreux échanges et à chaque fois que le sujet a été abordé, j'ai vu le soutien, même enthousiaste en réalité, de nos concitoyens sur ce sujet.

C'est pourquoi nous proposons l'adoption de ce texte, de ce vœu pour déclarer la ville de Montrouge zone hors reconnaissance faciale.

Considérant le caractère liberticide du projet de loi relatif aux Jeux Olympiques et Paralympiques, considérant les reculs récurrents des droits et libertés au profit d'un contrôle systématique des comportements individuels en toute situation, considérant que malgré ces récentes dénégations, le Gouvernement cherche à promouvoir la reconnaissance faciale, comme en témoignent par exemple les déclarations du secrétaire d'État au numérique, Cédric O, qui avait affirmé en 2022 qu'expérimenter la reconnaissance faciale est nécessaire pour que nos industriels progressent, considérant que le Gouvernement utilise le prétexte d'événements exceptionnels comme l'organisation des Jeux Olympiques pour imposer des expérimentations hasardeuses de la reconnaissance faciale vouée à être généralisée une fois ces événements terminés, considérant que les arguments pour justifier l'usage de la reconnaissance faciale comme de la vidéosurveillance, plus largement, sont contredits par les résultats de la recherche, comme l'atteste notamment le rapport de la Cour des comptes du 20 octobre 2020 à ce sujet, considérant que la ville de Montrouge dispose déjà d'un nombre important de caméras de vidéosurveillance et que nous ne voulons pas qu'un nouveau pas soit franchi en matière d'atteinte au droit à la vie privée, considérant que la Ville a le devoir de s'assurer que les caméras déjà déployées ne puissent être utilisées pour surveiller la population à chaque instant et dans tous les pans de la vie, même privée, considérant que par la présente déclaration, la municipalité souhaite assumer sa responsabilité en protégeant ses habitants et ses habitantes et lancer également une alerte au sujet de la menace qui pèse sur le droit à la vie privée, le Conseil municipal déclare solennellement la ville de Montrouge hors zone de reconnaissance faciale, et proscrit toute utilisation de cette technologie sur les territoires de sa commune.

M. le Maire.- Des commentaires ? Madame MEADEL, avez-vous un avis sur la reconnaissance faciale ?

Mme MEADEL.- Et vous, Monsieur LENGEREAU ?

M. le Maire.- Nous considérons qu'il ne faut pas insulter l'avenir. Je me souviens du débat que nous avons, l'opposition était opposée à ce que nous développions à Montrouge un système de vidéoprotection. Heureusement, nous ne vous avons pas écoutés, nous avons mis en place ce système avec plus de 150 caméras, avec un centre de supervision urbain ultra moderne, qui nous permet de garantir très fortement la tranquillité des Montrougiens. De nombreuses affaires ont été résolues grâce à la vidéoprotection, des arrachages de colliers, trafics de stupéfiants...

M. SAINTOUL.- Combien ?

M. le Maire.- ... des rassemblements autour de certains collèges et lycées. La vidéo protection est très utile. On ne sait pas demain si la reconnaissance faciale ne pourra pas non plus nous être utile. Plutôt que de nous lier les mains, nous sommes opposés à ce vœu, et donc, nous voterons contre.

M. SAINTOUL.- Vous parlez d'avenir. En réalité, la reconnaissance faciale n'est pas l'avenir, c'est le présent, à Pékin, en Chine, dans cette société totalitaire. La réalité est que l'on sait déjà qu'il n'y a pas de moyens de développer la reconnaissance faciale autrement qu'en rognant davantage sur nos libertés. Peut-être pensez-vous qu'à l'avenir, on pourra sacrifier davantage de liberté et vous trouverez cela opportun. Mais la reconnaissance faciale existe déjà, c'est un modèle pékinois. Vous voulez peut-être faire de Montrouge la petite Pékin, allez savoir. Vous êtes en décalage.

M. le Maire. - On a compris, vous êtes contre la reconnaissance faciale. Nous, pour l'instant, nous ne savons pas trop, nous ne voulons pas nous lier les mains. Nous ne vous suivrons dans cette affaire et nous ne nous interdirons pas d'évoluer dans certains outils.

La majorité votera contre.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Rejeté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL
Contre	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD

Contre : le groupe Montrouge Ensemble.

Vote pour : les groupes Montrouge Ecologique et Solidaire, L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun.

QUESTIONS DIVERSES

M. SAINTOUL.- Comme nous avons déjà eu l'honneur de vous le faire savoir, nous vous proposons plusieurs vœux. M. le Maire a choisi de mettre à l'ordre du jour celui sur la reconnaissance faciale, nous en proposons trois autres. Un qui permettrait – ses termes peuvent être amendés – de rebaptiser la place Émile Cresp du nom d'Olga Bancic, la seule femme du groupe Manouchian, arrêtée et exécutée, figure représentant les femmes étrangères qui se sont battues au sein de la Résistance. Cela nous paraît plus approprié que le nom d'Émile Cresp, maire de la ville pendant la guerre, mais qui a participé à une forme de collaboration peut-être *a minima*, dira-t-on, mais avec les autorités allemandes, qui ne justifie pas qu'il soit porté comme un exemple de l'attitude patriotique à adopter durant le conflit mondial.

Olga Bancic est une héroïne de la Résistance qui mériterait davantage d'être portée en exemple à nos concitoyennes et nos concitoyens.

Je note que la réponse que vous aviez faite de dire que ce sujet était remis à Mme FAVRA et à sa commission est nulle et non avenue, dans la mesure où la commission n'existe pas, elle n'a jamais été réunie. On voit bien que vos manœuvres dilatoires sont non seulement pénibles, mais très méprisantes.

Le deuxième vœu que je vous propose, que je propose à nos collègues, est l'instauration d'une mission d'information et d'évaluation sur la politique RH de la municipalité. C'est un sujet d'importance : nous avons inauguré la méthode avec l'évaluation du plan de solidarité. Je crois que cela avait porté ses fruits, ce qui était sorti de ce travail était intéressant. On parle beaucoup de co-construction dans ce pays, ces derniers mois. Il m'arrive de montrer que je suis favorable à la co-construction, vous avez la possibilité de montrer que vous êtes plus ouvert que vous n'en avez l'air.

Vous vous donnez des airs, mais souvent, vous êtes incapable de discuter. Pourquoi ne ferions-nous pas cette mission d'information sur la politique RH ? Le turnover a été important ces derniers mois. La situation du personnel est incertaine. Nous sommes nombreux à nous poser des questions. Laissez-nous la possibilité d'aller en discuter directement avec les agents de la Ville. Je crois que mes collègues des autres groupes d'opposition seraient favorables à cette hypothèse. Je ne les ai pas sondés, mais je le pressens.

Par ailleurs, nous ne revendiquons pas d'être rapporteur de cette mission.

Le troisième point est évidemment la question de l'engagement de la municipalité contre la réforme des retraites. Vous avez expliqué que cela n'était pas un sujet d'intérêt municipal. La municipalité est un employeur, et pas un petit employeur. Que vous ayez un avis sur la réforme des retraites en tant qu'employeur, collectivité employeuse, paraît frappé au coin du bon sens.

Par ailleurs, je note que le mouvement en cours est exceptionnel. Le mouvement social est exceptionnel par son ampleur, sa durée, le soutien qu'il recueille dans la population, et je ne vois pas de problème à ce qu'une collectivité comme notre ville manifeste qu'elle est à l'unisson de la population de ce pays. Je vous propose ce texte de soutien au mouvement social et appelant à retirer la réforme des retraites, qui a ligué contre elle à peu près toute la population française.

M. le Maire. - Merci.

Y a-t-il d'autres questions diverses ?

M. TIMOTEO. - Nous avons évoqué la situation du garage municipal, dont nous savons tous qu'il a subi un incendie important il y a quelques jours. Je pense que nous pourrions tous nous joindre à cette expression, apporter un soutien aux agents, qu'ils soient titulaires, contractuels, agents de la Ville de Montrouge ou agents du territoire qui travaillent tous dans ce lieu. Je voulais, à titre d'information, que vous nous informiez sur l'état d'avancement de la remise en état du garage municipal. Je sais que les dégâts ont été importants. J'espère que les agents ont pu reprendre le travail dans des conditions de sécurité et de matériel mis en sécurité, puisque l'incendie est dû à la prise de feu sur un ou plusieurs véhicules.

Pouvez-vous nous dire où cela en est, le nettoyage, la reprise des équipements et la mise en sécurité, surtout la vérification des matériels roulants ? Merci.

M. BOUCHEZ. - J'ai quatre questions : premièrement, où en est-on concernant la grande cuisine ?

Deuxième question, serait-il possible d'avoir une présentation du PLU qui a été présenté au territoire, et de l'avancement du PLUi ? Il y a eu une présentation dernièrement à Bagneux.

Troisième question : est-il possible d'avoir la transmission des études faites par la commune, notamment tous types d'études, y compris d'image et d'opinion ?

Quatrième et dernière question : qu'en est-il du rapport d'activité de la commission communale d'accessibilité et du handicap ?

L'année dernière, à cette même période, nous avons la présentation du rapport 2020. Depuis, nous n'avons rien de nouveau. Je voulais savoir où nous en étions.

M. PASTEAU.- Suivez-vous la situation à la crèche Bambou sur la N20 ? On nous rapporte que deux accidents sont survenus ces dernières semaines. Quelle est la situation de la gestion actuelle de la crèche ?

M. le Maire.- D'autres questions ?

Mme VELOSO.- Les rapports vous ont-ils été rendus, notamment le rapport au sujet de la santé à Montrouge, de l'accès au service de soins à Montrouge ? Ainsi que le rapport sur Villelouvre.

M. le Maire.- Quel est ce rapport ?

Mme VELOSO.- Avec l'ARS.

M. PASTEAU.- Savez-vous quand vous recevrez l'étude de faisabilité sur votre projet alternatif sur la géothermie ?

M. le Maire.- Sur le garage, j'ai déjà répondu. On nettoie, on repeint. Les agents ont été installés en respectant toutes les conditions d'hygiène et de sécurité. Cela devrait rentrer dans l'ordre dans quelques semaines.

Sur la cuisine, nous avançons, sur le PLU également.

Nous vous communiquerons les études quand elles seront terminées, accessibilité comprise.

Sur la crèche Bambou...

Mme FAVRA.- Est-ce un accident devant ou dans la crèche ?

M. PASTEAU.- Je n'ai pas les détails.

M. le Maire.- Nous vous répondrons quand vous aurez les informations.

M. SAINTOUL.- C'est à vous de répondre à la question.

M. le Maire.- Quant à l'enquête sur l'ARS, Madame BUJON, cela vous dit-il quelque chose ?

Mme BUJON.- Si vous parlez du diagnostic territorial de santé, il a été présenté en AP3C, il y a un moment.

M. le Maire.- Nous vous donnerons l'étude, si vous le souhaitez, bien sûr.

Sur la géothermie, cela avance. Quand nous aurons des éléments nouveaux, nous vous les communiquerons.

(La séance est levée à 23 h 50.)

Le secrétaire de séance,

Maxime VETILLARD




Le Maire,

Etienne LENGEREAU

